

FMI
2013

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
RAPPORT ANNUEL 2013
PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE MONDIALE
PLUS SÛRE ET PLUS STABLE



FMI

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RAPPORT ANNUEL 2013

PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE MONDIALE
PLUS SÛRE ET PLUS STABLE

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4	4 FAIRE FRONT À LA CRISE MONDIALE	33
CONSEIL D'ADMINISTRATION	6	Plan d'action mondial de la directrice générale	34
LETTRE DE TRANSMISSION AU CONSEIL DES GOUVERNEURS	8	Soutien à l'emploi et à la croissance	34
1 VUE D'ENSEMBLE	9	Viabilité de la dette	36
L'économie mondiale	10	Consolidation des systèmes financiers	37
Surveillance	10	Déséquilibres et effets de contagion mondiaux	38
Activités de financement	11	Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	38
Programme d'action	11	Distribution du reliquat des bénéfices exceptionnels des ventes d'or	39
Développement des capacités	11	Prolongation de l'exonération temporaire d'intérêts en faveur des pays à faible revenu	39
Ressources	12	Financement	40
Le FMI évolue	12	Financements non concessionnels durant l'exercice	40
2 ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE MONDIALE	13	Financements concessionnels pendant l'exercice	40
Une reprise à plusieurs vitesses	14	Collaboration avec d'autres organisations	40
Pour une économie mondiale tournant à plein régime	15	Commission européenne et Banque centrale européenne	41
3 S'ADAPTER À UN MONDE EN MUTATION RAPIDE	17	Groupe des Vingt	41
Surveillance des interconnexions mondiales	18	Conseil de stabilité financière	41
Rapport sur les effets de débordement	18	Groupe de la Banque mondiale	44
Rapport sur le secteur extérieur	18	Nations Unies	44
Conseils de politique économique	20	Partenariat de Deauville	45
Architecture de la surveillance	20	Renforcement des capacités	45
Viabilité des finances publiques et réformes structurelles	24	Projets d'assistance technique	45
Gestion des flux de capitaux et politique macroprudentielle	26	Formation	49
Pays à faible revenu	28	Soutien externe	50
Examen des facilités de prêt en faveur des pays à faible revenu et de l'admissibilité aux financements concessionnels	28	Données et normes de données	51
Exercice d'évaluation des facteurs de vulnérabilité pour les pays à faible revenu	29	Normes de diffusion des données	51
Renforcement de la surveillance du secteur financier dans les pays à faible revenu	30	Autres activités en rapport avec les données	52
Initiative en faveur des pays pauvres très endettés/ Initiative d'allègement de la dette multilatérale	30	5 FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION	53
Petits États	31	Réforme des quotes-parts et de la gouvernance	54
Problématique des petits États et conséquences pour l'action du FMI	31	Mise en œuvre des réformes de 2010 des quotes-parts et de la gouvernance	54
Conception des programmes	31	Élection 2012 du Conseil d'administration	55
Revue de la conditionnalité de 2011	31	Révision de la formule de calcul des quotes-parts	55
		Quinzième Révision générale des quotes-parts	56
		Budget et revenus	56
		Ressources financières pour les concours aux pays membres	56
		Ventes d'or et nouveau mode de financement du FMI	58
		Commissions, rémunération, répartition des charges et revenus	58
		Budgets administratif et d'équipement	59
		Arriérés envers le FMI	61

Mécanismes d'audit	62	4.9. Formation par département, exercice 2013	49
Gestion des risques	63	4.10. Formation par prestataire, exercices 2000–13	49
Ressources humaines et organisation	63	4.11. Formation par groupe de revenu, exercices 2000–13	50
Ressources humaines pendant l'exercice	63	4.12. Formation par région, exercices 2000–13	50
Membres	66		
Responsabilisation	67	TABLEAUX	
Externe	67	4.1. Facilités et mécanismes de financement du FMI	42
Interne	69	4.2. Accords conclus au titre des principaux mécanismes pendant l'exercice 2013	44
ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS	72	4.3. Accords approuvés au titre du fonds fiduciaire RPC et relèvement du montant de ces accords pendant l'exercice 2013	45
CADRES DE DIRECTION	73	5.1. Budget par grande catégorie de dépenses, exercices 2012–16	60
ORGANIGRAMME DU FMI	74	5.2. Dépenses administratives indiquées dans les états financiers	61
NOTES	75	5.3. Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type, au 30 avril 2013	62
ENCADRÉS			
3.1. La présence du FMI en Europe	19		
3.2. Conseils et assistance aux pays arabes en transition	20		
3.3. Un appel à renforcer la coordination en faveur du développement mondial	27		
4.1. Concilier croissance et rééquilibrage budgétaire	35		
4.2. Des régimes de retraite équitables et financièrement viables pour l'Asie	36		
4.3. Évaluation des sauvegardes : politique et sensibilisation	40		
5.1. Travaux de rénovations	60		
5.2. Dialogue avec les jeunes	68		
5.3. Conférence sur la gestion des flux de capitaux en Asie	69		
GRAPHIQUES			
4.1. Accords approuvés pendant les exercices clos le 30 avril, exercices 2004–13	41		
4.2. Encours des prêts non concessionnels, exercices 2004–13	41		
4.3. Encours des prêts concessionnels, exercices 2004–13	41		
4.4. Prestation d'assistance technique par groupe de revenu, exercices 2008–13	46		
4.5. Assistance technique par type de pays, exercices 2008–13	46		
4.6. Prestation d'assistance technique pendant l'exercice 2013 par domaine et région	47		
4.7. Expansion du développement des capacités grâce à l'appui de donateurs	47		
4.8. Prestation d'assistance technique par domaine et sujet, exercices 2008–13	48		

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril. L'unité de compte du FMI est le DTS (droit de tirage spécial); les conversions des données financières du FMI en dollars sont approximatives et faites pour des raisons de commodité. Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis. Au 30 avril 2013, 1 dollar était égal à 0,662691 DTS et 1 DTS à 1,509 dollar (au 30 avril 2012, ces taux étaient de 0,644934 DTS et de 1,55055 dollar, respectivement).

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais sur lesquelles des statistiques sont établies et publiées de façon distincte et indépendante.

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Christine Lagarde, Directrice générale et Présidente du Conseil d'administration

Durant notre Assemblée annuelle de 2012, qui s'est tenue à Tokyo, le Comité monétaire et financier international (CMFI) a invité la communauté internationale à agir avec détermination pour placer l'économie mondiale sur une trajectoire de croissance soutenue, durable et équilibrée. Au vu de l'année écoulée — la cinquième depuis le début de la crise — cet appel à l'action s'impose toujours.

Les mesures résolues engagées durant l'année ont réussi à désamorcer les risques les plus immédiats qui menaçaient l'économie mondiale. Mais le chemin vers une reprise solide et globale est encore semé d'embûches. La croissance mondiale reste trop faible et trop inégale, tandis que divers risques, anciens ou plus nouveaux, obscurcissent l'horizon. Dans trop de pays, les améliorations observées sur les marchés financiers ne se sont pas traduites par des progrès dans l'économie réelle ou la vie des citoyens.

Les défis qui nous attendent sont immenses et la nécessité d'une action concertée est une responsabilité que le FMI partage avec ses 188 pays membres. C'est dans cet esprit que le FMI a présenté un nouveau produit au CMFI, d'abord en octobre 2012, puis lors des Réunions de printemps de 2013. Il s'agit d'un Plan d'action mondial, qui trace les priorités pour les membres et explique quelle peut être la contribution du FMI.

Notre principale responsabilité est de nous adapter à l'évolution de l'économie mondiale, de mieux nous acquitter de notre mission et d'être à l'écoute de nos pays membres, dont les besoins changent dans l'espace et dans le temps. S'appuyant sur un partenariat étroit entre ses services, sa Direction et son Conseil d'administration, le FMI continue de progresser sur un grand nombre de fronts pour renforcer son action au service de tous ses pays membres, qu'ils soient avancés, émergents ou à faible revenu.

Plusieurs innovations relatives au dispositif de surveillance du FMI sont désormais opérationnelles, conformément aux recommandations formulées en 2011 à l'occasion de l'Examen triennal de la surveillance. Les trois avancées majeures dans ce domaine sont la nouvelle décision sur la surveillance intégrée, ainsi que le lancement d'un rapport pilote sur le secteur extérieur et d'un rapport sur les effets de contagion. En conjuguant les perspectives bilatérales et multilatérales de la mission de conseil du FMI, ces initiatives nous permettent d'affiner notre analyse des effets de contagion et des débordements transfrontaliers, en nous concentrant sur l'impératif de la stabilité de l'ensemble du système.

Le FMI a également adopté un programme d'analyse plus ambitieux pour fournir des conseils plus adaptés à chaque cas particulier. Nous avons redoublé d'efforts pour nous

atteler aux problèmes «hérités» de la crise, en nous concentrant davantage sur l'analyse des liens entre croissance et emploi, mais aussi entre croissance et assainissement des finances publiques, et sur l'importance cruciale du secteur financier. La nouvelle stratégie relative au secteur financier complètera également le travail réalisé dans ce domaine. Labouissement des travaux consacrés aux flux de capitaux a été un autre axe fondamental : le FMI a défini une conception globale, souple et équilibrée de la gestion des flux de capitaux mondiaux pour prodiguer des conseils clairs et cohérents aux pays membres.

La reprise tardant à s'installer, les prêts du FMI ont continué de jouer un rôle primordial dans l'aide fournie aux membres. Ces concours sont certes déterminants pour les pays les plus durement frappés par la crise, mais le FMI doit être en mesure d'épauler chacun de ses membres. Les aménagements précédemment apportés à la ligne de crédit modulable se sont révélés utiles et de nouveaux accords ont été signés avec le Mexique et la Pologne. Le FMI a également intensifié son action auprès des pays arabes en transition.

Afin de renforcer le dispositif de sécurité financière mondiale, les membres ont pris de nouveaux engagements qui portent à 461 milliards de dollars le montant total des ressources empruntées par le FMI. L'institution a également pris des mesures importantes pour répondre aux besoins des pays membres à faible revenu. Le Conseil d'administration a approuvé l'utilisation d'une partie (2,7 milliards de dollars) des bénéfices exceptionnels restants issus des ventes d'or pour assurer la viabilité à long terme des mécanismes de financement concessionnel. Cela est venu s'ajouter aux assurances fournies par les pays membres pour affecter 1,1 milliard de dollars de bénéfices des ventes d'or au renforcement de nos ressources concessionnelles à court terme.

En matière de formation et de renforcement des capacités — troisième pilier de notre travail — nous avons également franchi plusieurs étapes. L'année a débuté avec la création d'un nouvel Institut pour le développement des capacités, destiné à mieux conjuguer assistance technique et formation et à en accroître l'efficacité. En outre, le FMI a renforcé sa présence sur le terrain en signant un accord pour la création d'un centre de formation régional à Maurice et en préparant l'ouverture d'un nouveau centre régional d'assistance technique en Afrique de l'Ouest.

Enfin et surtout, le FMI se doit être vraiment représentatif de l'ensemble de ses membres. Quitte à le répéter : le FMI doit ressembler au monde tel qu'il est aujourd'hui, il doit en être le reflet. Cette année, nous avons progressé dans ce domaine. La plupart des conditions préalables à l'entrée en vigueur des réformes de 2010 sur les quotes-parts et la gouvernance sont remplies. Notre priorité absolue est d'aller jusqu'au bout, de mener à terme ces réformes et de continuer à élaborer une nouvelle formule de calcul des quotes-parts qui permettra à l'institution d'être plus représentative de ses membres.

Je suis fier des progrès réalisés par le FMI durant l'année écoulée, ainsi que des efforts infatigables et du dévouement de nos services, et honoré d'occuper la fonction de directrice générale. J'aurai à cœur de poursuivre le travail d'étroite collaboration avec tous nos pays membres et leurs représentants au Conseil d'administration, face aux nombreux défis que l'économie mondiale doit encore relever.

Le Rapport annuel du Conseil d'administration du FMI au Conseil des gouverneurs de l'institution est l'un des moyens essentiels par lesquels le FMI rend compte de son action. Le Conseil d'administration, où siègent 24 administrateurs désignés par les 188 pays membres, dirige les activités du FMI, tandis que le Conseil des gouverneurs, où chaque pays membre est représenté par une personnalité de haut rang, est l'organe suprême de l'institution. Le Rapport annuel est publié en vertu de l'obligation qui incombe au Conseil d'administration de rendre compte de son action au Conseil des gouverneurs.



David Lipton, Premier Directeur général adjoint



Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint



Nemat Shafik, Directrice générale adjointe



Min Zhu, Directeur général adjoint

CONSEIL D'ADMINISTRATION au 30 avril 2013

Les administrateurs suppléants sont indiqués en italiques.



Meg Lundsager
Poste vacant
États-Unis



Daikichi Momma
Tomoyuki Shimoda
Japon



Hubert Temmeyer
Steffen Meyer
Allemagne



Hervé de Villeroché
Alice Terracol
France



Der Jiun Chia
Rasheed Abdul Ghaffour
Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam



ZHANG Tao
SUN Ping
Chine



Jong-Won Yoon
Ian Davidoff
Australie, Corée, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Vanuatu



Thomas Hockin
Mary T. O'Dea
Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie



Rakesh Mohan
Kosgallana Ranasinghe
Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka



Ahmed Alkholifey
Fahad Alsbathri
Arabie saoudite



René Weber
Dominik Radziwill
Azerbaïdjan, Kazakhstan, Pologne, République kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan



Paulo Nogueira Batista, Jr.
Hector Torres, Luis Oliveira Lima
Brésil, Cap-Vert, Équateur, Guyana, Haïti, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago



Stephen Field
Christopher Yeates
Royaume-Uni



Menno Snel
Willy Kiekens, Yuriy G. Yakusha
Arménie, Belgique, Bosnie-et-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Israël, Luxembourg, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine



José Rojas
Fernando Varela, Maria Angélica Arbeláez
Colombie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Venezuela



Andrea Montanino
Thanos Catsambas
Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin



Audun Groenn
Pernilla Meyerson
Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède



Momodou Saho
Chileshe M. Kapwepwe, Okwu Joseph Nnamna
Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe



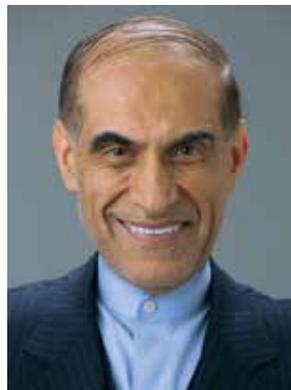
A. Shakour Shaalan
Sami Geadah
Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Oman, Qatar, Syrie, Yémen



Johann Prader
Miroslav Kollar
Autriche, Bélarus, Hongrie, Kosovo, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Turquie



Aleksei V. Mozhin
Andrei Lushin
Fédération de Russie



Mohammad Jafar Mojarad
Mohammed Daïri
Afghanistan, Algérie, Ghana, Maroc, Pakistan, République islamique d'Iran, Tunisie



Pablo Garcia-Silva
Sergio Chodos
Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay



Kossi Assimaidou
Nguêto Tiraina Yambaye, Woury Diallo
Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Guinée équatoriale, Gabon, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Togo

LETTRE DE TRANSMISSION AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 26 juillet 2013

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2012. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2013, lesquels sont présentés au chapitre 5. Les états financiers vérifiés du Département général, du Département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2012, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI, qui figure sur la version CD-ROM du Rapport ainsi qu'à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2012/eng/index.htm. L'audit externe ainsi que la communication des informations financières ont été supervisés par le Comité de vérification externe des comptes, composé de M^{me} Amelia Cabal (présidente), M. Arfan Ayass et M. Jian-Xi Wang, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Christine Lagarde

Directrice générale et Présidente du Conseil d'administration

1 VUE D'ENSEMBLE



VUE D'ENSEMBLE



Durant la période de mai 2012 à avril 2013, qui correspond à l'exercice financier 2013 du FMI¹, le monde a continué de subir les effets d'une crise qui s'est prolongée bien au-delà de ce que l'on avait imaginé, dans un contexte d'accélération des changements. Comme l'activité économique restait relativement atone et que le risque de nouvelles tensions demeurait élevé, il était plus essentiel que jamais de s'employer à promouvoir la stabilité mondiale et un avenir sûr.

Dans son *Plan d'action mondial*, la Directrice générale du FMI a présenté une série de mesures que les membres devraient prendre pour assurer la reprise et jeter les bases d'une architecture financière mondiale plus solide; elle a aussi exposé en détail la façon dont l'institution pourrait leur prêter main forte pour relever ces défis formidables.

Au moyen d'évaluations se fondant sur ses différents produits de surveillance multilatérale et bilatérale et par son engagement actif auprès de ses 188 pays membres, dont il soutient la politique économique et qui bénéficient de son aide pour leurs financements et le développement de leurs capacités, le FMI a continué d'aider les membres à identifier les risques systémiques et à élaborer des politiques avisées afin de contrer les menaces pour leur stabilité intérieure et celle de l'économie mondiale.

L'ÉCONOMIE MONDIALE

Bien que l'activité économique ait donné des signes de stabilisation dans les pays avancés en cours d'année, et qu'elle ait même légè-

rement accéléré dans les pays émergents, il était manifeste que la phase de turbulences allait sans doute se poursuivre, au moins à court terme. Les menaces sérieuses qui avaient pesé sur la reprise mondiale durant l'année (défiance des marchés en Europe, spectre du précipice budgétaire aux États-Unis) ont été évitées et la stabilité financière s'est affermie, mais les perspectives de croissance sont demeurées obstinément médiocres, tandis que se dessinait une reprise à plusieurs vitesses difficilement compatible avec une reprise mondiale dans un monde de plus en plus interconnecté. Le chapitre 2 revient plus en détail sur l'évolution économique et financière de l'exercice 2013.

SURVEILLANCE

Durant l'année écoulée et dans le sillage de l'examen triennal de la surveillance de 2011, le FMI a pris des mesures pour réformer sa surveillance selon les axes prioritaires identifiés pendant cet examen approfondi. Il a publié un rapport pilote sur le secteur extérieur présentant différentes perspectives multilatérales et bilatérales. L'évolution la plus significative est sans doute l'adoption par le FMI d'une nouvelle décision sur la surveillance bilatérale et multilatérale, dont l'objectif est de mieux intégrer la surveillance de l'économie mondiale et la surveillance bilatérale exercées par l'institution. Le FMI a également adopté une stratégie de surveillance financière destinée à mieux identifier les risques, à concevoir des instruments plus performants pour la gestion intégrée des risques et à travailler en liaison plus étroite avec les parties prenantes pour agir plus efficacement. Le chapitre 3

fournit des informations supplémentaires sur la surveillance exercée par le FMI durant l'année écoulée.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Avec la poursuite de la crise, les financements sont restés une forme importante du soutien fourni par le FMI à ses membres. Le Conseil d'administration a approuvé cinq accords au titre des mécanismes de financement non concessionnels, soit deux de moins que l'année précédente. Les accords subséquents au titre de la ligne de crédit modulable en faveur du Mexique et de la Pologne ont représenté l'immense majorité des montants engagés, et une forte proportion des montants décaissés a bénéficié à trois pays de la zone euro appliquant des programmes du FMI.

Le FMI a continué de soutenir les pays membres à faible revenu dans le cadre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (Fonds fiduciaire RPC) : au cours de l'exercice écoulé, neuf accords nouveaux ou augmentations d'accords existants ont été approuvés, contre vingt l'année précédente. En revanche, le nombre total de bénéficiaires du Fonds fiduciaire RPC n'a guère varié : en fin d'exercice, 62 pays avaient reçu un financement concessionnel à ce titre (contre 64 l'année d'avant). Le chapitre 4 fournit des informations plus détaillées sur les activités de financement du FMI pendant l'exercice 2013.

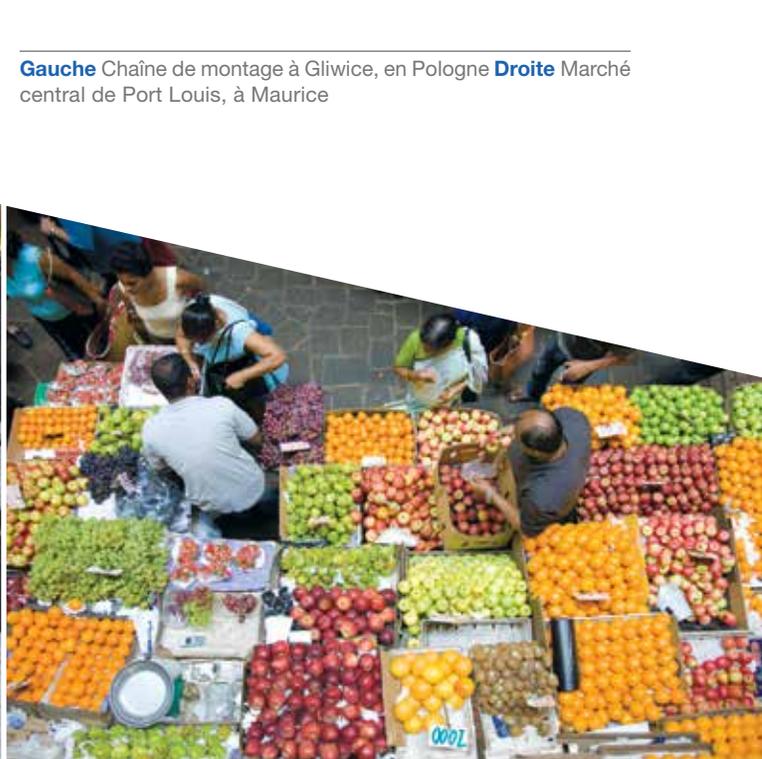
PROGRAMME D'ACTION

Les actions menées par l'institution durant l'exercice écoulé ont reflété les priorités identifiées dans le Plan d'action mondial de la Directrice générale, avec l'appui du Comité monétaire et financier international (CMFI). Outre les mesures à prendre à court terme pour relancer l'économie mondiale après la phase

de stabilisation, il s'agissait, à moyen terme, de concentrer l'action du FMI dans quatre domaines. Dans le domaine de l'*emploi et de la croissance*, les aspects analytiques et opérationnels intéressant le FMI ainsi que la politique budgétaire et l'emploi dans les pays avancés et émergents ont été examinés. Les travaux sur la *viabilité de la dette* ont concerné tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu. Le cadre utilisé par le FMI pour évaluer la viabilité de la dette a été examiné et des modifications ont été préconisées pour obtenir des résultats plus uniformes. Une approche modulée en fonction des risques a été introduite par le biais d'une nouvelle note d'orientation sur l'analyse de viabilité de la dette publique dans les pays ayant accès aux marchés. S'agissant du *renforcement des systèmes financiers*, le FMI a évalué les travaux consacrés aux principales caractéristiques des régimes d'assainissement efficaces et révisé ses directives pour la gestion des réserves de change. Enfin, dans le domaine de l'*analyse globale et des effets de contagion*, le FMI a donné suite aux rapports pilotes consacrés l'année précédente à cinq économies d'importance systémique en publiant un rapport consolidé sur ces cinq pays. Le FMI a aussi approuvé une prise de position de l'institution sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux, dont il tiendra compte pour prodiguer ses conseils de politique économique et évaluer les politiques des membres. Le programme d'action pour l'année est abordé plus en détail dans les chapitres 3 et 4.

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

En début d'exercice, deux unités du FMI ont fusionné en un nouvel Institut pour le développement des capacités, conformément à une vision stratégique de cette activité fondamentale du FMI. Durant l'année écoulée, le nouvel Institut a obtenu des résultats significatifs avec, notamment, la signature d'un accord en vue de la création d'un centre de formation régional à Maurice, des travaux prépa-



Gauche Chaîne de montage à Gliwice, en Pologne **Droite** Marché central de Port Louis, à Maurice

ratoires essentiels pour l'ouverture d'un nouveau centre d'assistance technique régional en Afrique de l'Ouest, et l'organisation d'un séminaire à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Institut multilatéral de Vienne. Cette année encore, l'essentiel de l'assistance technique fournie par le FMI a bénéficié à des pays membres à revenu faible ou intermédiaire. Les programmes de formation proposés par le FMI et soutenus par des bailleurs de fonds extérieurs et des partenaires ont encore suscité une forte demande, et les pays membres à revenu intermédiaire en ont été les principaux bénéficiaires. Les activités de renforcement des capacités conduites durant l'année écoulée sont examinées au chapitre 4.

RESSOURCES

Depuis le début de la crise, l'une des priorités est de garantir un niveau de ressources suffisant pour couvrir les besoins de financement des membres. En cours d'exercice, le Conseil d'administration a approuvé les modalités des prêts bilatéraux de pays membres destinés à compléter les ressources provenant des quotes-parts et les accords d'emprunt permanents de l'institution; fin avril 2013, 38 pays s'étaient engagés à apporter leur concours sous cette forme et 25 accords bilatéraux avaient été approuvés par le Conseil d'administration. Quatorze membres avaient signé des accords de prêt bilatéraux spécifiquement destinés à soutenir les financements concessionnels du FMI. Pour apaiser les craintes concernant l'éventualité que les besoins de financements concessionnels soient supérieurs aux capacités, l'institution a pris des mesures pour assurer la disponibilité à long terme de ce type de

financements. Le Conseil d'administration a autorisé l'utilisation d'une partie des bénéfices exceptionnels issus des ventes d'or de 2009–10 pour accroître les ressources servant à la bonification des prêts du fonds fiduciaire RPC. Il a également approuvé une stratégie visant à assurer la viabilité de ce fonds et reposant sur trois piliers : une enveloppe de base, des mesures de sauvegarde en cas de besoins supérieurs au montant de l'enveloppe et un principe d'autosuffisance à respecter en cas de modifications de l'architecture de financement concessionnel. Le chapitre 5 fournit des informations supplémentaires sur les mesures décidées par le FMI pour disposer de ressources suffisantes.

LE FMI ÉVOLUE

Depuis quelque temps, le FMI s'efforce de diverses manières de s'adapter aux nouveaux besoins de ses membres et d'être en phase avec l'évolution rapide de l'économie mondiale provoquée par la crise. Pour que la modification des quotes-parts et de la structure de gouvernance approuvée en décembre 2010 entre en vigueur, les pays membres doivent d'abord prendre les mesures nécessaires. À l'issue de ces réformes, les quotes-parts seront doublées, leur répartition sera sensiblement modifiée dans un sens plus favorable aux pays émergents et en développement, et tous les administrateurs seront élus. Toujours dans le cadre de ces réformes, un réexamen complet de la formule de calcul des quotes-parts a été entrepris pendant l'année et ses résultats ont été transmis au Conseil d'administration. Les activités liées à la réforme des quotes-parts et de la gouvernance sont examinées au chapitre 5.

2 ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE MONDIALE



ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE MONDIALE



Vers la fin de l'exercice 2013, la situation financière s'était améliorée, mais le chemin vers une reprise mondiale complète et solide semblait toujours semé d'embûches. Des mesures ont été prises en cours d'année pour s'attaquer aux risques immédiats les plus graves, mais, fin avril 2013, les perspectives de croissance n'avaient guère varié et l'économie mondiale connaissait une évolution à plusieurs vitesses : dans diverses régions du monde, l'amélioration de la situation financière n'avait pas débouché sur une croissance uniforme et d'autres facteurs agissaient comme des freins.

Des mesures décisives avaient permis de désamorcer les deux menaces les plus immédiates pour la reprise mondiale. En premier lieu, l'action énergique des dirigeants européens avait permis de parer aux risques importants qui laissaient craindre un événement extrême dans la zone euro. En second lieu, les dirigeants américains avaient su éviter le précipice budgétaire. Dans l'un et l'autre cas, néanmoins, il faudrait trouver des solutions durables pour neutraliser les risques sous-jacents. De son côté, le Japon a adopté une politique macroéconomique plus expansionniste, en apportant notamment des modifications ambitieuses au cadre de sa politique monétaire. De plus, dans les principaux pays émergents, l'assouplissement de la politique économique a contribué à soutenir la demande intérieure.

La stabilité financière avait progressé et les risques de marché et de liquidité étaient en recul. Les marchés étaient devenus bien moins volatils et le rebond des cours des actifs avait rendu possibles des gains substantiels dans les pays avancés et les pays émergents

à partir de la mi-2012. La confiance demeurait toutefois fragile et les marchés tendaient à avoir une longueur d'avance sur l'économie réelle. De ce point de vue, la reprise était toujours inégale («à trois vitesses») et les perspectives de croissance mondiale n'avaient guère évolué, preuve que des facteurs clés continuaient de freiner la croissance.

UNE REPRISE À PLUSIEURS VITESSES

Après être tombée à environ 2¼ % au deuxième trimestre de 2012, la croissance mondiale a retrouvé de la vigueur au deuxième semestre (2¾ %) et les indicateurs avancés signalaient une nouvelle accélération de l'activité au début de 2013. Dans l'édition d'avril 2013 des *Perspectives de l'économie mondiale*, les prévisions laissent entrevoir une croissance du PIB réel de 3¼ % en 2013, puis de 4 % en 2014. Ces moyennes mondiales masquaient toutefois des disparités considérables entre groupes de pays et au sein d'un même groupe.

Pour les pays avancés, en particulier, les prévisions donnaient une reprise à plusieurs vitesses, plus rapide aux États-Unis qu'ailleurs. Dans ce pays, la demande privée avait donné des signes de raffermissement, même si l'on estimait que l'ajustement budgétaire plus important que prévu limiterait à environ 2 % la croissance du PIB réel en 2013. La zone euro devait rester en récession en 2013, de nombreux pays continuant d'être aux prises avec leur ajustement budgétaire, des problèmes de compétitivité, la disparité ou fragmentation persistante des conditions financières et les

tensions nées de l'inversion du levier financier, elle-même imputable au surendettement privé, notamment dans le secteur bancaire. Au Japon, en revanche, on devait assister à un rebond en 2013, sous l'effet d'une relance budgétaire et monétaire. Pour l'ensemble des pays avancés, la croissance attendue en 2013 était de 1¼ %, donc sans amélioration par rapport à 2012, mais avec la perspective d'une montée en régime jusqu'à 2¼ % en 2014.

Pour les pays émergents et en développement, les projections indiquaient que la croissance de la production aurait une assise plus large et connaîtrait une accélération régulière. Après un ralentissement à 5,1 % en 2012, l'activité devait remonter à 5,3 % en 2013, puis à 5,7 % en 2014. Le retour à une croissance plus vigoureuse devait s'appuyer sur un niveau de consommation soutenu, la mise en suspens des politiques macroéconomiques et le redémarrage des exportations associé à la reprise dans les pays avancés. Néanmoins, certaines économies du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord étaient toujours aux prises avec un processus de transition intérieure difficile. En revanche, les perspectives semblaient plus prometteuses pour bon nombre de pays à faible revenu dynamiques qui s'étaient dotés d'un cadre de politique économique sain et avaient conduit des réformes structurelles.

Bien que l'action des pouvoirs publics eût contribué à atténuer les risques à court terme, des dangers anciens et nouveaux continuaient d'assombrir l'horizon. Dans la zone euro, les risques les plus immédiats résultaient du fait que les réformes décidées étaient appliquées de manière incomplète ou restaient au point mort, que ce soit à l'échelle européenne ou nationale. Aux États-Unis, les risques à court terme concernaient le nouveau resserrement budgétaire qui se produirait sans doute si les coupes budgétaires automatiques n'étaient pas rapidement abandonnées.

En outre, le non-relèvement du plafond d'endettement d'ici la fin 2013 nuirait considérablement à la stabilité économique et financière mondiale. À moyen terme, au Japon comme aux États-Unis, les risques provenaient de l'absence de programmes crédibles d'assainissement des finances publiques, mais également de l'étroitesse des marges de manœuvre, de l'endettement important du secteur privé et de l'atonie persistante de l'activité. Par exemple, les effets délétères potentiellement plus marqués ou plus durables du désendettement public et privé, le problème déjà ancien de la fragmentation et l'ajournement des réformes structurelles risquaient d'entraîner une stagnation dans la zone euro. Les complications possibles de la politique monétaire souple et non conventionnelle menée par de nombreux pays avancés, ainsi que la difficulté croissante pour bon nombre de pays émergents et en développement de préserver leur stabilité financière, suscitaient aussi des inquiétudes de plus en plus vives.

POUR UNE ÉCONOMIE MONDIALE TOURNANT À PLEIN RÉGIME

Alors que l'exercice 2013 touchait à sa fin, le caractère déséquilibré de la reprise mondiale et les risques qui la menaçaient ont mis en évidence la nécessité de politiques volontaristes. Les autorités devaient réussir l'exercice périlleux de passer d'une phase de stabilisation financière à une économie mondiale tournant durablement à plein régime. À défaut de mesures pour remédier aux menaces persistantes, l'activité mondiale risquait de subir périodiquement des revers, et une croissance réelle vigoureuse, s'accompagnant des créations d'emplois tant attendues, risquait de ne jamais se matérialiser. Dans la même logique, une action plus ferme que prévu des pouvoirs publics pouvait aussi favoriser une reprise plus forte de l'activité.



Gauche Aciérie à Isfahan, en Iran **Droite** Plantation de café au Burundi

Dans les économies avancées, il n'existait pas de mesures miracles pour s'attaquer aux problèmes de la demande et de la dette. Le conseil donné aux autorités était d'exploiter prudemment toutes les possibilités de stimuler la demande et la croissance, tout en menant des politiques structurelles pour améliorer l'emploi et la compétitivité. Une stratégie tous azimuts fondée sur une bonne gestion des arbitrages sous-jacents serait nécessaire pour parvenir à une reprise durable et solide.

Plus généralement, l'assainissement des finances publiques était indispensable compte tenu de la persistance de niveaux d'endettement élevés dans de nombreux pays avancés. À court terme, toutefois, le durcissement de la politique économique devait être modulé de façon à ne pas compromettre la reprise. L'édition d'avril 2013 du *Moniteur des finances publiques* soulignait que le rééquilibrage devait être progressif tout en restant axé sur les objectifs à moyen terme dans le cadre de stratégies de croissance adaptées aux contextes nationaux. Il était donc urgent de définir des programmes clairs et crédibles, par exemple au Japon et aux États-Unis, pour faire baisser les ratios d'endettement à moyen terme. Dans les pays où la demande privée était systématiquement décevante, les autorités qui disposaient d'une marge de manœuvre et de financements suffisants étaient encouragées à lisser le rythme du processus d'assainissement.

Sous réserve que les anticipations inflationnistes à long terme restent bien ancrées, les pays avancés devaient conserver une politique monétaire accommodante pour soutenir l'activité pendant le resserrement de la politique budgétaire. Dans ce contexte, la remise sur pied du secteur bancaire était considérée comme cruciale, d'autant que le canal du crédit fonctionnait mal dans la zone euro. Les décideurs devaient être attentifs aux risques d'instabilité financière qui pouvaient apparaître et évoluer si les politiques monétaires accommodantes et non conventionnelles étaient maintenues trop longtemps. En effet, la prise de risques excessifs et une mauvaise répartition des ressources étaient notamment à craindre, et il était conseillé aux autorités de prendre, le cas échéant, des mesures macroprudentielles appropriées pour atténuer ces risques.

Malgré les mesures déjà prises pour améliorer la réglementation du secteur financier aux niveaux national et mondial, un travail important reste à accomplir. L'édition d'avril 2013 du *Rapport sur la stabilité financière dans le monde* a souligné la nécessité de poursuivre la remise en état du secteur financier et de parachever le programme de réforme de la réglementation en s'attaquant notamment aux problèmes des établissements trop grands pour faire faillite, des établissements financiers non bancaires et du

système bancaire parallèle. Une mise en œuvre rapide et cohérente du programme de réforme, y compris des règles dites de Bâle III, serait impérative pour préserver la stabilité financière et renforcer les flux de crédit vers l'économie réelle. Mettre fin à la fragmentation des marchés financiers, par exemple, était jugé essentiel pour soutenir la croissance. L'amélioration des politiques financières pouvait aussi contribuer à la transmission de la politique monétaire.

Dans les pays émergents et en développement, les principaux objectifs étaient de renforcer les volants de sécurité et d'éviter les excès en matière financière. Dans ce contexte, il était jugé opportun de procéder à un durcissement relatif des politiques à moyen terme. En cas de menace pour la stabilité financière, les ajustements macroéconomiques pouvaient être accompagnés de mesures prudentielles et, dans certains cas, une gestion des flux de capitaux pouvait aussi être utile. Il était recommandé aux dirigeants, dès que la situation le permettrait, de ramener les soldes budgétaires à des niveaux ménageant une marge de manœuvre confortable pour parer aux chocs futurs. Là où des problèmes structurels (goulets d'étranglement liés au manque d'infrastructures et aux marchés du travail, absence de réglementation, etc.) freinaient la croissance, il fallait s'attaquer à ces obstacles. Dans bon nombre de pays, en particulier à faible revenu, il ne fallait pas non plus relâcher les efforts visant à améliorer le ciblage des régimes de subventions, à diversifier l'économie et à renforcer les politiques sociales.

Les différentes évolutions observées au cours de l'année sont venues nous rappeler que, dans une économie mondiale de plus en plus interconnectée, il fallait compter avec de possibles effets de contagion, qui peuvent être liés aux politiques menées. Le risque d'une reprise cahoteuse et le dosage déséquilibré des politiques macroéconomiques dans les pays avancés pourraient compliquer la formulation de la politique économique ailleurs, en particulier dans les pays émergents. Avec l'atténuation des risques immédiats d'instabilité financière, les flux d'obligations et d'actions vers les pays émergents avaient repris, ce qui accentuait les pressions à la hausse des taux de change et faisait redouter des dévaluations compétitives. En vue d'apaiser les craintes concernant les monnaies, il était recommandé que tous les pays adoptent des politiques favorisant les équilibres intérieur et extérieur. En outre, des efforts concertés restaient nécessaires pour continuer de réduire les déséquilibres mondiaux, notamment en renforçant la demande intérieure et la flexibilité des taux de change dans les pays en excédent, ainsi qu'en augmentant l'épargne publique et en procédant à des réformes structurelles pour rehausser la compétitivité dans les pays en déficit.

3 S'ADAPTER À UN MONDE EN MUTATION RAPIDE



S'ADAPTER À UN MONDE EN MUTATION RAPIDE



SURVEILLANCE DES INTERCONNEXIONS MONDIALES

L'évolution récente des marchés économiques et financiers mondiaux fait apparaître une interconnexion grandissante entre les pays. Les événements intervenant dans un pays ou une région peuvent rapidement se répercuter au-delà des frontières. Dans le cadre de son examen des dynamiques et des phénomènes qui influent sur la santé du système monétaire et financier international, le FMI s'intéresse de plus en plus aux conséquences régionales et internationales des politiques économiques et financières des pays membres.

Rapport sur les effets de débordement

En 2011, le FMI a entrepris d'établir à titre expérimental un rapport sur les effets de contagion afin d'évaluer les retombées des politiques économiques des cinq pays et espaces les plus importants au plan systémique (Chine, États-Unis, Japon, Royaume-Uni et zone euro) sur leurs partenaires. Un deuxième rapport pilote, couvrant ces cinq économies mais présenté en un seul document, a été examiné par le Conseil d'administration lors d'une séance informelle en juillet 2012, et publié ce même mois².

Le rapport consolidé apporte un éclairage complémentaire à celui des évaluations des politiques économiques réalisées dans le cadre des consultations menées au titre de l'article IV avec chacune des cinq grandes économies (voir encadré 3.1 sur la page Internet du *Rapport annuel*), et il contribue à la surveillance multilatérale plus

générale exercée par le FMI. Les sujets qu'il couvre découlent des consultations avec les responsables politiques de ces cinq économies et de certains de leurs partenaires économiques (Afrique du Sud, Arabie saoudite, Brésil, Corée, Inde, Mexique, Pologne, République tchèque, Russie, Singapour et Turquie). Le rapport 2012 ne cherche pas à cerner la totalité des retombées éventuelles, mais, s'appuyant sur les observations de l'année précédente, s'intéresse plus particulièrement aux problématiques à venir.

Rapport sur le secteur extérieur

Le Plan d'action pour le renforcement de la surveillance présenté en 2011 par la Directrice générale prévoyait diverses mesures³, notamment en matière de stabilité extérieure. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a examiné un rapport pilote sur le secteur extérieur lors d'une réunion informelle qui s'est tenue en juillet 2012⁴.

Ce document analyse la position extérieure de 28 économies d'importance systémique et de la zone euro. Il réunit en un seul rapport les perspectives bilatérale et multilatérale et propose des orientations stratégiques possibles. Il fait appel à une nouvelle méthode d'évaluation de la situation extérieure mise au point par les services du FMI pour évaluer les déséquilibres extérieurs, tout en reconnaissant les incertitudes inhérentes à cette démarche.

En appliquant les mêmes méthodes à tous les pays, le rapport garantit la cohérence multilatérale des différentes évaluations et favorise la sincérité et l'impartialité. Dans le même temps, les

Encadré 3.1**La présence du FMI en Europe**

Les travaux du FMI en Europe (conseils de politique générale, assistance technique et, s'il y a lieu, financement) sont menés en étroite coopération avec les pays et les institutions de l'UE, comme la Commission européenne et la Banque centrale européenne (voir «Collaboration avec d'autres organisations» au chapitre 4)^a.

Depuis le début de la crise, plusieurs pays européens ont demandé au FMI une assistance financière pour les aider à surmonter leurs déséquilibres budgétaires et extérieurs. Il faut notamment citer, au cours du dernier exercice, la poursuite de l'aide apportée à trois membres de la zone euro (Grèce, Irlande et Portugal). Durant l'exercice, Chypre a également sollicité un accord au titre du mécanisme élargi de crédit qui a été approuvé par le Conseil d'administration en mai 2013. Au 30 avril 2013, le FMI avait conclu des accords financiers avec huit pays européens^b, ses engagements totalisant environ 107 milliards d'euros, soit 140 milliards de dollars. Autrement dit, à la fin de l'exercice, environ 62 % du total des décaissements et des engagements de précaution du FMI allaient à l'Europe dans son ensemble.

La première série de programmes appuyés par le FMI au début de la crise a essentiellement concerné les pays émergents d'Europe. Le FMI a accordé à de nombreux petits pays avancé et émergents — dont la Hongrie, l'Islande, la Lettonie et la Roumanie — des financements souples, de montant élevé et concentrés dans le court terme. Le redressement de la situation en Islande et en Lettonie a permis aux deux pays d'effectuer des remboursements anticipés d'une partie de ces sommes durant l'exercice^c.

Le FMI adapte ses conseils à chaque pays membre, la conception de ses programmes dans les différents pays européens variant en conséquence. Dans le même temps, son intervention à l'échelle régionale a privilégié les réformes structurelles pour stimuler la croissance économique, à savoir des réformes des marchés des produits et des services, et des réformes du marché du travail et des retraites. Il a également insisté sur l'importance des dispositifs de protection sociale appropriés à l'intention des plus vulnérables durant ces ajustements difficiles. Par ailleurs, à un niveau plus régional, le FMI n'a cessé d'appeler à des mesures plus résolues vers une union monétaire complète, notamment avec un système bancaire unifié et une plus grande intégration budgétaire. Ainsi, dans le cadre des consultations au titre de l'article IV de 2012 sur les politiques de la zone euro, le Conseil d'administration a souligné que les autorités devaient continuer de faire preuve d'un engagement

partagé et sans ambiguïté vers une plus grande intégration, à partir d'une feuille de route claire et crédible. Outre des réformes structurelles dans les pays déficitaires et excédentaires, cette démarche appelle une action dans deux grands domaines : premièrement, un travail vers l'union bancaire, comportant l'établissement, à l'échelle paneuropéenne, d'un système de garantie des dépôts et d'un dispositif de résolution des établissements en difficulté (tous deux s'appuyant sur des ressources communes) et la mise en place d'un dispositif commun de contrôle; deuxièmement, une plus grande intégration budgétaire, accompagnée d'un renforcement des modalités de gouvernance et d'un mécanisme de répartition des risques, et de garde-fous appropriés^d.

Les efforts déployés ces dernières années pour renforcer le système financier international, notamment en Europe, ont donné lieu à de nouvelles demandes d'assistance technique du FMI. Cette année, le FMI a accepté de suivre, dans le cadre de l'assistance technique, l'appui financier européen au programme de recapitalisation des banques espagnoles. Conformément aux termes de l'accord, il a fourni aux autorités espagnoles et européennes des conseils indépendants pour soutenir les efforts déployés par les autorités espagnoles et européennes en vue d'assainir le secteur financier national^e.

Étant donné l'influence de l'Europe sur la santé économique et la stabilité financière de la planète, et compte tenu de l'ampleur du travail du FMI dans la région, le Conseil d'administration est tenu informé des questions liées au continent. Pas moins de sept réunions d'information et de bilan ont été organisées à son intention au cours de l'exercice (en juin, en août, en septembre, en octobre, en novembre et en décembre 2012, et en février 2013).

^a Le site Internet du FMI fournit des informations détaillées sur le travail de l'institution dans toutes les régions. En ce qui concerne son engagement en Europe, voir «Tackling Current Challenges» sur la page «About the IMF» du site (en anglais) (www.imf.org/external/about/onagenda.htm), «The IMF and Europe» (www.imf.org/external/region/eur/index.aspx) et la fiche technique «Le FMI et l'Europe» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/europe.htm>), ainsi que les différents liens sur chacune de ces pages.

^b Bosnie-Herzégovine, Kosovo et Roumanie (accords de confirmation), Grèce, Irlande, Moldova et Portugal (mécanisme élargi de crédit) et Pologne (ligne de crédit modulable).

^c Voir les communiqués de presse 12/235, «Iceland Repays Early Some Outstanding Obligations to the IMF» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12235.htm), et 12/314, «Latvia Makes Early Repayment to the IMF» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12314.htm).

^d Voir la note d'information au public 12/80, «IMF Executive Board Concludes Article IV Consultation on Euro Area Policies» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn1280.htm).

^e Voir les communiqués de presse 12/400, «Statement on the First Financial Sector Monitoring Mission to Spain» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12400.htm), et 13/34, «Statement on the Second Financial Sector Monitoring Mission to Spain» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr1334.htm).

Encadré 3.2**Conseils et assistance aux pays arabes en transition**

Les pays arabes en transition — Égypte, Jordanie, Libye, Maroc, Tunisie et Yémen — restent aux prises avec de difficiles processus de transition^a. La conjoncture économique mondiale morose, conjuguée à la flexibilité limitée du taux de change, a entamé leurs réserves internationales, tandis que les augmentations substantielles des salaires du secteur public et des subventions, en réponse à de fortes revendications sociales, ont considérablement amenuisé les marges budgétaires. Une action urgente s'impose donc pour préserver la stabilité macroéconomique. L'incertitude politique persistante freine également la croissance. La reprise économique modérée prévue pour ces pays en 2013 ne suffira pas à créer les emplois nécessaires pour résorber le chômage substantiel de la région. Le conflit tragique qui déchire la Syrie, et qui s'est transformé en une grave crise humanitaire, a considérablement aggravé ces problèmes et provoqué des retombées économiques et sociales croissantes sur les pays limitrophes.

Les risques mondiaux, régionaux et nationaux persistants, issus notamment du ralentissement de la croissance mondiale ou de l'intensification de l'aversion pour le risque financier à l'échelle planétaire, de la hausse des prix alimentaires et énergétiques mondiaux, de l'aggravation du conflit en Syrie, et des revers que connaissent les transitions politiques, pourraient fragiliser des perspectives déjà délicates. À l'inverse, une amélioration de la conjoncture mondiale et la réussite des transitions politiques pourraient exercer une influence plus favorable sur les perspectives d'avenir.

Étant donné la faiblesse des marges de manœuvre budgétaire et des volants de réserve, l'assainissement des finances publiques et l'assouplissement du taux de change, en cherchant par ailleurs à protéger plus efficacement les pauvres, constituent des dossiers difficiles à court terme. Dans ce contexte, le renforcement de la transparence et de la responsabilisation dans l'utilisation des ressources publiques pourrait rehausser la crédibilité et la durabilité des mesures. Les autorités doivent aussi rapidement formuler et mettre en œuvre des

réformes structurelles efficaces pour fonder des économies dynamiques et solidaires qui créent davantage d'emplois. Pour parvenir à leurs fins, elles doivent absolument promouvoir la croissance du secteur privé et les échanges internationaux et attirer les investissements directs étrangers. La communauté internationale peut favoriser une évolution positive en offrant un meilleur accès aux marchés aux produits et aux services de la région, des financements et des conseils de politique économique.

La réforme des subventions énergétiques (voir plus loin dans ce chapitre), associée à des mesures visant à protéger les populations défavorisées, constitue un enjeu particulier pour ces pays. Certains ont déjà engagé ce programme de réforme et commencé à atténuer les tensions qui pèsent sur le budget et les réserves.

Le FMI a engagé plus de 8,6 milliards de dollars dans le cadre d'accords de financement conclus avec la Jordanie, le Maroc et le Yémen. Alors que l'exercice financier s'achevait, il négociait un accord éventuel avec l'Égypte et un deuxième programme avec le Yémen; les discussions qu'il menait en parallèle avec la Tunisie ont abouti peu après à l'approbation par le Conseil d'administration d'un accord de confirmation d'un montant de 1,15 milliard de DTS (1,74 milliard de dollars). De manière plus générale, l'institution a entretenu un dialogue étroit avec tous les pays arabes en transition, et leur a fourni des analyses économiques et un appui au renforcement des capacités.

Le Conseil d'administration du FMI a été tenu informé de l'évolution de la situation dans ces pays pendant l'exercice, à l'occasion de réunions informelles qui se sont tenues en septembre 2012 et en janvier et avril 2013.

^a Voir «Arab Countries in Transition: Economic Outlook and Key Challenges», un rapport des services du FMI établi pour la réunion ministérielle du Partenariat de Deauville (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/041613.pdf).

équipes-pays apportent une connaissance approfondie des facteurs particuliers aux pays et un élément d'appréciation pour identifier les aspects que les modèles n'auraient pas saisis.

Soucieux de peaufiner ces approches de la surveillance du secteur extérieur, les services du FMI ont consulté, courant 2013, des hauts fonctionnaires, des universitaires, le secteur privé, la société civile et d'autres intervenants. Un autre rapport pilote sur le secteur extérieur a été publié en août 2013.

CONSEILS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de ses programmes d'assistance aux pays membres, des activités visant à aider les pays à renforcer leurs institutions et

leurs capacités, de la surveillance des économies des pays membres et de la supervision du système monétaire international, le FMI fournit à ses membres des conseils sur diverses questions ayant trait à la stabilité économique.

Architecture de la surveillance

En vertu de ses Statuts, le FMI a pour mission de surveiller le système monétaire international et de suivre les politiques économiques et financières de ses 188 pays membres, activité connue sous le nom de surveillance. Celle-ci intervient aux niveaux régional et mondial (surveillance multilatérale) et à l'échelon national (surveillance bilatérale), ce qui permet au FMI de mettre en lumière les risques pour la stabilité et la croissance et de préconiser les mesures nécessaires.

Ses principaux instruments de surveillance multilatérale sont les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques. Ces publications semestrielles, de même que les rapports sur les *Perspectives économiques régionales* (voir «Responsabilisation» au chapitre 5), forment l'assise sur laquelle le FMI fonde son examen de l'évolution économique et financière de l'ensemble des pays membres. Une mise à jour des *Perspectives de l'économie mondiale* est publiée deux fois par an.

Les consultations au titre de l'article IV des Statuts du FMI (voir encadré 3.1 sur la page Internet du *Rapport annuel*) constituent la clé de voûte de la surveillance bilatérale. Elles sont généralement conduites chaque année pour dresser un bilan de la situation économique et financière de chaque pays membre et examiner ses perspectives et ses politiques⁵. Au cours de l'exercice, 114 consultations au titre de l'article IV ont été réalisées (voir tableau 3.1 sur la page Internet du *Rapport annuel*). Dans la majorité des cas (100 cette année, soit 87,7 %), le rapport des services du FMI et les analyses qui accompagnent le processus de consultation sont publiés sur le site Internet de l'institution (sauf objection du pays concerné).

Le Conseil d'administration procède à un examen de la mise en œuvre et de l'efficacité de la surveillance à intervalles réguliers, notamment dans le cadre de l'examen triennal de la surveillance. Le dernier de ces examens, qui s'est achevé en octobre 2011⁶, a mis l'accent sur cinq priorités opérationnelles : interconnexion, évaluation des risques, stabilité financière, stabilité extérieure et influence de la surveillance. Il a en outre suggéré d'apporter des modifications au cadre juridique de la surveillance du FMI de manière à favoriser une perspective équilibrée et intégrée de la stabilité économique et financière mondiale. Le Plan d'action de la Directrice générale visant à traiter ces questions essentielles a été entériné par le Conseil d'administration et publié en parallèle à l'examen.

Décision sur la surveillance bilatérale et multilatérale

En juillet 2012, le Conseil d'administration a pris une mesure déterminante en vue de moderniser la surveillance du FMI et de traiter les priorités définies par l'examen triennal de la surveillance de 2011 en adoptant une décision sur la surveillance bilatérale et multilatérale, connue sous le nom de décision sur la surveillance intégrée. Celle-ci définit les bases qui permettront au FMI de nouer un dialogue plus efficace avec les pays membres et de renforcer sa surveillance par divers moyens :

- Elle établit un lien conceptuel entre l'évaluation que fait le FMI de chaque pays et la stabilité mondiale et précise que la surveillance doit se centrer sur la stabilité économique et financière, tant à l'échelle nationale que mondiale.
- Elle fait des consultations au titre de l'article IV un outil non seulement de la surveillance bilatérale, mais aussi de la surveillance multilatérale, favorisant ainsi une analyse plus complète, intégrée

et cohérente des effets de contagion. Elle permet notamment au FMI d'examiner avec un pays membre l'ensemble des répercussions de ses politiques, lorsqu'elles peuvent avoir une incidence notable sur la stabilité mondiale. Elle encourage les pays membres à prendre conscience de l'effet de leurs politiques sur la stabilité mondiale, même s'ils ne sont aucunement tenus de les modifier dès lors qu'elles favorisent leur propre stabilité.

- Elle rééquilibre le traitement des politiques internes et des politiques de change et ajoute des orientations sur la conduite des premières, tout en maintenant les principes déjà existants en ce qui concerne les secondes. Elle met aussi en évidence la contribution de l'ensemble des politiques d'un pays à sa stabilité interne et à celle de sa balance des paiements.
- Elle définit, pour la première fois, la portée et les modalités de la surveillance multilatérale, notamment en traçant les contours d'éventuelles consultations multilatérales.

En prenant cette décision⁷, les administrateurs ont jugé d'un commun accord que l'intégration de la surveillance bilatérale et multilatérale permettrait de combler d'importantes lacunes. Ils ont notamment estimé que la définition plus précise du champ de la surveillance multilatérale permettrait d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'impartialité des activités de surveillance du FMI. Par ailleurs, la décision préserve la flexibilité nécessaire pour adapter la surveillance aux circonstances, le cas échéant. Il importe enfin de souligner qu'elle ne peut être interprétée ni utilisée pour élargir ou modifier la nature des obligations des pays membres.

Les administrateurs ont souligné que le recentrage sur la surveillance multilatérale ne doit pas se faire au détriment des questions intéressantes la stabilité des différents pays. Ils se sont félicités que la décision précise qu'un pays membre, dès lors qu'il œuvre à sa propre stabilité, ne peut être tenu de modifier ses politiques de manière à mieux appuyer le bon fonctionnement du système monétaire international. Ils ont fait valoir que le cadre de surveillance multilatérale présenté dans la décision ne devait pas être appliqué de manière à entraîner un examen excessif des politiques intérieures d'un pays membre.

Les administrateurs ont jugé important d'assurer la bonne mise en application de la décision et sont convenus qu'une période de six mois entre son adoption et son entrée en vigueur donnerait aux services du FMI et aux autorités nationales un délai suffisant pour se familiariser pleinement avec le nouveau cadre. La décision a pris effet en janvier 2013.

Progrès dans la mise en œuvre des priorités de l'examen triennal de la surveillance de 2011

Lors de discussions conduites en novembre 2012⁸, les administrateurs ont salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités définies au cours de l'examen triennal de la surveillance

de 2011. Ils ont relevé que bon nombre des mesures engagées au cours de l'exercice précédent avaient déjà substantiellement contribué à recentrer la surveillance sur les interconnexions, les risques, la stabilité financière et la stabilité extérieure.

Interconnexions. Les administrateurs ont salué les progrès dans l'analyse des interconnexions. Ils ont jugé qu'il était nécessaire d'approfondir ces travaux pour mieux cerner les vecteurs de transmission des risques et poursuivre l'analyse des effets de contagion et les analyses transnationales dans le cadre de la surveillance.

Risques. Les administrateurs ont reconnu que la surveillance s'était sensiblement recentrée sur les risques (voir plus loin «Exercice conjoint d'alerte avancée FMI–Conseil de stabilité financière», par exemple) et que l'utilisation des matrices d'évaluation des risques dans les rapports des services du FMI y avait concouru, en contribuant à la cohérence des messages entre les différents produits de surveillance. Ils ont convenu que tous les rapports-pays devraient comporter une analyse franche des risques. La plupart se sont déclarés favorables à de nouvelles avancées dans la quantification des risques mondiaux, qui donnerait aux équipes-pays les moyens de définir leur impact national.

Stabilité financière. Les administrateurs ont insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts visant à intégrer la surveillance financière aux consultations au titre de l'article IV et à la surveillance multilatérale, comme préconisé dans la stratégie de surveillance financière du FMI (analysée plus loin). Ils ont noté les progrès accomplis dans le suivi des recommandations du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) dans les rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV, mais ont signalé que l'intégration des évaluations des liens macrofinanciers dans la surveillance pouvait être améliorée.

Stabilité extérieure. Les administrateurs ont observé que l'évaluation pilote des positions extérieures et le rapport pilote sur le secteur

extérieur (voir section précédente) ont sans doute contribué à recentrer l'attention sur la stabilité extérieure dans un petit nombre de pays, et ils ont recommandé que les nouvelles modalités soient appliquées à l'ensemble des pays membres. Ils ont estimé qu'il fallait perfectionner les méthodes d'évaluation pour rehausser la crédibilité de ce travail, et notamment tenir pleinement compte des facteurs nationaux, et qu'une amélioration des évaluations externes concernant les pays non couverts par la nouvelle méthode s'imposait également.

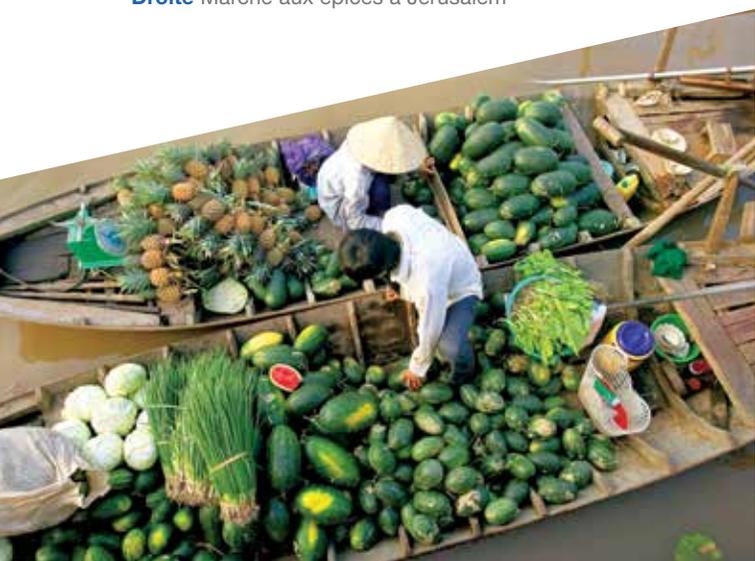
Influence de la surveillance. Les administrateurs ont souligné que la pertinence et la qualité de la surveillance du FMI étaient des éléments déterminants de l'influence que celle-ci pouvait exercer. Ils ont appelé à un suivi systématique des questions soulevées lors de consultations antérieures au titre de l'article IV et noté qu'un renforcement de la communication des principaux messages et risques aux responsables nationaux, notamment par le biais du Plan d'action mondial de la Directrice générale, pouvait y contribuer.

Ressources. Les administrateurs ont observé que la mise en œuvre des recommandations formulées par les services du FMI aurait sans doute une incidence financière, certains ayant toutefois estimé que les ressources nécessaires devraient provenir d'une réduction des coûts. Bon nombre d'entre eux ont souligné l'importance d'une coopération plus étroite entre les différents départements de manière à renforcer à la fois l'efficacité et la qualité de la surveillance.

Examen des progrès accomplis par les pays membres dans la communication de données à des fins de surveillance

En novembre 2012 également, le Conseil d'administration a examiné un document relatif à la communication de données au FMI pour l'exercice de la surveillance. Outre qu'il analysait les tendances récentes en la matière, le document examinait en quoi

Gauche Marché flottant sur le Mékong, Viet Nam
Droite Marché aux épices à Jérusalem



les mesures visant à remédier à l'insuffisance des données pouvaient contribuer à la gestion des dossiers prioritaires définis dans l'examen triennal de la surveillance de 2011. Il proposait également d'améliorer la communication des lacunes statistiques et d'accorder une plus grande place aux informations sur le secteur financier. Enfin, il préconisait une plus grande cohérence entre les différents projets destinés à améliorer les données dans le contexte du système général de diffusion des données (SGDD; voir «Données et normes de données» au chapitre 4), l'assistance technique et les déficits de données relevés lors des consultations au titre de l'article IV.

Durant l'examen du document⁹, les administrateurs ont estimé que le dispositif de communication des données en vigueur demeurerait pertinent. S'appuyant sur les conclusions de l'examen triennal de la surveillance de 2011 et compte tenu de l'inadéquation des données mise en évidence par la crise mondiale, ils se sont néanmoins accordés sur le fait qu'il était possible de renforcer son application dans les limites de l'enveloppe existante.

Les administrateurs ont jugé utile d'évaluer et de présenter de manière plus claire et plus franche l'adéquation, la qualité et l'actualité des données fournies au FMI, selon la démarche préconisée dans le document. Ils se sont déclarés favorables à sa proposition de mettre davantage en évidence, dans les rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV, les carences en matière de données qui font le plus obstacle à la surveillance, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations antérieures et les sources des données.

Les administrateurs ont souligné l'importance des données du secteur financier pour le FMI comme pour les pays membres, et observé que leur insuffisance risquait de nuire à l'évaluation de la stabilité financière et extérieure. Ils ont souscrit à la modification de l'Appendice sur les questions statistiques des rapports sur les consultations au titre de l'article IV de manière à insister davantage sur les données nécessaires à la surveillance du secteur financier et, le cas échéant, sur les progrès de l'initiative du Groupe des Vingt (G-20) et du CMFI sur les lacunes en matière de données et sur le respect de la norme spéciale de diffusion des données Plus (NSDD Plus; voir «Données et normes de données» au chapitre 4) pour les pays qui ont manifesté leur intention d'adhérer à l'initiative, tout en continuant de progresser dans les domaines où le cadre statistique conceptuel doit être approfondi.

Les administrateurs se sont, dans l'ensemble, déclarés favorables à de nouveaux travaux visant à améliorer les principaux jeux de données : position extérieure globale, composition en devises des réserves de change (COFER), indicateurs de solidité financière, dette des administrations publiques, et données monétaires et financières, notamment par l'adoption de formulaires normalisés de déclaration.

Ils ont insisté sur la nécessité de travailler en étroite coopération avec d'autres organismes internationaux pour combler les lacunes

en matière de données tout en allégeant au maximum la charge que constitue la communication d'informations pour les pays. Ils ont notamment encouragé les services du FMI à poursuivre leur étroite collaboration avec le Conseil de stabilité financière (CSF) en vue d'établir un jeu de données pour les établissements financiers d'importance systémique mondiale, assorti de procédures appropriées d'échange d'informations entre les établissements officiels dans un cadre strictement confidentiel.

Les administrateurs ont convenu que le prochain examen de la communication des données aurait lieu en 2017.

Stratégie de surveillance du secteur financier

Le développement des circuits financiers et la mondialisation ont certes apporté des bienfaits considérables, mais l'expansion des systèmes financiers et leur complexité accrue, associées à l'ampleur et à la rapidité des mouvements de capitaux, créent aujourd'hui des liens inextricables entre les différents pays et les exposent aux chocs financiers. En septembre 2012, le Conseil d'administration a adopté une stratégie de surveillance financière, en application d'une des principales recommandations de l'examen triennal de la surveillance de 2011 et du Plan d'action de la Directrice générale¹⁰.

Les administrateurs ont observé que la stratégie, tout en présentant des objectifs bien définis, est suffisamment ambitieuse pour garantir l'utilisation efficace de ressources limitées, et ils ont salué la présentation hiérarchisée et le calendrier des activités de renforcement de la surveillance financière. Ils en ont globalement avalisé les trois piliers : 1) meilleures définition des risques et analyse des politiques macrofinancières; 2) mise à niveau des instruments et produits de surveillance financière pour favoriser une gestion intégrée des risques; et 3) renforcement de l'influence et des retombées de la surveillance financière grâce à un dialogue plus dynamique avec les parties prenantes.

Les administrateurs ont souligné qu'il importait de consolider les fondements analytiques des évaluations des risques macrofinanciers et des conseils de politique générale, et ils ont dans l'ensemble approuvé les domaines d'analyse identifiés dans la stratégie. De manière plus précise, étant donné la propagation rapide des chocs dans les systèmes financiers fortement interconnectés des différents pays, ils ont précisé qu'il fallait mieux comprendre la nature et les implications des liens, des vulnérabilités et des effets de contagion transfrontaliers. Ils ont généralement accueilli avec intérêt les travaux des services du FMI sur la mise en place d'un cadre macrofinancier unifié qui permettrait d'étudier les interdépendances des secteurs financier et réel et de mieux appréhender les liens et les interactions entre les politiques macroéconomiques et macroprudentielles.

Les administrateurs ont jugé prioritaire de renforcer la surveillance financière et de l'intégrer aux consultations au titre de l'article IV.

Ils ont également souligné qu'il importait d'assurer le suivi des recommandations du PESF dans ces consultations. La plupart seraient favorables à la proposition de la stratégie visant à accroître la fréquence des évaluations au titre du PESF dans les pays demandeurs, en fonction de critères précis et conformes aux politiques en vigueur.

Les administrateurs ont pris note de l'intention exprimée dans la stratégie de faire du FMI, étant donné son caractère universel, un facilitateur mondial de la politique macroprudentielle. Ils ont dit compter sur un renforcement de la collaboration entre le FMI et le CSF, en accord avec leur mandat respectif. Ils se sont également déclarés favorables à une coopération plus intense avec la Banque mondiale dans le cadre des travaux sur le secteur financier.

Les administrateurs se sont dits conscients des difficultés d'application de la stratégie, dont les blocages analytiques, les lacunes d'informations et de données, les contraintes en matière de ressources et les limites à l'influence de la surveillance. Ils comptent bien examiner les progrès de cette mise en œuvre, notamment à l'occasion de l'examen triennal de la surveillance en 2014.

Note d'orientation pour la surveillance dans le cadre des consultations au titre de l'article IV

En octobre 2012, le FMI a publié une note d'orientation pour la surveillance dans le cadre des consultations au titre de l'article IV pour aider ses services à conduire la surveillance bilatérale et multilatérale dans le contexte de ces consultations¹¹. La note met l'accent sur les priorités opérationnelles définies par l'examen triennal de la surveillance de 2011 et la décision sur la surveillance intégrée. S'agissant de cette dernière, elle a confirmé que la surveillance restait centrée sur les politiques de change des pays membres et précisé dans le même temps comment le FMI pouvait engager avec eux un dialogue plus efficace sur leurs politiques économiques et financières nationales. Elle a également rendu compte des efforts du FMI pour donner suite au rapport du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) sur la période qui a précédé la crise mondiale¹². La note d'orientation a été présentée au Conseil d'administration lors d'une réunion informelle qui s'est tenue en septembre 2012.

Exercice conjoint d'alerte avancée FMI–Conseil de stabilité financière

En 2009, le FMI a instauré l'exercice d'alerte avancée pour détecter et évaluer les risques à faible probabilité d'occurrence mais pouvant avoir de fortes retombées sur l'économie mondiale, et mis en place des cadres analytiques pour évaluer les vulnérabilités et les risques nouveaux dans les pays avancés, les pays émergents et les pays à faible revenu. L'exercice est généralement conduit deux fois par an (en collaboration avec le CSF); le Conseil d'administration a donc été informé des résultats de ceux d'octobre 2012 et d'avril 2013. Après avoir été soumises à l'examen du Conseil d'administration

du FMI et du CSF, les conclusions sont présentées aux autorités au cours des réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle.

Viabilité des finances publiques et réformes structurelles

Transparence, responsabilisation et risques en matière de finances publiques

Au cours des quinze dernières années, des efforts concertés ont été menés dans le but de formuler une série de normes de transparence des finances publiques reconnues au plan international, et de suivre et promouvoir leur application. Durant cette période, la communication des données nationales de finances publiques a continuellement gagné en exhaustivité, en qualité et en actualité. Cependant, malgré ces progrès, les autorités n'ont toujours pas une perspective suffisamment complète de la position financière sous-jacente et des risques y afférents.

En août 2012, le Conseil d'administration a tenu une réunion informelle pour examiner un document portant sur la transparence, la responsabilisation et les risques liés aux finances publiques¹³. Ce document invite à redoubler d'efforts pour promouvoir la transparence des finances publiques afin de remédier aux lacunes des normes et des pratiques révélées par la crise, et pour prévenir une résurgence de l'opacité budgétaire face aux tensions grandissantes qui s'exercent sur les finances publiques. Il définit l'action à suivre sur trois fronts. Premièrement, il importe de mettre à jour les normes de transparence des finances publiques pour combler les lacunes et éliminer les incohérences. Deuxièmement, le FMI doit adopter une démarche plus modulaire, analytique et calibrée pour évaluer le respect par les pays des normes de transparence des finances publiques. Troisièmement, les institutions nationales, régionales et internationales doivent renforcer les incitations offertes pour améliorer les pratiques de transparence. Depuis la réunion du Conseil, des travaux ont été engagés dans l'objectif d'actualiser le code et le manuel du FMI sur la transparence des finances publiques (et qui devraient s'achever d'ici l'Assemblée annuelle de 2013), dont des consultations publiques sur la révision du code et des évaluations pilotes de la transparence dans trois pays, fondées sur le cadre révisé.

Politique macroéconomique et budgétaire dans les pays en développement riches en ressources naturelles

Étant donné leur volatilité et leur caractère épuisable, les recettes issues des ressources naturelles ont des retombées notables sur les cadres macroéconomiques et budgétaires des pays en développement qui en sont richement dotés. Ces pays ont pour redoutable tâche de transformer leur richesse naturelle en actifs capables de contribuer au développement durable, tout en entretenant des mécanismes permettant d'éviter les successions de phases d'expansion et de contraction provoquées par l'instabilité des recettes. En raison de leurs particularités — faibles niveaux de revenu par habitant, pénurie



Gauche Le Conseiller économique du FMI Olivier Blanchard (gauche) s'entretient avec le Gouverneur de la Banque d'Israël Stanley Fischer (centre) et l'économiste Ted Truman, lors d'un séminaire sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux en marge des réunions de printemps de 2013 **Droite** Raffinerie de pétrole à Vienne, Autriche

de capitaux nationaux et accès limité aux marchés de capitaux internationaux —, les conseils fondés sur les théories classiques de consommation-épargne/investissement leur sont inadaptés. Dans ce contexte, l'accroissement du potentiel de recettes des industries extractives dans ces pays est un thème auquel les conseils et l'assistance technique du FMI accordent une place grandissante.

Lors d'une réunion informelle qui s'est tenue en septembre 2012, le Conseil d'administration s'est penché sur deux documents d'orientation portant sur des questions intéressant les pays en développement riches en ressources naturelles. Le premier concerne les cadres macrobudgétaires et les outils d'analyse applicables à ces pays et susceptibles de renforcer les conseils du FMI en matière de politique générale¹⁴. Il propose cinq grandes innovations : 1) un cadre de viabilité budgétaire qui tient compte des retombées positives de l'investissement public sur la croissance et les recettes; 2) un outil d'investissement durable permettant d'analyser l'effet macroéconomique et budgétaire des scénarios d'expansion de l'épargne/investissement; 3) un jeu d'indicateurs budgétaires pour mesurer les montants épargnés et utilisés (sous forme de consommation ou d'investissement) provenant des ressources naturelles; 4) un nouveau jeu d'outils pour élaborer des règles budgétaires permettant de lisser la volatilité des recettes et d'évaluer la viabilité à long terme des finances publiques; et 5) un dispositif permettant de produire des repères de compte courant pour les analyses de viabilité extérieure de ces pays.

Le second document porte sur la conception et l'application de régimes financiers pour les industries extractives¹⁵. Il présente le cadre analytique et les composantes essentielles des conseils dispensés en fonction des spécificités nationales et suggère des moyens de mieux exploiter le potentiel de recettes des industries extractives, en particulier dans les pays en développement. Il fait observer que la conception des régimes financiers des industries extractives suppose des choix complexes faisant intervenir l'emploi, l'impact environnemental et les objectifs de recettes.

Enseignements et conséquences d'une réforme des subventions à l'énergie

Les subventions à l'énergie imposent des coûts budgétaires et économiques considérables dans la plupart des régions, accompagnés d'effets négatifs proportionnels sur les soldes budgétaires et la dette publique. Dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, les coûts budgétaires sont substantiels et pourraient constituer un risque encore plus important pour les finances publiques si les prix internationaux continuent de monter.

En février 2013, un document de politique générale portant sur l'expérience des pays en matière de subventions à l'énergie et sur les conséquences d'une réforme dans ce domaine a été présenté de façon informelle au Conseil d'administration¹⁶. Se fondant sur l'expérience des pays, le document recense les éléments fondamentaux de cette réforme :

- un programme de réforme exhaustif du secteur de l'énergie assorti d'objectifs à long terme précis, d'une analyse de l'incidence des réformes et de consultations avec les parties prenantes;
- une vaste stratégie de communication, s'appuyant sur une plus grande transparence;
- des augmentations raisonnablement progressives des prix, dont l'échelonnement pourra varier selon la nature des produits;
- l'amélioration de l'efficacité des entreprises publiques pour réduire leur dépendance à l'égard des subventions;
- des mesures ciblées pour protéger les pauvres;
- des réformes institutionnelles qui dépolitisent les prix énergétiques.

Gestion des flux de capitaux et politique macroprudentielle

Durant l'exercice, les discussions du Conseil d'administration dans le domaine de la politique monétaire ont porté sur les mouvements de capitaux et sur les interactions avec la politique macroprudentielle.

Flux de capitaux

Les mouvements de capitaux ont des effets bénéfiques notables sur les pays et sur l'économie mondiale; en effet, ils rehaussent la compétitivité du secteur financier, favorisent les investissements productifs et facilitent l'ajustement des déséquilibres. Cela dit, leur ampleur et leur volatilité, comme on a pu l'observer ces dernières années, posent également des problèmes. Il importe donc que le FMI soit en mesure d'apporter des conseils précis et cohérents à ses pays membres en ce qui concerne les flux de capitaux et les politiques correspondantes. À cet égard, le CMFI a demandé en 2011 que soient engagés des travaux «sur une approche globale, souple et équilibrée de la gestion des flux de capitaux, inspirée de l'expérience des pays».

Libéralisation et gestion des flux de capitaux

En novembre 2012, deux réunions se sont tenues au cours desquelles le Conseil d'administration a conclu ses discussions sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux¹⁷. Dans le document qui a servi de base à ces discussions, les services du FMI présentaient une prise de position institutionnelle reposant sur l'expérience des différents pays des dernières années, sur des documents d'orientation antérieurs du FMI, sur les discussions du Conseil concernant les flux de capitaux¹⁸ ainsi que sur de récentes études analytiques.

Les administrateurs ont pour la plupart estimé que cette prise de position offrait une base solide aux conseils de politique générale du FMI et, au regard de la surveillance bilatérale et multilatérale, aux évaluations des questions de libéralisation et de gestion des flux de capitaux. Bon nombre d'entre eux ont souligné que le rôle des pays d'origine devait y être suffisamment pris en compte. Les administrateurs ont signalé que le point de vue énoncé ne modifie en rien les droits et les obligations des membres au titre des accords internationaux, y compris les Statuts de l'institution.

Les administrateurs ont observé que les avantages nets qu'un pays dégagera de la libéralisation et, partant, le degré de libéralisation qui lui convient seront fonction de sa situation particulière, notamment de son stade de développement institutionnel et financier. Ils ont reconnu que la libéralisation totale des flux de capitaux ne sera pas nécessairement un objectif approprié pour tous les pays à toutes les époques, même si certains ont estimé que la libéralisation du compte de capital est un objectif à long terme valable pour l'ensemble des pays.

Les administrateurs ont souligné que la libéralisation des flux de capitaux devait être bien planifiée, échelonnée et organisée, de manière à réduire au minimum les éventuelles conséquences négatives sur le plan intérieur et multilatéral. La plupart ont estimé que l'«approche intégrée» à la libéralisation était appropriée¹⁹, en tenant compte de la situation particulière des pays, notamment de leur développement institutionnel et financier, et des politiques macroéconomiques et des mesures prudentielles applicables au secteur financier.

Les administrateurs ont fait valoir que les politiques macroéconomiques (gestion monétaire, budgétaire et des taux de change) ont un rôle essentiel à jouer dans la gestion des poussées soudaines d'entrées de capitaux ou des sorties déstabilisantes, en s'appuyant sur une surveillance et une réglementation financières de qualité et d'institutions solides. Ils ont convenu que, dans certains cas, des mesures de gestion des flux de capitaux, à savoir des mesures visant à limiter ces mouvements, peuvent s'avérer utiles et appropriées. Ils ont souligné qu'elles ne sauraient se substituer à l'ajustement macroéconomique nécessaire.

Les administrateurs ont généralement estimé que les mesures de gestion des flux de capitaux devaient être ciblées, transparentes et temporaires, et levées dès que les hausses soudaines des entrées de capitaux ou les tensions dérivant de sorties déstabilisantes s'apaisaient; qu'elles devaient éviter toute discrimination en fonction du lieu de résidence; et que la mesure la moins discriminatoire devait être privilégiée. Ils sont convenus que certaines de ces mesures peuvent conserver leur utilité à plus long terme pour préserver la stabilité financière.

La plupart des administrateurs ont reconnu que les politiques des pays d'origine des flux de capitaux jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la stabilité du système monétaire international et que, en conséquence, les autorités devraient s'efforcer de mieux internaliser les risques qui leur sont associés. Les administrateurs ont fait valoir qu'un resserrement de la coordination internationale des politiques en la matière, y compris au niveau régional, pouvait atténuer les risques inhérents aux flux de capitaux.

Ils ont observé que le cadre juridique de la surveillance du FMI reconnaissait depuis longtemps l'importance des flux de capitaux et des politiques en la matière, même si la mission de l'institution en ce qui concerne les mouvements internationaux de capitaux est plus restreinte que celle liée aux paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes. En conséquence, ils ont pour la plupart fait valoir que le FMI est bien placé pour formuler des conseils de politique générale et, le cas échéant et conformément à la décision sur la surveillance intégrée (voir plus haut), effectuer des évaluations sur les questions liées aux flux de capitaux, en étroite coopération avec les autorités nationales. La plupart des administrateurs se sont notamment associés à la proposition énoncée dans le document d'orientation concernant l'utilisation du point de vue institutionnel dans les conseils de politique générale et dans le

cadre de la surveillance bilatérale et multilatérale. En outre, bon nombre d'entre eux ont souligné qu'une surveillance s'imposait dans les grands pays d'origine des flux de capitaux de manière à évaluer correctement l'incidence éventuelle des mesures adoptées sur les flux transnationaux de capitaux.

Note d'orientation sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux

Étant donné la nécessité de préciser les détails opérationnels de la prise de position institutionnelle, une note d'orientation sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux a été établie, qui a été présentée au Conseil d'administration en avril 2013²⁰. La note explique que ce point de vue fournit les fondements nécessaires à la formulation d'évaluations et de conseils cohérents, le cas échéant, dans le cadre de la surveillance, mais n'impose aucune obligation aux programmes appuyés par le FMI.

Elle précise que son application devra tenir compte de la situation des pays. Elle encourage les services du FMI à intégrer dans leurs rapports les enseignements dégagés des cas nationaux, les échanges avec les autorités, et les nouvelles analyses de la libéralisation et de la gestion des flux de capitaux, et de trouver les moyens de les diffuser en interne.

Interaction entre les politiques monétaire et macroprudentielle

La crise mondiale a montré que la stabilité des prix ne garantit pas la stabilité macroéconomique. Pour faire de la stabilité financière un autre objectif, il faut donc disposer d'outils macroprudentiels

capables de cibler des sources particulières de déséquilibre financier. Des politiques macroprudentielles efficaces (imposant diverses restrictions à l'endettement et à la composition des bilans) pourront alors limiter les risques *ex ante* et favoriser la constitution de volants de sécurité pour absorber les chocs *ex post*.

En janvier 2013, le Conseil d'administration a tenu des discussions informelles sur l'interaction entre les politiques monétaire et macroprudentielle. Le document communiqué au Conseil pour servir de base à ce débat estimait que, dans l'idéal, pour autant que les politiques macroprudentielles ciblent parfaitement les sources de risques pour la stabilité financière, la politique monétaire devait rester essentiellement axée sur les prix et la production, mais que la conduite de ces deux politiques devait tenir compte de leurs effets réciproques sur leurs objectifs principaux²¹.

Le document observait par ailleurs que l'interaction entre les politiques monétaire et macroprudentielle avait des conséquences pour la conception des institutions, et reconnaissait dans le même temps que ces interactions sont mal connues, que les institutions sont imparfaites, et que des contraintes, notamment d'économie politique, peuvent intervenir. Cela étant, la coordination des politiques étant susceptible d'améliorer les résultats, il est avantageux d'en confier la responsabilité à la banque centrale. Néanmoins, la concentration de plusieurs objectifs au sein d'un seul établissement risque de rendre sa mission moins claire, de compliquer la responsabilisation et de nuire à la crédibilité. Des sauvegardes sont donc nécessaires pour établir une distinction entre les deux fonctions moyennant une séparation des structures de décision, de responsabilisation et de communication.

Encadré 3.3

Un appel à renforcer la coordination en faveur du développement mondial

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies visent à éradiquer la pauvreté et la faim, à élargir l'accès à l'éducation et à la santé, à promouvoir l'égalité des sexes et à assurer un environnement durable. Insistant sur la nécessité de coordonner les efforts pour réaliser ces objectifs à l'horizon 2015, les dirigeants du FMI, de la Banque africaine de développement, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de la Banque interaméricaine de développement et du Groupe de la Banque mondiale ont publié en février 2013 une déclaration en vertu de laquelle ils s'engagent à travailler en étroite collaboration pour favoriser le développement et la croissance^a. La déclaration a coïncidé avec l'inauguration de la conférence mondiale sur les OMD à Bogotà (Colombie).

Les dirigeants de ces institutions se sont également engagés à soutenir fermement le processus piloté par l'ONU pour définir

le cadre de développement pour l'après-2015 et à s'y associer, et se sont déclarés favorables à une approche intégrant la viabilité économique, sociale et environnementale. Ils se sont engagés à unir leurs efforts pour mettre au point des formules d'investissement de long terme afin de consolider les fondements de la croissance, et ont appelé à recentrer l'attention sur le financement du développement en mettant davantage en valeur l'aide publique au développement et l'investissement du secteur privé, en améliorant la mobilisation et la gestion des ressources intérieures, et en renforçant les institutions. Ils se sont engagés à mobiliser la capacité d'analyse et de rassemblement de leurs institutions pour définir des solutions aux problèmes liés à la croissance solidaire, à la viabilité de l'environnement et au financement à long terme.

^a Voir le communiqué de presse 13/60, «International Financial Institutions Call for More Coordination on Global Development» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr1360.htm).

PAYS À FAIBLE REVENU

Pendant toute la durée de la crise, le FMI s'est attaché à répondre à l'évolution des besoins des pays à faible revenu. Outre l'augmentation de l'aide financière mise à leur disposition, il a procédé à une refonte de son dispositif de prêt, simplifié la conditionnalité et ramené les taux d'intérêt applicables aux prêts concessionnels consentis à ces pays à 0 % jusqu'à la fin de 2014²².

Les paragraphes qui suivent examinent l'action menée par le FMI en faveur de ces pays pendant l'exercice. La réunion de mars 2013 du Conseil d'administration sur le plafond d'endettement des programmes appuyés par le FMI dans les pays à faible revenu est traitée au chapitre 4.

Examen des facilités de prêt en faveur des pays à faible revenu et de l'admissibilité aux financements concessionnels

Lorsque le FMI a réformé ses mécanismes de financement en faveur des pays à faible revenu, en 2009, le Conseil d'administration a demandé à ce qu'un bilan de la nouvelle architecture soit dressé après trois ans. Deux débats lui ont donné l'occasion de procéder à cette évaluation pendant l'exercice.

Examen des facilités de prêt

Durant la première phase de l'examen, en septembre 2012²³, les administrateurs ont estimé que les réformes de 2009 avaient globalement permis d'établir une architecture simplifiée de facilités mieux adaptées aux besoins de pays à faible revenu. Ils ont observé que la principale difficulté consisterait par la suite à préserver la capacité du FMI à fournir un appui financier à ces pays compte tenu de la baisse considérable des moyens de financement concessionnels prévue après 2014²⁴.

Observant que les niveaux d'accès aux ressources au moment du débat semblaient globalement appropriés, la plupart des administrateurs ont jugé pertinent de ne pas les modifier, en termes de droits de tirage spéciaux (DTS), lorsque la réforme résultant de la Quatorzième Révision générale des quotes-parts entrerait en vigueur, ce qui suppose une baisse correspondante du plafond d'accès en pourcentage de la quote-part²⁵. Les administrateurs ont reconnu que ce plafond devrait être ultérieurement relevé dans la mesure où les besoins de financement augmenteraient, sur la base d'une évaluation méthodique des besoins de financement prévus et des ressources disponibles. Bien que les conditions régissant les accords de financement dans le cadre du fonds fiduciaire RPC semblent généralement établir un juste équilibre entre concessionnalité et capacité de financement, les administrateurs ont pour la plupart estimé qu'une plus grande différenciation des conditions de financement se justifiait, notamment en combinant davantage les financements concessionnels et non concessionnels.

Les administrateurs ont dans l'ensemble jugé utile d'examiner les possibilités d'assouplir les instruments existants de manière à fournir des financements conditionnels et un soutien à la politique économique aux pays à faible revenu, plutôt que de créer un nouvel instrument. De manière générale, ils ont aussi estimé que la conception de certains volets des mécanismes pouvait être améliorée. Ils ont notamment proposé des perfectionnements visant à recentrer la stratégie de réduction de la pauvreté sur le fond plutôt que sur le processus, en concertation avec la Banque mondiale.

Pendant la deuxième phase de l'examen, en avril 2013²⁶, le Conseil s'est penché sur des améliorations concrètes dans les domaines de l'accès aux ressources et de leur panachage, de l'aide de précaution, de l'instrument de soutien à la politique économique²⁷, et de la facilité élargie de crédit. La majorité des administrateurs a approuvé le développement de la politique de panachage des ressources concessionnelles et non concessionnelles suivant les principes de la première méthode présentée dans le document d'orientation connexe, qui accroît progressivement le dosage des instruments de prêt tout en maintenant pour l'essentiel les règles en vigueur pour définir les pays censés y recourir²⁸. Les administrateurs ont pour la plupart estimé que les normes et limites d'accès aux ressources, qui ont doublé en 2009, étaient dans l'ensemble appropriées en termes nominaux. En conséquence, et compte tenu de la nature et du caractère limité des ressources concessionnelles du FMI, ils sont convenus que, lorsque l'augmentation des quotes-parts résultant de la Quatorzième Révision générale des quotes-parts aura pris effet, ces normes et plafonds (en pourcentage et en montant des quotes-parts), qui déterminent l'application des mesures de sauvegarde, devront être diminués de moitié. Les administrateurs ont jugé nécessaire de réexaminer les plafonds à intervalles réguliers au regard de l'évolution des besoins de financement des pays à faible revenu. Ils ont avalisé le relèvement proposé de la limite d'accès cumulée pour la facilité de crédit rapide.

De manière générale, les administrateurs ont accueilli favorablement les propositions consistant à augmenter l'accès entre les revues programmées des accords dont l'exécution se déroule comme prévu dans le cadre de la facilité élargie de crédit et de la facilité de crédit de confirmation dans les cas où les problèmes structurels de balance des paiements d'un pays membre s'aggravaient sensiblement et ne pourraient attendre la revue suivante. Ils se sont prononcés en faveur de l'assouplissement des règles de la facilité de crédit de confirmation afin d'encourager son utilisation à titre de précaution, notamment pour permettre une concentration des décaissements en début de période et assouplir les délais d'attente obligatoire pour l'utilisation répétée des accords de précaution. Ils ont estimé que l'assouplissement des prescriptions en matière de documentation, de calendrier de production des rapports des services du FMI, et de programmation des revues, de même que la prorogation de la durée initiale, renforcerait l'attrait de l'instrument de soutien à la politique économique.

Les administrateurs ont entériné les améliorations proposées à la facilité élargie de crédit en vue d'autoriser des accords de plus longue durée et une plus grande flexibilité dans l'établissement des calendriers des revues. Ils ont aussi favorablement accueilli d'autres propositions visant à simplifier le travail opérationnel. Ils ont noté que la résiliation en temps voulu des accords caducs au titre de ce mécanisme permettrait de libérer des ressources du fonds fiduciaire RPC qui sans cela resteraient engagées²⁹. La plupart se sont aussi déclarés favorables à un assouplissement des procédures relatives à la stratégie de réduction de la pauvreté.

Les administrateurs sont convenus de conduire le prochain examen des facilités en faveur des pays à faible revenu conformément au cycle habituel de cinq ans. Ils ont noté que cet examen pourrait être avancé le cas échéant, et que l'examen des normes et des limites d'accès aurait lieu selon les besoins, en fonction des actualisations périodiques de l'utilisation des ressources du fonds fiduciaire RPC et des besoins projetés, ainsi que des futures augmentations des quotes-parts.

Examen de l'admissibilité aux financements concessionnels

En avril 2013, le Conseil d'administration a également fait le point sur le dispositif qui permet au FMI de déterminer l'admissibilité à ses ressources concessionnelles, en particulier les critères d'admissibilité au fonds fiduciaire RPC et la liste des pays répondant aux conditions voulues. Les administrateurs se sont dans l'ensemble ralliés aux propositions, notamment à celle concernant les accords transitoires.

S'agissant de l'admissibilité au fonds fiduciaire RPC, les administrateurs ont fait valoir qu'il convenait de maintenir à cet égard un cadre transparent et assis sur des règles pour garantir l'uniformité de traitement des membres dans des situations similaires. Ils ont

également réaffirmé la nécessité de réserver les ressources concessionnelles limitées du FMI aux pays membres à faible revenu présentant des vulnérabilités, et d'harmoniser rigoureusement les critères d'admissibilité avec les objectifs du fonds fiduciaire RPC et les pratiques de l'Association internationale de développement. Ils se sont, dans l'ensemble, déclarés satisfaits des dispositions spéciales proposées pour les très petits pays (micro-États) dans le dispositif d'admissibilité au fonds fiduciaire RPC³⁰ compte tenu des difficultés exceptionnelles auxquelles ils sont confrontés.

Les administrateurs sont convenus de procéder au prochain examen du dispositif d'admissibilité au fonds fiduciaire RPC en 2015, et ont observé que celui-ci permet des mises à jour intermédiaires lorsque les critères et exigences en vigueur le justifient.

Exercice d'évaluation des facteurs de vulnérabilité pour les pays à faible revenu

En 2011, le FMI a établi un cadre analytique pour évaluer les facteurs de vulnérabilité et les risques nouveaux dans les pays à faible revenu. Sur cette base, l'institution procède chaque année à un exercice d'évaluation des facteurs de vulnérabilité dans ces pays.

En novembre 2012, le Conseil d'administration s'est réuni pour examiner un rapport sur les résultats du travail de 2012³¹. Les administrateurs ont jugé appropriée et opportune l'attention que celui-ci porte aux risques que représentent pour les pays à faible revenu une contraction brutale de la croissance mondiale, un affaiblissement prolongé de cette croissance et une envolée des prix alimentaires et énergétiques. Ils se sont associés aux recommandations des services du FMI, tout en soulignant la nécessité d'une analyse plus différenciée fondée sur les particularités nationales ou régionales. Ils ont appelé les services de l'institution à prendre des mesures concrètes pour intégrer ces recommandations

Gauche Min Zhu, Directeur général adjoint du FMI, intervient lors d'un séminaire consacré aux États insulaires du Pacifique intitulé «Chocs mondiaux, défis à court terme et croissance durable», en marge de l'Assemblée annuelle de 2012 **Droite** Exploitation agricole près de Port-au-Prince, Haïti



à la surveillance exercée par le FMI, à ses programmes de financement et à son assistance technique.

Les administrateurs ont encouragé les pays à faible revenu à poursuivre les efforts destinés à renforcer leurs marges de manœuvre tout en conciliant les besoins d'ajustement et la nécessité de préserver ou d'accélérer la croissance et de maintenir les dépenses prioritaires. Ils ont mis en lumière plusieurs axes d'intervention prioritaires pour dynamiser les moteurs de croissance nationaux et ainsi pallier l'affaiblissement de la demande mondiale et amortir l'impact des chocs exogènes : développement des circuits financiers et des marchés intérieurs de la dette, renforcement de la réglementation et de la surveillance financières, amélioration du climat des affaires, et orientation plus précise des investissements dans l'infrastructure de manière à accroître la productivité et à favoriser une croissance solidaire à long terme.

Les administrateurs ont estimé d'un commun accord que, pour ne pas aggraver les effets économiques et sociaux pernicieux d'un ralentissement brutal de la croissance mondiale, les pays disposant d'un volant budgétaire suffisant devraient maintenir les dépenses propices à la croissance, notamment celles consacrées à l'infrastructure. Ils ont toutefois noté que, compte tenu des contraintes budgétaires rigoureuses auxquelles les bailleurs de fonds étaient confrontés, certains pays à faible revenu risquaient d'éprouver des difficultés à financer des déficits croissants, et un certain degré d'ajustement serait approprié et inévitable. Ils ont souligné que les retombées d'un ralentissement prolongé de la croissance mondiale seraient plus substantielles à moyen terme étant donné les pertes de production permanentes susceptibles de s'accumuler à la longue.

Les administrateurs ont constaté que de nombreux pays à faible revenu demeuraient extrêmement vulnérables aux chocs mondiaux des prix des matières premières, et observé qu'ils pouvaient sensiblement atténuer le risque budgétaire lié à ces chocs en levant les contrôles sur les prix alimentaires et énergétiques intérieurs et en établissant dans le même temps des systèmes efficaces de protection sociale. Ils ont également noté que la politique monétaire devait réagir rapidement à ces chocs de manière à prévenir les tensions inflationnistes de second tour.

Les administrateurs ont fait remarquer que la demande de ressources du FMI pouvait augmenter si ces risques se concrétisaient. Ils ont réaffirmé que l'institution devait disposer de ressources concessionnelles suffisantes (voir «Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance» au chapitre 4).

Renforcement de la surveillance du secteur financier dans les pays à faible revenu

Lors de la réunion informelle qui s'est tenue en mai 2012, le Conseil d'administration a examiné un document de politique générale portant sur le renforcement de la surveillance du secteur financier dans les pays à faible revenu. Le document préconise de

mieux tenir compte des liens entre le développement des circuits financiers et la stabilité macrofinancière dans la surveillance exercée par le FMI, comme le recommandait l'examen triennal de la surveillance de 2011³². L'analyse recense les obstacles de politique générale et de nature institutionnelle qui, dans les pays à faible revenu, influent sur l'efficacité des politiques macroéconomiques, la stabilité macrofinancière et la croissance, et accorde une attention particulière au rôle des politiques dans le développement durable des circuits financiers.

Le rapport souligne la nécessité d'établir un équilibre entre des actions axées sur le marché, une surveillance macroprudentielle adaptée pour éviter de créer de nouvelles sources d'instabilité et des interventions soigneusement calibrées des pouvoirs publics. Il met en relief les aspects des systèmes financiers qui doivent être pris en compte dans la formulation des conseils de politique macroéconomique, posant ainsi le premier jalon d'une surveillance qui, dans les pays à faible revenu, irait au-delà des questions de solvabilité institutionnelle et de l'efficacité des infrastructures de marché pour englober les diverses dimensions de l'approfondissement du secteur financier.

Initiative en faveur des pays pauvres très endettés/Initiative d'allègement de la dette multilatérale

Le FMI et la Banque mondiale ont lancé l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en 1996, dans le cadre d'une approche globale de la réduction de la dette visant à assurer qu'aucun pays pauvre ne soit confronté à un endettement impossible à gérer. Pour pouvoir bénéficier d'une assistance à ce titre, les pays doivent satisfaire à certains critères³³. L'allègement de la dette est accordé dans le cadre d'un processus en deux étapes : un allègement intérimaire durant la phase initiale, dite *point de décision*, l'allègement complet intervenant lorsque le pays a rempli ses engagements, au *point d'achèvement*. Durant l'exercice, aucun pays n'a atteint le point de décision au titre de l'initiative, et trois pays (Comores, Côte d'Ivoire et Guinée) ont atteint le point d'achèvement.

Au 30 avril 2013, sur les 39 pays admissibles à une assistance dans le cadre de l'initiative PPTE, ou susceptibles de l'être, 36 avaient atteint le point de décision, dont 35 étaient parvenus au point d'achèvement. Au total, ils ont bénéficié d'un allègement de la dette représentant 2,6 milliards de DTS à ce titre³⁴.

En 2005, l'initiative PPTE a été complétée par l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU. L'allègement dans le cadre de l'IADM s'applique au solde total de la dette envers le FMI à la fin de 2004 lorsque le pays remplit les conditions nécessaires à cet effet. Au total, les allègements consentis par le FMI au titre de l'IADM s'élèvent à 2,3 milliards de DTS (3,4 milliards de dollars), dont deux ont été accordés à des pays non PPTE. L'Afghanistan, les Comores, Haïti et le Togo

ont atteint le point d'achèvement PPTTE, mais, comme ils n'avaient pas de dettes à l'égard du FMI admissibles à l'IADM, il ne leur a pas été accordé d'allègement au titre de cette initiative. Par ailleurs, comme la Côte d'Ivoire et la Guinée avaient intégralement remboursé la dette admissible à l'IADM au moment où elles ont atteint le point d'achèvement, elles n'ont pas non plus bénéficié d'un allègement de la dette du FMI à ce titre³⁵.

PETITS ÉTATS

Les plus petits pays membres du FMI présentent des caractéristiques fondamentales communes qui soulèvent des obstacles similaires au développement. Étant donné leur faible superficie, leurs coûts fixes et variables sont plus élevés, et ils ont peu de possibilités de tirer profit des économies d'échelle. Dans le secteur public, cela se traduit par des coûts supérieurs et une quantité inférieure de services fournis; dans le secteur privé, par une concentration du marché et une absence de diversification; dans le commerce, par des coûts de transport élevés (accentués par la distance pour les plus éloignés). Leur petite taille influe également sur le secteur financier et sur la façon dont ils gèrent les risques de catastrophes naturelles. Le Conseil d'administration a examiné les problèmes liés à ces pays (le premier examen exhaustif depuis 2000) lors d'une réunion informelle d'information qui s'est tenue en décembre 2012, et d'une discussion formelle en mars 2013.

Problématique des petits États et conséquences pour l'action du FMI

À sa réunion de mars 2013, le Conseil d'administration a examiné un document de politique générale portant sur les problèmes macroéconomiques des petits pays et sur les conséquences pour l'action du FMI³⁶. Ce rapport analyse les difficultés macroéconomiques particulières aux micro-États, passe en revue les interventions du FMI dans les petits pays et formule des propositions pour rehausser leur efficacité.

Les administrateurs ont reconnu que, depuis la fin des années 90, la performance économique des petits États était en retrait par rapport à celle des plus grands pays. Ils ont observé que, sous l'effet d'une croissance plus lente et irrégulière et de dépenses publiques plus élevées durant cette période, plusieurs d'entre eux affichaient un endettement élevé et des marges de manœuvre restreintes. L'insuffisance de leurs systèmes financiers a en outre bridé leur capacité à gérer les chocs économiques. Les micro-États sont confrontés à des problèmes particuliers, marqués par une plus grande volatilité de la croissance et des comptes extérieurs, et des services bancaires plus coûteux.

Les administrateurs ont noté que, d'après les données, les petits États ont dans l'ensemble largement bénéficié de la surveillance, de l'assistance technique et des mécanismes de financement du FMI, surtout depuis la réforme des facilités en faveur des pays à faible revenu de 2009. Ils ont estimé d'un commun accord que le FMI

devait dans la mesure du possible prodiguer à ces pays des conseils de politique économique pour les aider à reconstituer leurs marges de manœuvre et à consolider leurs institutions et leur gouvernance. Bon nombre d'entre eux ont suggéré d'envisager de plus nombreux contacts avec les services du FMI entre les consultations au titre de l'article IV, ainsi que des consultations plus fréquentes. Les administrateurs ont proposé qu'une note d'orientation soit établie par les services du FMI concernant le travail de l'institution auprès des petits États, ou qu'une annexe à cet effet soit ajoutée à la note relative aux consultations au titre de l'article IV.

Les administrateurs ont été d'avis qu'un solide programme d'analyse et un dialogue productif avec les communautés de petits États devaient éclairer les conseils de politique économique dispensés par le FMI à ces pays et renforcer la conception et l'effet des programmes d'ajustement économique. Ils ont encouragé les services du FMI à débattre de leur analyse avec les petits pays et les partenaires au développement concernés. Les administrateurs comptaient, à la suite de ces échanges, examiner un ensemble de propositions opérationnelles plus précises et leurs conséquences en termes de ressources.

CONCEPTION DES PROGRAMMES

Les programmes appuyés par le FMI sont des ensembles de mesures qui, associées à des financements de l'institution, visent à atteindre des objectifs précis, tels qu'un ajustement extérieur ordonné, une croissance généralisée et solidaire, ou la réduction de la pauvreté. Les programmes sont formulés par les pays, en concertation avec le FMI, et, dans la plupart des cas, bénéficient d'un accord de financement approuvé par le Conseil d'administration.

Durant l'exercice, le Conseil d'administration s'est penché à plusieurs reprises sur divers aspects de l'élaboration des programmes du FMI. Outre la revue de la conditionnalité applicable aux programmes appuyés par le FMI, examinée plus loin, le Conseil a traité de manière informelle, en juillet 2012, des programmes liés à la crise et de la politique du FMI en matière de limites d'endettement dans les programmes qu'il appuie (chapitre 4).

Revue de la conditionnalité de 2011

La conditionnalité couvre à la fois la conception des programmes appuyés par le FMI — à savoir les politiques macroéconomiques et structurelles sous-jacentes — et les méthodes spécifiques appliquées pour suivre les progrès accomplis vers les objectifs fixés par le pays concerné. Elle permet en outre d'établir des sauvegardes pour l'utilisation temporaire des ressources de l'institution. Le FMI ré-examine régulièrement la conditionnalité dans le cadre des efforts qu'il déploie pour évaluer les politiques et les adapter à un environnement en mutation. La dernière revue a eu lieu en 2004–05.

En septembre 2012, le Conseil d'administration a examiné un ensemble de documents de politique générale portant sur la

conditionnalité, la conception et les effets des programmes appuyés par le FMI durant la période comprise entre 2002 et septembre 2011³⁷. Les administrateurs sont généralement convenus que les directives sur la conditionnalité demeuraient dans l'ensemble appropriées, encore qu'il était possible d'en améliorer l'application dans plusieurs domaines. Ils ont globalement entériné les propositions énoncées dans les documents et se sont déclarés favorables au projet visant à modifier les directives opérationnelles sur la conditionnalité en fonction des conclusions de la réunion, complété par les travaux en cours pour améliorer l'analyse de viabilité de la dette.

Les administrateurs ont souligné la nécessité de respecter rigoureusement le critère d'importance macroéconomique pour définir la conditionnalité, et de surveiller celle-ci de près en dehors des domaines de responsabilité primordiale du FMI. Ils se sont prononcés en faveur de la mise au point d'une méthode permettant de mieux diagnostiquer les risques en fonction de différents paramètres, et de l'adaptation de tests de robustesse selon les résultats de cette évaluation. Ils ont par ailleurs jugé qu'un renforcement de l'analyse des risques systémiques et de contagion se justifiait dans le cadre des programmes prévoyant un accès exceptionnel, surtout dans les cas où ces risques ont une incidence sur la robustesse de la viabilité de la dette.

Les administrateurs se sont déclarés favorables à de nouvelles analyses des retombées sociales des mesures appliquées dans le cadre des programmes, conduites en étroite coopération avec les autorités nationales et les partenaires institutionnels. Ils ont également appuyé, chaque fois que cela est possible et indiqué, l'intégration de mesures destinées à atténuer les effets négatifs à court terme sur les populations les plus vulnérables, notamment dans les programmes s'accompagnant de risques élevés et d'un ajustement budgétaire d'envergure.

Les administrateurs ont insisté sur l'importance de la coordination et de la collaboration avec les autres institutions internationales, et les bailleurs de fonds le cas échéant, pour assurer un financement suffisant et une conditionnalité cohérente tout en évitant les doublons.

Les administrateurs ont observé que l'application des recommandations formulées dans le cadre de la revue aurait sans doute des retombées budgétaires. Ils comptent pouvoir examiner, dans le cadre des discussions budgétaires, une proposition entièrement chiffrée qui tienne compte de l'examen du Conseil et des conclusions du groupe de travail sur l'emploi et la croissance solidaire mis en place au sein des services du FMI³⁸.

4 FAIRE FRONT À LA CRISE MONDIALE



FAIRE FRONT À LA CRISE MONDIALE



PLAN D'ACTION MONDIAL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Lors de l'Assemblée annuelle, en octobre 2012, la Directrice générale a présenté son premier *Plan d'action mondial* au CMFI. Le plan énonçait un ensemble de mesures qui doivent être prises dans l'ensemble des pays membres pour assurer la reprise suite à la crise actuelle et jeter les bases d'une architecture financière mondiale plus solide³⁹. Il décrivait également en quoi le FMI aidait ses membres dans cette tâche considérable, en approfondissant les réformes destinées à consolider son cadre d'action.

Dans son communiqué⁴⁰, le CMFI a salué les orientations énoncées dans le Plan d'action et souscrit à l'importance accordée à la nécessité de remédier à la crise planétaire et d'établir des fondements solides pour la croissance future. Il a jugé prioritaires les politiques visant à stimuler l'emploi et la croissance, à assurer la viabilité de la dette, à redresser les systèmes financiers et à résorber les déséquilibres mondiaux, et précisé qu'il ferait le point sur leur mise en œuvre à sa prochaine réunion.

Lors de l'examen des progrès accomplis auquel il a procédé durant les réunions de printemps, en avril 2013, le CMFI a favorablement accueilli le Plan d'action mondial de la Directrice générale d'avril 2013⁴¹. Ce dernier appelait les autorités à continuer de favoriser la reprise, à remettre en état les systèmes endommagés par la crise, à consolider les mesures visant à prévenir sa résurgence

et à anticiper les problèmes nouveaux découlant des évolutions économiques mondiales. Il soulignait que, dans un monde interconnecté, le ralentissement des efforts dans certaines régions aurait rapidement des retombées universelles.

Soutien à l'emploi et à la croissance

En vertu de ses Statuts, le FMI doit contribuer «à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenu réel». Au lendemain de la crise mondiale, le chômage a atteint des niveaux sans précédent dans de nombreux pays, accentuant la nécessité d'instaurer des conditions propices à la création d'emplois et à une croissance solidaire.

C'est pourquoi, dès le début de la crise, le FMI a encouragé diverses politiques, adaptées aux situations nationales, visant à stimuler la demande — et, partant, l'emploi —, notamment des mesures temporaires de relance budgétaire et de détente des taux directeurs. À terme, la réforme d'un plus grand nombre de politiques et d'institutions qui influencent le fonctionnement des marchés du travail et la création d'emplois pourrait s'imposer.

Durant l'exercice, le Conseil d'administration a examiné les aspects analytiques et opérationnels de l'activité de conseil du FMI en matière d'emploi et de croissance, ainsi que les travaux portant sur la politique budgétaire et l'emploi dans les pays avancés et émergents.

Encadré 4.1**Concilier croissance et rééquilibrage budgétaire**

La crise perdurant, les deux problèmes que posent une croissance faible et des niveaux d'endettement élevés sont devenus plus pressants et leur interdépendance s'est accentuée. Dans ce contexte, la question du rythme de l'ajustement budgétaire a fait l'objet de débats passionnés, surtout en ce qui concerne les pays avancés. Le FMI n'a cessé d'affirmer qu'il ne s'agissait *pas* de choisir simplement entre austérité et croissance, mais d'établir un juste équilibre entre les deux.

Bon nombre de pays avancés ont progressivement résorbé leur déficit budgétaire, et certains sont désormais sur le point d'enregistrer des excédents primaires qui leur permettront de stabiliser leurs ratios d'endettement. Des déficits et un endettement élevés, pour stables qu'ils soient, freinent la croissance potentielle et exposent les économies à d'autres chocs. C'est pourquoi l'ajustement budgétaire doit se poursuivre. Dans le même temps, les perspectives pour l'emploi et la croissance demeurent préoccupantes^a.

C'est sur cette toile de fond que les *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2012 ont examiné des périodes antérieures d'endettement public élevé et ont abouti à trois conclusions. La première est que la réduction de la dette publique est un processus de longue haleine, surtout dans le cadre d'une conjoncture extérieure fragile. Deuxièmement, elle suppose un rééquilibrage budgétaire et un assortiment de mesures destinées à soutenir la croissance. Enfin, le rééquilibrage budgétaire doit privilégier des réformes structurelles et durables plutôt que des mesures temporaires ou de courte durée^b.

En conséquence, les conseils dispensés par le FMI dans ce domaine se fondent sur plusieurs principes généraux^c :

- L'essentiel est de s'engager à appliquer un programme clair et précis de réduction de la dette.
- Le rythme de l'ajustement doit être calibré en fonction de chaque pays — intervenant plutôt en fin de période si les fonds le per-

mettent, plutôt en début de période en cas de tensions sur les marchés — afin de nuire le moins possible à la croissance.

- Il est indispensable d'associer des réformes fiscales à des réformes des dépenses pour alléger le fardeau des personnes les plus vulnérables et pour que la politique budgétaire favorise davantage la croissance à plus long terme.
- La politique budgétaire doit s'inscrire dans un éventail complet de politiques, monétaires et structurelles notamment, susceptibles de stimuler la croissance pendant l'ajustement des déficits.

Compte tenu de ces principes, les conseils dispensés aux pays membres par le FMI en matière budgétaire, y compris à ceux bénéficiant de programmes appuyés par l'institution, ont été constamment réexaminés et modifiés en fonction des besoins. Ainsi, dans le cadre des consultations au titre de l'article IV conduites en 2012 avec le Portugal, les administrateurs ont jugé les objectifs budgétaires des autorités appropriés, sous réserve que l'économie suive l'évolution escomptée, mais ont insisté sur la nécessité d'établir un juste équilibre entre l'assainissement des finances publiques et les mesures favorables à la croissance^d. Cette approche pragmatique est indispensable pour répondre aux besoins variables des pays membres et à l'évolution de la situation dans le temps, notamment dans les cas où les effets du rééquilibrage budgétaire risquent d'être plus graves, en période de ralentissement économique^e.

^a Voir le Plan d'action mondial de la Directrice générale d'avril 2013 (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/042013.pdf) et le Moniteur des finances publiques d'avril 2013 (www.imf.org/external/pubs/ft/fm/2013/01/pdf/fm1301.pdf).

^b Voir le chapitre 3 des *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2012 (www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2012/02/pdf/c3.pdf). Le Moniteur des finances publiques d'avril 2013 (www.imf.org/external/pubs/ft/fm/2013/01/pdf/fm1301.pdf) aboutit à des conclusions similaires quant au rééquilibrage budgétaire.

^c Voir l'annexe 8 du document «Jobs and Growth: Analytical and Operational Considerations for the Fund» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/031413.pdf), les *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2013 (www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2013/01/pdf/text.pdf) et le communiqué de presse 13/129, «Communiqué de la vingt-septième réunion du CMFI» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2013/pr13129f.htm>).

^d Voir la note d'information au public 13/07, «IMF Executive Board Concludes 2012 Article IV Consultation with Portugal» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr1307.htm).

^e *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2012 (www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2012/02/pdf/text.pdf).

Emploi et croissance : aspects analytiques et opérationnels

En mars 2013, le Conseil d'administration a examiné de manière informelle un document d'orientation portant sur la façon dont le FMI peut aider les pays à élaborer des stratégies qui leur permettront de résoudre les problèmes imbriqués d'emploi et de croissance⁴². Se fondant sur les études théoriques et empiriques de pointe dans ces domaines, le FMI s'efforce de dispenser aux pays des conseils optimaux, basés sur des faits. Le constat central du document est qu'il n'existe ni «stratégie miracle» applicable à un pays, ni stratégie unique applicable à tous. Il est noté toutefois que l'idée selon laquelle la stabilité macro-

économique (inflation basse et faible volatilité de la production) constitue le socle de toute stratégie de croissance n'est guère contestée.

Le document fait le point sur les travaux du FMI au plan stratégique et à l'échelon des pays, et juge qu'il existe plusieurs moyens d'améliorer les conseils analytiques et stratégiques que l'institution dispense, le cas échéant et en conformité avec sa mission :

- Une analyse plus rigoureuse des problèmes associés à la croissance et à l'emploi, et l'identification des obstacles les plus contraignants à une croissance solidaire et à l'emploi.

- L'intégration plus systématique de conseils en matière de réforme des politiques fiscales et de dépenses pour instaurer les conditions nécessaires à un accroissement du taux d'activité de la main-d'œuvre, femmes comprises; à la création plus dynamique d'emplois; à une répartition plus équitable des revenus; et à une protection renforcée des populations les plus vulnérables.
- L'amélioration des conseils en matière de politiques de l'emploi sur la base des données empiriques actuellement disponibles, et le resserrement de la collaboration avec d'autres institutions internationales.

Politique budgétaire et emploi dans les pays avancés et émergents

En juillet 2012, le Conseil d'administration a examiné un document d'orientation sur la politique budgétaire et l'emploi dans les pays avancés et émergents⁴³. Ce document recense les principales faiblesses structurelles du marché du travail dans ces pays, analyse les retombées des politiques budgétaires sur l'emploi et propose un éventail de mesures en matière d'impôts et de dépenses pour le stimuler. Il observe que, dans les pays avancés, des politiques mieux conçues dans ce domaine pourraient amener un accroissement sensible de l'emploi. Dans les pays émergents, les réformes structurelles des marchés du travail, des capitaux et des produits ont souvent des effets plus positifs à cet égard que les réformes budgétaires.

Le document constate que l'efficacité des réformes peut considérablement varier selon les pays, et qu'elle est fonction du marché du travail, de la nature du chômage et de la capacité administrative. Les politiques de l'emploi supposent parfois des arbitrages avec d'autres objectifs gouvernementaux et doivent être définies en fonction des contraintes budgétaires.

Encadré 4.2

Des régimes de retraite équitables et financièrement viables pour l'Asie

En janvier 2013, d'éminents professionnels et spécialistes mondiaux des régimes de retraite se sont réunis à Tokyo avec des responsables politiques de 16 pays asiatiques à l'occasion d'une conférence de deux jours ayant pour thème la mise en place de régimes de retraite équitables et financièrement viables en Asie dans le monde de l'après-crise^a. La conférence était organisée par le Département des finances publiques et le Bureau régional Asie et Pacifique du FMI, avec l'appui des autorités japonaises.

Dans les pays avancés, l'enjeu consiste à maîtriser l'augmentation future des dépenses des régimes publics de retraite dans un contexte de vieillissement démographique, les pays émergents étant pour leur part confrontés à la nécessité d'élargir la couverture de ces régimes tout en assurant leur viabilité financière étant donné le vieillissement rapide de leur population. La conférence s'est également intéressée aux questions d'équité, notamment aux consé-

Viabilité de la dette

Depuis 2008, l'endettement public progresse, surtout dans les pays avancés, où il a atteint des niveaux considérables. Le surendettement qui en résulte met en péril la stabilité financière et la croissance économique. En conséquence, les questions relatives à l'évaluation de la viabilité de la dette et à la réduction des vulnérabilités associées à un endettement élevé ont été au centre des travaux du FMI durant l'exercice.

Examen de la politique relative aux plafonds d'endettement dans les programmes appuyés par le FMI

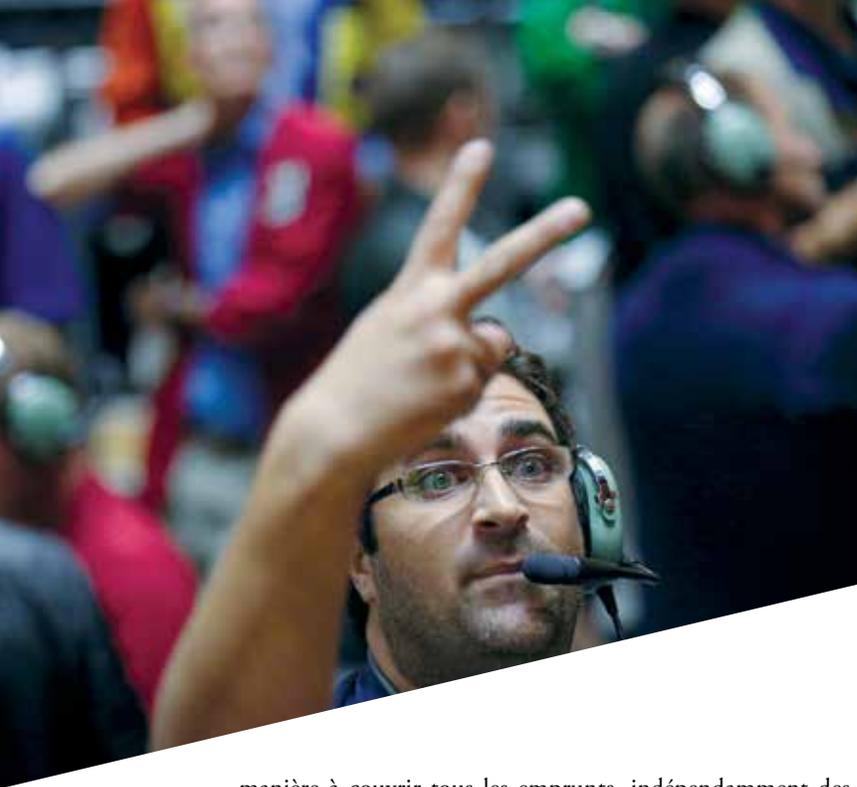
En mars 2013, le Conseil d'administration a examiné la politique relative aux plafonds d'endettement du FMI⁴⁴, adoptée en 2009, afin de vérifier que les programmes appuyés par l'institution continuent d'aider les pays à faible revenu à établir un équilibre approprié entre viabilité de la dette et capacité d'emprunt pour procéder à des investissements productifs à l'appui de la croissance. Cet examen portant essentiellement sur les pays à faible revenu, il n'a dans l'ensemble pas modifié la politique relative aux plafonds d'endettement applicable aux autres membres. Le document d'orientation établi pour la réunion du Conseil correspond à la première phase de l'examen; un second document, contenant des propositions spécifiques, est prévu début 2014.

La majorité des administrateurs a estimé qu'au vu du bilan de l'application de la réforme de 2009, de nouveaux ajustements s'imposaient pour uniformiser les résultats de cette politique et remédier à la complexité des décisions d'investissement et de financement et aux risques de distorsions qu'elle crée. Ils ont pour la plupart convenu que l'établissement d'un cadre uniforme des limites d'endettement, en élargissant le champ de la politique de

quences des différentes réformes des retraites sur l'équité intra- et intergénérationnelle.

Les participants à la conférence ont notamment conclu que les régimes de retraite doivent apporter des compléments de revenu suffisants aux personnes âgées démunies tout en demeurant abordables et viables. Ils ont débattu de l'utilité de relever l'âge de la retraite, tant pour améliorer la viabilité des régimes que pour stimuler la croissance économique par une augmentation de l'offre de main-d'œuvre. Dans les pays asiatiques émergents en particulier, il importe également d'accroître le pourcentage de la population âgée bénéficiant d'une retraite et d'améliorer la gestion des fonds de retraite privés. Pour être efficaces, les réformes des retraites doivent être perçues comme équitables et, une fois appliquées, irréversibles.

^a Voir communiqué de presse 13/08, «IMF Gathers Experts to Discuss Design of Fiscally Sustainable and Equitable Pension Systems in Asia» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr1308.htm).



Gauche Marché à terme de Chicago **Droite** Pêcheur au port de Bunfi à Conakry, en Guinée

manière à couvrir tous les emprunts, indépendamment des conditions dont ils sont assortis, offrirait de meilleures garanties en termes de viabilité de la dette, sans pour autant limiter outre mesure la capacité des pays à obtenir les financements extérieurs nécessaires à leur programme de développement.

Les administrateurs ont insisté sur la nécessité de maintenir les dispositifs visant à inciter les pays à faible revenu à emprunter à des conditions concessionnelles, et leurs créanciers à leur apporter ces financements autant que possible. Bon nombre d'entre eux ont estimé que la cible indicative en matière de concessionnalité moyenne des nouveaux financements proposée dans le document, associée au plafond projeté sur le montant total des emprunts, satisfierait cet objectif, et se sont félicités de la marge de manœuvre que la réforme proposée donnerait aux pays à faible revenu dans la gestion de leur politique d'emprunt.

Les administrateurs sont en majorité convenus qu'aucune modification aux limites d'endettement dans le cadre des programmes appuyés par le FMI et financés par le compte des ressources générales ne s'imposait.

Ils ont encouragé les services du FMI à poursuivre le dialogue avec les principaux intervenants, notamment les autorités nationales, les créanciers et d'autres parties prenantes au développement, pour les inviter à donner leur point de vue sur la version finale de la réforme.

Note d'orientation sur l'analyse de la viabilité de la dette publique des pays ayant accès aux marchés

Dans le climat d'inquiétude croissante que suscite la viabilité de la dette publique dans les pays avancés, le Conseil d'administration s'est penché en août 2011 sur le cadre de la politique budgétaire et de l'analyse de viabilité de la dette publique dans les pays ayant accès aux marchés qui a été établi par le FMI⁴⁵. Dans le cadre de son examen, il a détecté plusieurs domaines dans lesquels une amélioration de l'analyse était possible, notamment le réalisme des hypothèses de référence, les risques dérivant du profil de la dette,

l'analyse des risques macrobudgétaires, les vulnérabilités associées au niveau d'endettement public, et la couverture des agrégats budgétaires et de la dette publique.

Sur cette base, les services du FMI ont ensuite élaboré des directives et, en avril 2013, une note d'orientation sur l'analyse de la viabilité de la dette publique des pays ayant accès aux marchés a été présentée au Conseil⁴⁶. Dans la logique de l'examen conduit par le Conseil en août 2011 et de l'examen triennal de la surveillance de 2011, la note instaure une approche axée sur les risques qui requiert une analyse plus poussée dans les pays exposés à des risques élevés, et proportionnellement moins approfondie dans ceux confrontés à des risques moindres. Elle traite les questions relatives à la couverture des données et d'autres problèmes de conception, présente les composantes d'une analyse de base de la viabilité de la dette, analyse les modules à utiliser lorsque des analyses plus approfondies sont nécessaires, et définit les obligations de déclaration et de procédure applicables aux analyses de viabilité de la dette.

Consolidation des systèmes financiers

Au lendemain de la crise mondiale, le FMI a donné priorité à la consolidation des systèmes financiers étant donné le rôle que la fragilité des institutions financières, les carences de la réglementation et du contrôle et le manque de transparence y ont joué. Des progrès à cet égard sont d'autant plus nécessaires que ces failles risquent de compromettre l'efficacité de la politique monétaire à favoriser la reprise.

Outre les travaux décrits dans les sous-sections qui suivent, le Conseil d'administration a été informé à titre officieux, en décembre 2012, des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de réforme du secteur financier résultant de l'action engagée pour tirer des leçons de la crise et prendre des mesures en vue d'en éviter une autre. Il a également procédé à des échanges informels sur le renforcement de la surveillance du secteur financier dans les pays à faible revenu dans l'optique de l'intensification de l'intermédiation financière et de la stabilité macroéconomique (voir chapitre 3).

Principales composantes de régimes efficaces de règlement des faillites des établissements financiers

En octobre 2012, le Conseil d'administration a été mis au courant, lors d'une réunion informelle, des efforts internationaux visant à recenser les bonnes pratiques concernant les régimes de liquidation des établissements financiers. Les principales composantes de régimes efficaces de règlement des faillites des établissements financiers (*Key attributes of Effective Resolution Regimes*), adoptées par le CSF et entérinées par le G-20 à titre de norme internationale non contraignante, définissent un cadre opérationnel pour la liquidation des établissements financiers internationaux. Ils précisent les éléments essentiels que le cadre doit comporter, à l'échelon national et international, pour que la liquidation puisse intervenir sans déclencher de graves perturbations systémiques et sans exposer les contribuables à des pertes. Il s'agit d'un éventail complet de pouvoirs permettant aux autorités nationales d'exercer le contrôle sur un établissement financier en lieu et place de ses dirigeants et propriétaires; de vendre ou de fusionner l'établissement, de céder ses actifs et passifs à des tiers ou de restructurer unilatéralement sa dette; et d'appuyer la liquidation par une suspension provisoire des droits de résiliation anticipée découlant des contrats financiers. Le document fourni au Conseil pour la réunion précise que les services du FMI prennent une part active aux travaux du CSF visant à appliquer ces principes, et qu'une fois ces travaux achevés, ils demanderont l'autorisation, conformément au cadre de gouvernance du FMI, de les utiliser en tant que nouvelle norme dans le cadre du programme des rapports sur l'observation des normes et codes⁴⁷.

Révision des directives sur la gestion des réserves de change

En février 2013, le Conseil d'administration a entériné la version révisée des directives sur la gestion des réserves de change établie par les services du FMI, avec le concours d'un petit groupe de travail constitué de représentants de banques centrales et d'autorités monétaires de plusieurs pays, ainsi que de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque des règlements internationaux (BRI)⁴⁸. Cette révision a été motivée par les modifications structurelles observées dans l'accumulation des réserves de change et l'évolution des pratiques de gestion des réserves face aux événements sur les marchés financiers et à la crise mondiale. Elle est axée sur les objectifs et la stratégie de gestion de réserves, la transparence et la responsabilité, les questions relatives au cadre institutionnel et organisationnel, et le cadre de gestion du risque.

L'application des directives révisées devrait consolider l'architecture financière internationale, encourager les mesures et pratiques qui favorisent la stabilité et la transparence du secteur financier, et atténuer la vulnérabilité extérieure des pays membres. Elles serviront aux services du FMI de cadre de référence pour l'assistance technique et les discussions menées dans le contexte de la surveillance exercée par l'institution.

Déséquilibres et effets de contagion mondiaux

Comme indiqué au chapitre 3, le FMI offre à ses pays membres un forum d'échanges sur les conséquences régionales et internationales de leurs politiques économiques et financières. Les progrès

accomplis concernant les axes essentiels des travaux du FMI dans ce domaine pendant l'exercice (le rapport de contagion consolidé et le rapport sur le secteur extérieur, par exemple) ont été décrits précédemment dans ce rapport. Plusieurs des domaines prioritaires recensés dans le cadre de l'examen de surveillance triennal de 2011 — en particulier les interconnexions, les risques et la stabilité extérieure — ont également une incidence directe sur les déséquilibres et les effets de contagion mondiaux.

La volatilité des flux de capitaux peut constituer un risque important pour la stabilité, tant au plan national que mondial, et la question de savoir quand, dans quelle mesure et à quelle allure il convient de libéraliser ces flux est l'une des plus controversées du débat mondial sur la politique économique de ces dernières décennies. Durant l'exercice, le Conseil d'administration a avalisé une prise de position institutionnelle sur la gestion des flux mondiaux de capitaux qui permettra de donner aux pays des conseils clairs et cohérents en matière de politique économique (voir «Libéralisation et gestion des flux de capitaux» au chapitre 3).

Les travaux se poursuivent en ce qui concerne les conséquences de l'interconnexion sur les politiques économiques et la surveillance. L'analyse de la cohérence des mesures multilatérales et des effets de contagion internationaux, en particulier, a été perfectionnée sur la base du cadre de surveillance remanié.

FONDS FIDUCIAIRE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET POUR LA CROISSANCE

Pour offrir des financements concessionnels à ses pays membres à faible revenu, le FMI fait appel aux ressources disponibles au travers du fonds fiduciaire RPC. Il s'appuie sur le dispositif d'admissibilité établi en 2010 à cet effet pour définir la liste des pays admissibles aux concours du fonds. Ce cadre, passé en revue tous les deux ans (voir «Examen de l'admissibilité aux financements concessionnels» au chapitre 3 pour les conclusions du dernier examen), fournit au Conseil d'administration des critères précis d'inscription ou de reclassement des pays sur la liste des pays admissibles⁴⁹. Il prévoit aussi pour les petits pays et micro-États des critères d'admissibilité et de reclassement spéciaux, moins exigeants en ce qui concerne le revenu par habitant, de manière à tenir compte de leur plus grande vulnérabilité.

En août 2012, le Conseil d'administration a ajouté le Soudan du Sud, tout dernier membre du FMI, à la liste des pays admissibles aux financements concessionnels de l'institution⁵⁰. En application du dispositif révisé d'admissibilité au fonds fiduciaire RPC approuvé en avril 2013 (voir «Examen de l'admissibilité aux financements concessionnels» au chapitre 3), les administrateurs ont également entériné l'inscription proposée à la liste des îles Marshall, de la Micronésie et de Tuvalu, ainsi que le reclassement de l'Arménie et de la Géorgie. Ces décisions ont porté à 73 le nombre de pays à faible revenu admissibles aux financements concessionnels.

À l'époque où le FMI a procédé à la réforme des mécanismes de financement en faveur des pays à faible revenu, en 2009, il prévoyait

que le montant total des prêts au titre du fonds fiduciaire RPC durant la période 2009–14 s'élèverait à 11,3 milliards de DTS (17 milliards de dollars). Pour augmenter les ressources disponibles pour les financements destinés à ces pays, le Conseil a approuvé en février 2012 la distribution aux membres du FMI de 700 millions de DTS (1,1 milliard de dollars) de la réserve générale, correspondant à une portion des bénéfices exceptionnels des ventes d'or. Cette distribution a été effectuée en octobre 2012 (voir «Ventes d'or» au chapitre 5).

Distribution du reliquat des bénéfices exceptionnels des ventes d'or

Dans le cadre d'une stratégie visant à pérenniser le fonds fiduciaire RPC, les administrateurs ont approuvé, en septembre 2012, la distribution aux pays membres du FMI d'un montant de 1,75 milliard de DTS (2,7 milliards de dollars) de réserves correspondant au reliquat des bénéfices exceptionnels des ventes d'or, en proportion de leur quote-part (chapitre 5). La décision prescrit que la distribution n'interviendra que lorsque les pays membres auront donné des assurances satisfaisantes qu'un montant équivalant à 90 % de la somme distribuée au moins (1,575 milliard de DTS, soit 2,43 milliards de dollars) sera mis à la disposition du fonds fiduciaire RPC. Au 30 avril 2013, le FMI avait reçu des assurances que 1,3 milliard de DTS (2 milliards de dollars) de cette distribution seraient mis à la disposition du fonds fiduciaire sous forme de contributions de bonification.

Le Conseil d'administration a également approuvé une stratégie proposée par les services du FMI en vue d'établir un fonds fiduciaire RPC durable afin de garantir à l'institution des moyens suffisants pour satisfaire à la demande prévue de financements concessionnels à plus long terme. Cette stratégie repose sur les piliers suivants :

- Une enveloppe de base de 1,25 milliard de DTS environ (1,93 milliard de dollars) correspondant à la capacité de financement annuelle, censée couvrir les besoins de financements concessionnels en temps normal.

- Des mesures pour imprévus, notamment des collectes bilatérales de fonds et la suspension temporaire des remboursements du compte des ressources générales correspondant aux dépenses administratives du fonds fiduciaire RPC, applicables lorsque les besoins généraux de financement sont sensiblement supérieurs à l'enveloppe de base pendant une longue période.
- Un principe d'autofinancement, de sorte que toute modification ultérieure des mécanismes de financement en faveur des pays à faible revenu devrait garantir la couverture de la demande de financements concessionnels du FMI par les ressources disponibles au titre des deux premiers piliers de la stratégie dans le cadre d'un éventail plausible de scénarios⁵¹.

Durant la discussion du Conseil à cet égard⁵², quelques administrateurs, craignant que l'application du dispositif ne réduise l'accès et/ou ne limite l'accessibilité aux mécanismes en faveur des pays à faible revenu, ont fait valoir que toute décision relative à ces questions devrait tenir dûment compte des besoins de financement de ces pays. Plusieurs administrateurs ont souligné que l'intensification des collectes de fonds auprès d'un large éventail de bailleurs de fonds permettrait d'assurer la viabilité du fonds fiduciaire RPC à long terme.

Prolongation de l'exonération temporaire d'intérêts en faveur des pays à faible revenu

En 2009, le Conseil d'administration a avalisé une suspension temporaire de tous les paiements d'intérêts sur les prêts concessionnels en cours pour les pays membres admis à bénéficier des ressources du fonds fiduciaire RPC, et les a exonérés de tous les versements d'intérêts sur les prêts correspondants jusqu'à la fin de décembre 2011. L'exonération a par la suite été prorogée jusqu'à décembre 2012.

En décembre 2012, en considération de la crise mondiale, le Conseil a approuvé la prorogation de deux ans de l'exonération sur les prêts concessionnels, jusqu'à la fin de décembre 2014⁵³. Il a également



Gauche Usine à Ayutthaya, en Thaïlande **Droite** Production de cacao à Divo, en Côte d'Ivoire

approuvé le report d'un an du prochain examen des taux d'intérêt applicables aux financements accordés au titre du fonds fiduciaire RPC, qui aura lieu à la fin de 2014.

FINANCEMENT

Financements non concessionnels durant l'exercice

Pendant l'exercice, le Conseil d'administration a approuvé cinq accords relevant des mécanismes de financement non concessionnel, pour un montant total de 75,1 milliards de DTS (113,3 milliards de dollars)⁵⁴. Plus de 90 % des nouveaux engagements bruts (69,3 milliards de DTS, soit 104,6 milliards de dollars) relevaient de lignes de crédit modulables faisant suite à deux précédents accords avec le Mexique et la Pologne. Deux accords de confirmation ont aussi été approuvés (pour la Jordanie et la Bosnie-Herzégovine), pour un montant de 1,7 milliard de DTS (2,6 milliards de dollars). En outre, un nouvel accord au titre de la ligne de précaution et de liquidité, de 4,1 milliards de DTS (6,2 milliards de dollars), a été entériné pour le Maroc; les autorités l'ont traité comme instrument de précaution.

Au total, à la fin d'avril 2013, les achats⁵⁵ au compte des ressources générales se chiffraient à 10,6 milliards de DTS (16 milliards de dollars), dont 90 % effectués par les trois pays de la zone euro appliquant un programme (Grèce, Irlande et Portugal). Sur la même période, les rachats se sont élevés à 14,6 milliards de DTS (22,0 milliards de dollars). Le tableau 4.1 donne des informations générales sur les instruments et les mécanismes de financement du FMI; le tableau 4.2 et le graphique 4.1 détaillent les accords approuvés

durant l'exercice, et le graphique 4.2 fournit des informations sur l'encours des financements consentis ces dix dernières années.

Financements concessionnels pendant l'exercice

Pendant l'exercice, le FMI a engagé des prêts pour un montant de 0,4 milliard de DTS (0,6 milliard de dollars) en faveur de ses pays membres à faible revenu au titre du fonds fiduciaire RPC. L'encours des prêts concessionnels accordés à 62 pays membres s'élevait à 5,9 milliards de DTS (8,9 milliards de dollars) au 30 avril 2013. Le tableau 4.3 fournit des informations détaillées sur les nouveaux accords et sur le relèvement du montant des prêts dans le cadre des mécanismes de financement concessionnel. Le graphique 4.3 présente l'encours des prêts concessionnels sur les dix derniers exercices.

Le FMI continue d'accorder un allègement de dette aux pays admissibles au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM (chapitre 3).

Aucune assistance n'a été fournie durant l'exercice au titre du fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe, créé en juin 2010 pour permettre au FMI de participer à l'aide internationale destinée à alléger la dette des pays pauvres frappés par les catastrophes naturelles les plus graves.

COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Le FMI travaille en collaboration avec d'autres organisations qui s'emploient également à résoudre les problèmes économiques mondiaux, chacune intervenant dans sa propre sphère de responsabilité et de spécialisation.

Encadré 4.3

Évaluation des sauvegardes : politique et sensibilisation

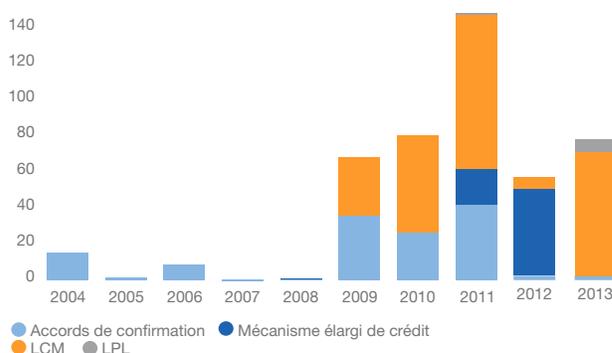
Lorsque le FMI accorde un prêt à un pays, une évaluation des sauvegardes est effectuée pour vérifier que la banque centrale est en mesure de gérer les ressources qu'il lui apporte et de communiquer des informations fiables. L'évaluation des sauvegardes est un examen diagnostique du dispositif de gouvernance et de contrôle de la banque centrale et complète les autres dispositifs de sauvegarde du FMI, à savoir les limites d'accès, la conditionnalité, la conception des programmes, les mesures visant à prévenir la communication d'informations inexacts, et le suivi postérieur aux programmes. Les évaluations des sauvegardes sont réalisées indépendamment des autres activités du FMI, telles que la surveillance, la négociation des programmes et l'assistance technique. À ce jour, 249 évaluations ont été conduites, dont 11 pendant l'exercice. Le Conseil d'administration procède, à intervalles réguliers, à une revue de la politique d'évaluation des sauvegardes, dont la dernière, en 2010, a marqué le dixième anniversaire.

Dans l'esprit de la recommandation formulée à l'occasion de la revue de 2010 de renforcer la collaboration avec les parties prenantes, le

FMI a organisé à Dubaï, en mars 2013, un forum de haut niveau sur la gouvernance des banques centrales qui a réuni plus de 90 hauts responsables de banques centrales et auditeurs externes d'Afrique, d'Europe et du Moyen-Orient. Les débats se sont concentrés sur deux fonctions qui participent de la gouvernance des banques centrales : la surveillance de l'audit, essentielle à la responsabilisation et à la transparence, et la gestion des risques. Le dialogue interrégional a porté sur les difficultés et les pratiques dominantes recensées par les évaluations des sauvegardes dans ces domaines. Les participants se sont félicités de l'occasion qui leur était donnée d'échanger des informations; ils ont constaté qu'il n'existe pas de «modèle unique» applicable à toutes les banques centrales, et que le renforcement de la gouvernance est un processus permanent. Le forum est venu compléter le programme de séminaires sur les sauvegardes du FMI, qui permet aux participants de confronter leurs expériences en matière de renforcement de la gouvernance, de la gestion des risques et de la transparence au sein de la banque centrale. Durant l'exercice, le programme de séminaires a été intégré au programme du nouveau Centre d'études économiques et financières FMI-Moyen-Orient.

Graphique 4.1**Accords approuvés pendant les exercices clos le 30 avril, exercices 2004–13**

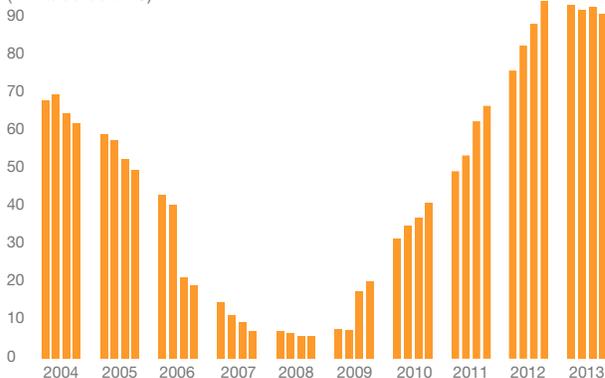
(Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

Graphique 4.2**Encours des prêts non concessionnels, exercices 2004–13**

(Milliards de DTS)



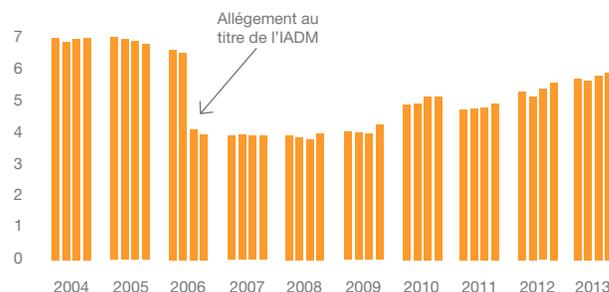
Source : Département financier du FMI.

Commission européenne et Banque centrale européenne

Dès le début de la crise financière mondiale, la participation du FMI au financement des membres de l'UE en proie à des problèmes de balance des paiements a entraîné un approfondissement de sa collaboration avec les institutions de l'UE, notamment avec la Commission européenne et la Banque centrale européenne (BCE) à un stade ultérieur de la crise, lorsque des pays de la zone euro ont demandé le soutien du FMI (encadré 3.1). Le FMI, la Commission européenne et la BCE, collectivement appelés la «Troïka», ont ainsi renforcé leur coopération dans les pays appliquant des programmes économiques. En dépit de la concertation étroite du FMI avec les autres membres de la Troïka, ses décisions en matière de financement et de conseils de politique économique sont prises en dernier ressort par le Conseil d'administration. Le FMI travaille aussi en étroite coopération avec la Commission européenne sur les questions relatives aux pays à faible revenu, notamment le financement du renforcement de leurs capacités.

Graphique 4.3**Encours des prêts concessionnels, exercices 2004–13**

(Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

Note : IADM = Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

Groupe des Vingt

La collaboration du FMI avec le G-20 s'est intensifiée depuis le déclenchement de la crise mondiale. À la demande des dirigeants du G-20, le FMI effectue des analyses techniques à l'appui du processus d'évaluation mutuelle (PEM) multilatéral. Ses services ont été chargés de déterminer — avec le concours d'autres organisations internationales — si les politiques menées par chacun des pays du G-20 étaient collectivement conformes aux objectifs de croissance du Groupe. Ces dernières années, il leur a en outre été demandé d'aider les pays membres à élaborer des directives indicatives pour déceler et évaluer tous les deux ans les grands déséquilibres internationaux. La collaboration avec le G-20 s'est étendue à d'autres domaines, notamment l'initiative du Groupe concernant les déficits de données, dont le but est de remédier aux failles statistiques révélées par la crise mondiale.

En novembre 2012, la Directrice générale a informé le Conseil d'administration, dans le cadre d'une réunion informelle, des travaux conduits par le FMI en coopération avec le G-20. Le Conseil est en outre régulièrement mis au courant de la participation de la direction du FMI aux réunions du Groupe, et tenu périodiquement informé du PEM et de la participation du FMI à ce processus.

Conseil de stabilité financière

Le Conseil de stabilité financière (CSF) réunit des fonctionnaires responsables de la stabilité des grandes places financières internationales, des organismes internationaux de réglementation et de supervision, des organismes internationaux de normalisation, des comités d'experts des banques centrales et des institutions financières internationales.

Le FMI a officiellement accepté de devenir membre du CSF en septembre 2010. Suite à sa constitution en association de droit suisse en janvier 2013, le CSF a invité tous ses membres à adhérer à la nouvelle association; le Conseil d'administration a approuvé l'acceptation de cette adhésion par le FMI en mars 2013³⁶. Les administrateurs ont pris bonne note que la mission de chacune des deux institutions continuerait de guider leur collaboration, le FMI assumant la responsabilité première de la surveillance du système financier mondial, et le CSF celle des questions relatives à la réglementation et au contrôle.

Tableau 4.1
Facilités et mécanismes de financement du FMI

Facilité ou mécanisme (année d'adoption) ¹	But	Conditions	Échelonnement et suivi
TRANCHES DE CRÉDIT ET MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT²			
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée.	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable.	Achats (décaissements) trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
Mécanisme élargi de crédit (MEDC) (1974) (Accords élargis)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée.	Adopter un programme de quatre ans maximum prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les douze mois	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
Ligne de crédit modulable (LCM) (2009)	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel.	Fondamentaux macroéconomiques, cadre de politique économique et antécédents très solides.	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord, sous réserve d'un réexamen de la situation à la fin de la première année.
Ligne de précaution et de liquidité (LPL) (2011)	Instrument pour les pays ayant des paramètres fondamentaux et des politiques économiques sains.	Solidité du cadre d'action, de la position extérieure et de l'accès aux marchés, y compris robustesse du secteur financier	Accès élevé en début de période, sous réserve de revues semestrielles (pour les accords de un à deux ans).

MÉCANISMES SPÉCIAUX

Instrument de financement rapide (IFR) (2011)	Aide financière décaissée rapidement à tous les pays membres qui ont un besoin urgent de balance des paiements.	Faire des efforts pour venir à bout des difficultés de balance des paiements (peut comporter des actions préalables).	Achats directs sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un programme à part entière ou de procéder à des revues.
---	---	---	---

FACILITÉS EN FAVEUR DES PAYS MEMBRES À FAIBLE REVENU RELEVANT DU FONDS FIDUCIAIRE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET POUR LA CROISSANCE

Facilité élargie de crédit (FEC) (2010) ⁵	Aide à moyen terme aux pays qui ont des difficultés prolongées de balance des paiements.	Adopter un programme FEC sur 3 ou 4 ans reposant sur un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) préparé par le pays selon un processus participatif et comportant des mesures macroéconomiques, structurelles et de lutte contre la pauvreté.	Décaissements semestriels (parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement de revues.
Facilité de crédit de confirmation (FCC) (2010)	Pour les besoins immédiats de balance des paiements et à titre de précaution.	Adopter un programme de 12 à 24 mois.	Décaissements semestriels (parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement de revues (si effectués).
Facilité de crédit rapide (FCR) (2010)	Aide décaissée rapidement en cas de besoin urgent de balance des paiements lorsqu'un accord dans les tranches supérieures de crédit n'est pas nécessaire ou réalisable.	Aucun programme prévoyant des revues ou une conditionnalité <i>ex post</i> n'est nécessaire.	En principe, un décaissement unique.

¹ Sauf dans le cas du fonds fiduciaire RPC, les prêts du FMI sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en monnaies étrangères acceptables par le FMI — ou en DTS — et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays ou en DTS en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays ou des DTS. Les prêts concessionnels au titre de la FEC, de la FCC et de la FCR sont financés par un fonds fiduciaire distinct (fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance). Pour les prêts au titre du fonds fiduciaire RPC, le Conseil d'administration a convenu en avril 2013 que, lorsque l'augmentation des quotes-parts au titre de la 14^e révision générale des quotes-parts prendra effet, les normes et les limites d'accès en pourcentage de la quote-part devront être réduites de moitié (voir chapitre 5).

² Le *taux de commission* sur les décaissements du compte des ressources générales est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS majoré d'une marge. Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (15 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 200 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants compris entre 200 % et 1.000 % de la quote-part, et 60 points de base au-delà) est prélevée d'emblée sur le montant qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) dans le cadre d'un accord de confirmation, de la ligne de crédit modulable, de la ligne de précaution et de liquidité ou d'un accord élargi; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord. Pour les facilités s'adressant aux pays à faible revenu relevant du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, un mécanisme a été institué en 2009 qui lie les taux d'intérêt concessionnels au taux du DTS et à ses révisions périodiques. Lors de ces révisions, les taux d'intérêt applicables sont fixés de la façon suivante : si le

Limites d'accès ¹	Commissions ²	Délais des rachats (années)	Échelonnement
Annuelles : 200 % de la quote-part; cumulatives : 600 % de la quote-part.	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans) ⁴ .	3¼-5	Rachats trimestriels
Annuelles : 200 % de la quote-part; cumulatives : 600 % de la quote-part.	Idem.	4½-10	Rachats semestriels
Pas de plafond préétabli.	Idem.	3¼-5	Rachats trimestriels
250 % de la quote-part pour six mois; 500 % de la quote-part disponible dès l'approbation des accords de un à deux ans; peut aller jusqu'à 1.000 % de la quote-part après 12 mois de progrès satisfaisants.	Idem.	3¼-5	Rachats trimestriels
Annuelles : 50 % de la quote-part; cumulatives : 100 % de la quote-part.	Idem.	3¼-5	Rachats trimestriels
Annuelles : 100 % de la quote-part; cumulatives : 300 % de la quote-part.	0 % jusqu'à fin 2014.	5½-10	Rachats semestriels
Annuelles : 100 % de la quote-part; cumulatives : 300 % de la quote-part; précaution : annuelles 75 % de la quote-part et annuelles moyennes 50 % de la quote-part.	Idem.	4-8	Rachats semestriels
Annuelles : 25 % (guichet chocs, 50 % de la quote-part); cumulatives (net des remboursements prévus) : 100 % (guichet chocs, 125 % de la quote-part).	Idem.	5½-10	Rachats semestriels

taux moyen du DTS sur la dernière période de douze mois est inférieur à 2 %, le taux d'intérêt pour les prêts FEC et FCR est fixé à 0 % par an, et celui des prêts FCC à 0,25 %; si le taux moyen du DTS se situe entre 2 % et 5 %, ces taux passent respectivement à 0,25 % et 0,5 %, et s'il dépasse 5 %, ils passent respectivement à 0,5 % et 0,75 %. Un accord de précaution au titre de la FCC donne lieu à une commission de disponibilité de 15 points de base par an sur le montant non tiré mis à disposition pendant chaque période de six mois. En décembre 2012, le Conseil d'administration est convenu de prolonger une suspension temporaire exceptionnelle des intérêts sur les prêts concessionnels jusqu'à la fin de décembre 2014 en raison de la crise économique mondiale.

³ Les *tranches de crédit* correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI; par exemple, les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués sur la *première* tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches *supérieures* de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable, et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.

⁴ Commissions additionnelles instituées en novembre 2000. Un nouveau régime de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1^{er} août 2009, à savoir : 100 points de base en sus du taux de base sur l'encours des crédits au-delà de 200 % de la quote-part, 200 points de base étant ajoutés lorsque l'encours des crédits reste supérieur à 300 % de la quote-part. Un pays membre qui, à la date du 1^{er} août 2009, n'avait pas encore remboursé des achats effectués sur les tranches de crédit, au titre du mécanisme élargi de crédit ou d'un accord effectif approuvé à cette date ou antérieurement pouvait choisir lequel des deux régimes de commissions additionnelles il souhaitait se voir appliquer.

⁵ La FEC a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Tableau 4.2**Accords conclus au titre des principaux mécanismes pendant l'exercice 2013**

(Millions de DTS)

Pays membre	Type d'accord	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé
NOUVEAUX ACCORDS			
Bosnie-Herzégovine	Accord de confirmation de 24 mois	26 septembre 2012	338,2
Jordanie	Accord de confirmation de 36 mois	3 août 2012	1.364,0
Mexique	Ligne de crédit modulable de 24 mois	30 novembre 2012	47.292,0
Maroc	Ligne de crédit de précaution et de liquidité de 24 mois	3 août 2012	4.117,4
Pologne	Ligne de crédit modulable de 24 mois	18 janvier 2013	22.000,0
Total			75.111,6

Source : Département financier du FMI.

Ils ont relevé que la participation du FMI au CSF en qualité de membre ne porterait pas atteinte à son indépendance et qu'il continuerait de bénéficier de ses propres privilèges et immunités au regard du droit suisse. Les administrateurs ont également pris acte que son adhésion à l'association ne créerait pas d'obligations juridiques particulières pour le FMI même si les membres doivent naturellement agir de bonne foi dans leurs relations avec l'association.

Lorsqu'ils ont approuvé l'adhésion du FMI au CSF, les administrateurs ont souligné que le FMI 1) participerait à l'association conformément à son propre cadre juridique et à ses propres politiques; 2) se réserverait le droit de ne pas prendre part aux décisions de l'association en matière de politique générale et aux activités connexes, ou de ne pas s'y soumettre, dans les cas où cette participation ne serait pas compatible avec son cadre juridique et ses politiques; et 3) ne serait disposé, si l'association aboutissait à une décision d'ordre stratégique, à soutenir cette dernière que dans la mesure où elle serait compatible avec son propre cadre juridique et stratégique.

Le FMI collabore également avec le CSF dans le cadre des exercices semestriels d'alerte avancée et de l'établissement de la liste correspondante (voir «Exercice conjoint d'alerte avancée FMI–Conseil de stabilité financière» au chapitre 3). Il est représenté à son comité directeur et participe régulièrement à divers groupes de travail. Il travaille aussi avec le CSF dans le cadre de l'initiative du G-20 concernant les déficits de données; il a également participé, avec le CSF et la Banque mondiale, à l'établissement d'un rapport commun destiné au G-20 sur les conséquences des réformes réglementaires sur les pays émergents et en développement.

Groupe de la Banque mondiale

Les services du FMI et de la Banque mondiale collaborent étroitement dans le cadre de l'aide fournie aux pays et sur les questions qui intéressent les deux institutions. Dans ses évaluations des projets de développement ou de réforme, la Banque mondiale tient compte des évaluations de la situation et de la politique économiques d'un pays qui sont effectuées par le FMI. Pareillement, les conseils de politique économique que dispense le FMI prennent en considé-

ration les avis de la Banque mondiale sur les réformes structurelles et sectorielles. Dans le cadre du Plan d'action conjoint sur la collaboration entre la Banque mondiale et le FMI, les équipes-pays des deux institutions discutent de leurs programmes de travail à l'échelon des pays afin de cerner les questions sectorielles d'importance macroéconomique, d'établir la répartition des tâches et de définir le travail requis de chaque institution pour l'année à venir.

Le FMI et la Banque mondiale travaillent en concertation pour réduire la charge de la dette extérieure des pays pauvres les plus lourdement endettés, dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'IADM (voir le chapitre 3). Les deux institutions coopèrent aussi pour faire reculer la pauvreté au travers d'une approche commune fondée sur les documents de stratégie de réduction de la pauvreté — un programme établi sous l'impulsion des autorités nationales pour articuler les politiques publiques, l'aide des donateurs et les résultats en matière de développement nécessaires pour réduire la pauvreté dans les pays à faible revenu. Le *Rapport de suivi mondial* qu'elles établissent conjointement évalue le degré de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; l'édition de 2013 a pour thème central la dynamique entre zones rurales et urbaines. Les deux institutions travaillent aussi de concert, dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier, pour renforcer et mieux réglementer les secteurs financiers des pays membres.

Nations Unies

Le FMI dispose d'un représentant spécial aux Nations Unies et d'un bureau à New York. La collaboration entre le FMI et les Nations Unies porte sur des domaines d'intérêt mutuel, notamment les questions fiscales et la coopération des services statistiques des deux organisations. Elles s'invitent aussi réciproquement à des réunions périodiques ainsi qu'à des manifestations et conférences spéciales. Le FMI a pris une part active à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 2012. Les services du FMI font également partie d'un groupe de travail de l'ONU créé pour apporter un appui technique et analytique au processus piloté par les membres qui a été lancé pour assurer le suivi des engagements pris lors de la conférence et définir le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015, notamment des

Tableau 4.3

Accords approuvés au titre du fonds fiduciaire RPC et relèvement du montant de ces accords pendant l'exercice 2013

(Millions de DTS)

Pays membre	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé
NOUVEAUX ACCORDS TRIENNAUX AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT (FEC)		
République centrafricaine	25 juin 2012	41,8
Gambie	25 mai 2012	18,7
Libéria	19 novembre 2012	51,7
Malawi	23 juillet 2012	104,1
São Tomé-et-Príncipe	20 juillet 2012	2,6
Îles Salomon	7 décembre 2012	1,0
Sous-total		219,8
RELÈVEMENTS DU MONTANT DES ACCORDS FEC²		
Burkina Faso	8 juin 2012	36,1
Sous-total		36,1
NOUVEAUX ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION		
Tanzanie	6 juillet 2012	149,2
Sous-total		149,2
DÉCAISSEMENTS AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE		
Mali	5 février 2013	12,0
Sous-total		12,0
Total		417,1

Source : Département financier du FMI.

¹ A remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.² Seul le montant du relèvement est indiqué.

objectifs de développement durable pour la période suivant l'expiration des actuels objectifs du Millénaire pour le développement.

Partenariat de Deauville

Le FMI participe au Partenariat de Deauville pour les pays arabes en transition, lancé en mai 2011, avec des pays de la région, le Groupe des Huit ainsi que des institutions financières régionales et internationales. Dans le cadre d'une plateforme de coordination dédiée au Partenariat de Deauville, les institutions financières régionales et internationales participantes assurent un soutien effectif aux pays partenaires; facilitent l'échange d'informations, la compréhension mutuelle et le dialogue opérationnel avec ces pays; coordonnent le suivi des actions menées conjointement au nom du Partenariat de Deauville, avec des comptes rendus *ad hoc*; et déterminent les créneaux de coopération en matière d'aide financière, d'assistance technique, de politique publique et d'analyse. Durant l'exercice, notamment, le Maroc et la Tunisie ont bénéficié d'une assistance technique pour le développement de marchés financiers en monnaie locale qui a été apportée dans le cadre d'une collaboration entre le Fonds africain de développement, le Fonds monétaire arabe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque européenne d'investissement, le FMI et la Banque mondiale.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le renforcement des capacités (le transfert du savoir technique et des pratiques optimales) est l'une des activités fondamentales du FMI; elle

s'inscrit dans le cadre des activités de surveillance et de prêt. L'assistance et la formation techniques dispensées par le FMI aident les pays membres à se doter des compétences nécessaires pour élaborer et gérer des politiques à l'appui d'une croissance économique durable.

Pour asseoir son approche stratégique dans ce domaine, en mai 2012, le FMI a fusionné l'Institut du FMI et le Bureau de la gestion de l'assistance technique pour créer le nouvel Institut pour le développement des capacités (IDC). Les principales réalisations de l'IDC au cours de sa première année d'existence sont les suivantes :

- Un accord a été conclu en vue d'établir un centre régional de formation, l'Institut de formation pour l'Afrique, à Maurice, pour satisfaire aux besoins de l'Afrique subsaharienne⁵⁷. L'Institut adaptera la formation du FMI aux besoins grandissants et particuliers de la région et portera son volume de formation au même niveau que celui des autres régions. Installé dans les mêmes locaux que le Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique australe (AFRITAC Sud), l'Institut favorisera par ailleurs l'intégration de l'assistance technique et de la formation, de même que les économies sur les frais administratifs.
- Des travaux préparatoires ont été engagés en vue d'établir un nouveau centre régional d'assistance technique (CRAT) au Ghana⁵⁸. L'AFRITAC Ouest 2 viendra compléter les quatre autres centres (situés en Côte d'Ivoire, au Gabon, à Maurice et en Tanzanie). Il devrait ouvrir à la fin de 2013 et desservira le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone. Il sera le neuvième d'un réseau mondial de CRAT qui travaillent en étroite coopération avec les pays membres et sont financés par des partenariats regroupant des bailleurs de fonds, les pays bénéficiaires et le FMI. Par ailleurs, grâce à l'assistance des donateurs et des pays bénéficiaires, les activités de nombreux CRAT ont été développées pendant l'exercice.
- En juillet 2012, un séminaire coparrainé par la Banque centrale d'Autriche, le Ministère autrichien des finances et le FMI a réuni des responsables publics, des universitaires et des représentants d'institutions internationales pour évoquer les enseignements dégagés de la crise mondiale, et notamment discuter de nouvelles orientations en matière de renforcement des capacités. Le séminaire a marqué le vingtième anniversaire de l'Institut multilatéral de Vienne⁵⁹, qui a été créé en 1992 par le FMI, quatre autres organisations internationales et les autorités autrichiennes.

Projets d'assistance technique

Pour faire face à une demande croissante, le FMI a intensifié son assistance technique : financée en partenariat avec les bailleurs de fonds, elle a pour objet d'aider les pays membres à mieux faire face à la crise et à renforcer leurs capacités institutionnelles. La prestation de l'assistance technique relève principalement de quatre départements du FMI (Département des finances publiques, Département juridique, Département des marchés monétaires et de capitaux, et Département des statistiques). Les principaux bénéficiaires durant l'exercice en ont été les pays à revenu faible et intermédiaire (graphique 4.4)⁶⁰.



Gauche Stand de pain à Bangui, en République Centrafricaine



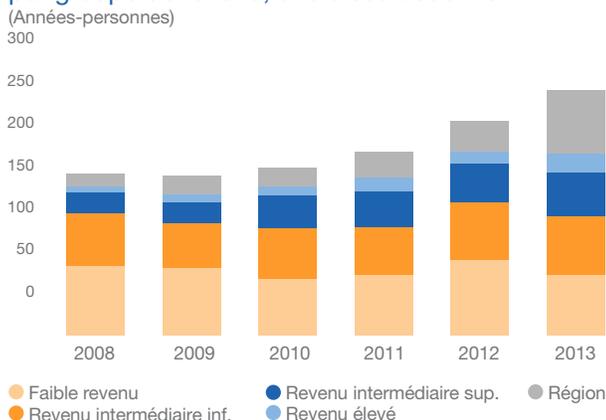
Droite Lors des réunions de printemps de 2013, Nemat Shafik, Directrice générale adjointe, sert la main de Seth Terkper, Ministre des finances du Ghana, après avoir signé un accord sur l'établissement d'un nouveau centre régional d'assistance technique en Afrique (AFRITAC Ouest 2)

L'assistance technique aux pays bénéficiant ou étant près de bénéficier d'un programme appuyé par le FMI s'est intensifiée depuis le début de la crise mondiale (graphique 4.5). Elle a permis à des pays comme la Grèce et le Portugal de recevoir des conseils en matière de règlement des faillites bancaires et de contrôle bancaire. S'agissant des finances publiques, le FMI a apporté à certains pays, comme Chypre, des conseils en matière de réforme des politiques et institutions budgétaires dans des domaines tels que l'administration des recettes, la politique fiscale, la gestion des finances publiques et le contrôle des dépenses. Il a également répondu rapidement aux demandes nouvelles, par exemple par des conseils sur l'administration de la sécurité sociale en Grèce et la rationalisation des dépenses au Portugal.

Le renforcement des capacités porte en grande partie sur les questions budgétaires et la consolidation du secteur financier. L'assistance technique en matière de finances publiques s'est polarisée sur les conseils concernant les stratégies de réforme dans ce domaine et sur le soutien aux réformes essentielles en matière de politiques, de gestion et d'institutions budgétaires. Elle a également pris en charge les

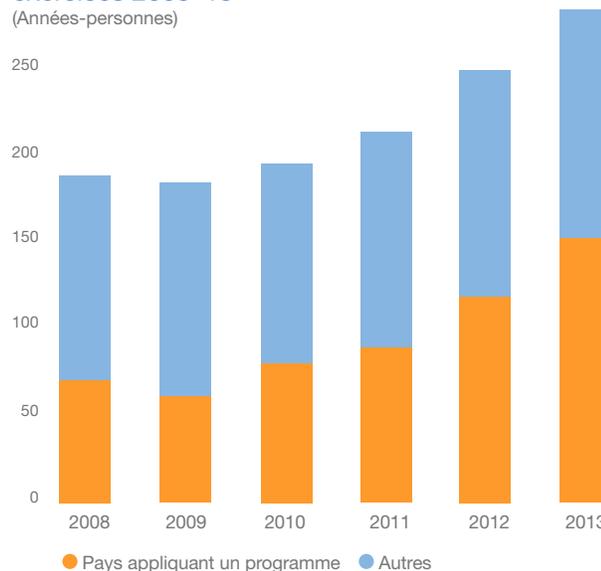
problèmes nouveaux comme l'élaboration de règles budgétaires, la consolidation de la gestion des risques budgétaires, les questions de fiscalité internationale (prix de transfert, érosion de l'assiette fiscale et transfert de bénéfices) et la gestion des volets budgétaires des régimes d'imposition des ressources naturelles — la demande dans ce dernier domaine a connu un essor particulièrement rapide. Dans le domaine financier, l'assistance technique consiste surtout en conseils relatifs au secteur financier, à la politique monétaire, aux opérations de la banque centrale et à la gestion de la dette. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a été tenu informé, pendant l'exercice, des mesures destinées à aider les pays en développement à remédier aux problèmes de gestion de la dette publique, notamment la mise en application du programme de renforcement des capacités d'élaboration d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme du FMI. Ce programme

Graphique 4.4
Prestation d'assistance technique
par groupe de revenu, exercices 2008–13



Source : Institut du FMI pour le développement des capacités, à partir des données du Département des finances publiques, du Département juridique, du Département des marchés monétaires et de capitaux, ainsi que du Département des statistiques.

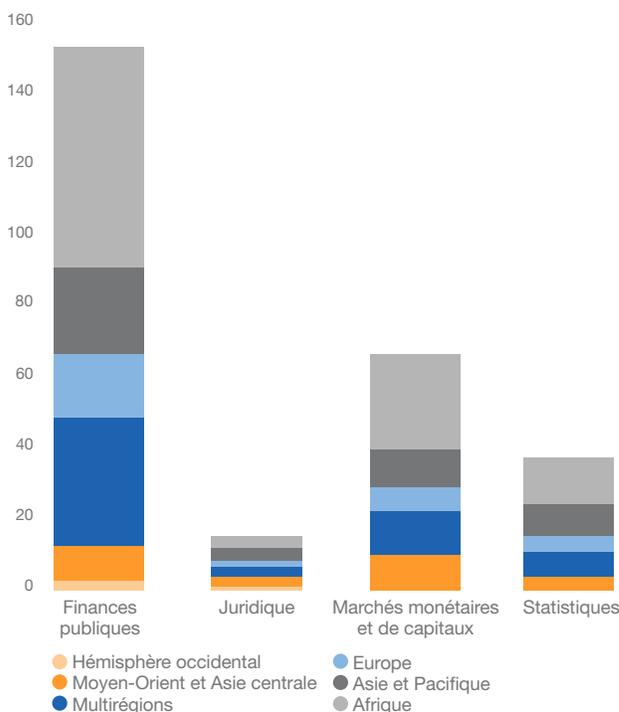
Graphique 4.5
Assistance technique par type de pays,
exercices 2008–13



Source : Institut du FMI pour le développement des capacités, à partir des données du Département des finances publiques, du Département juridique, du Département des marchés monétaires et de capitaux, ainsi que du Département des statistiques.

Graphique 4.6**Prestation d'assistance technique pendant l'exercice 2013 par domaine et région**

(Années-personnes)



Source : Institut du FMI pour le développement des capacités, à partir des données du Département des finances publiques, du Département juridique, du Département des marchés monétaires et de capitaux, ainsi que du Département des statistiques.

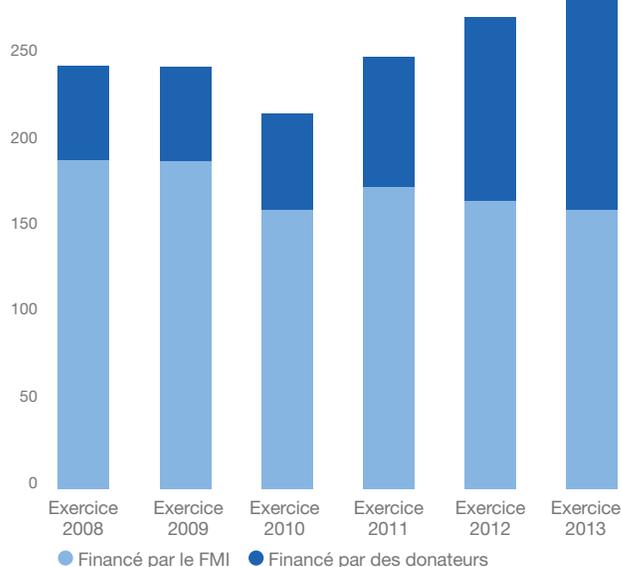
a produit des résultats concrets, notamment l'élaboration de stratégies précises et structurées de gestion de la dette dans divers pays, dont le Cap-Vert, le Ghana, le Kenya, le Malawi, la Moldova, le Mozambique et la Tanzanie. Les opérations d'assistance technique dans le domaine des finances publiques ont eu des effets tangibles, notamment une hausse des recettes fiscales (en Éthiopie, au Mozambique, au Pérou et en Uruguay, par exemple) et une baisse des dépassements de dépenses et des arriérés (y compris dans les pays en crise).

L'assistance technique a aussi abouti à des réalisations concrètes en matière de statistiques : première publication de statistiques des prix (Bhoutan et Maldives), comptes nationaux trimestriels (Ghana, Ouganda et Rwanda) et pages de données nationales récapitulatives (Botswana, Maurice, Mozambique, Ouganda et Tanzanie). Grâce à l'assistance technique, un plus grand nombre de pays communiquent des indicateurs de solidité financière, des données monétaires au format normalisé et des données sur l'accès aux services financiers, et six pays ont souscrit au SGDD durant l'exercice (voir plus loin dans ce chapitre «Normes de diffusion de données»).

Les pays membres demandent souvent au FMI de leur fournir des conseils sur les questions relatives à la réglementation et à la surveillance. Par suite de la crise mondiale, l'institution a dispensé aux pays frappés par la crise des conseils en matière de politique macroprudentielle, de règlement des faillites bancaires et de gestion de la crise. L'établissement de dispositifs de stabilité financière, notamment de rapports

Graphique 4.7**Expansion du développement des capacités grâce à l'appui de donateurs**

(Millions de dollars)



Sources : Bureau du budget et de la planification du FMI et Institut du FMI pour le développement des capacités.

sur la stabilité financière, de tests de résistance et de systèmes d'alerte avancée, a également suscité un intérêt croissant. Il existe en outre une demande de conseils juridiques, surtout sur les questions ayant trait à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le FMI a également dispensé des conseils concernant les lois en matière de fiscalité, les budgets nationaux, l'insolvabilité des entreprises et des ménages, et l'efficacité du processus judiciaire, ainsi que sur les réformes judiciaires et les mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux pour combattre l'évasion fiscale.

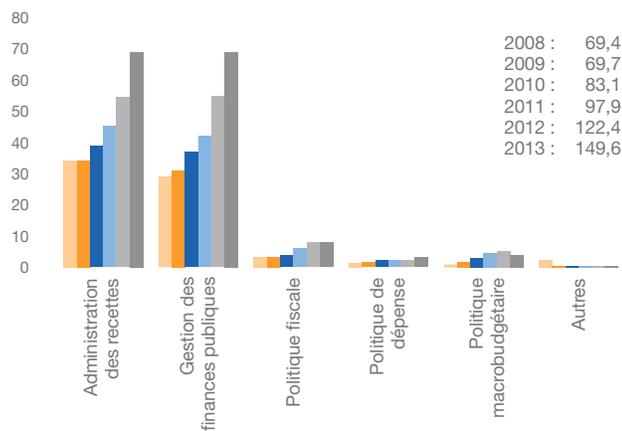
Le FMI a fourni une assistance technique dans plusieurs nouveaux domaines pendant l'exercice. Pour favoriser un approfondissement durable des circuits financiers, dans les pays à faible revenu notamment, des missions pilotes ont analysé en quoi des systèmes financiers restreints peuvent exercer une influence négative sur les résultats macroéconomiques et sur les politiques monétaires et autres politiques. Le FMI a également expérimenté de nouveaux instruments analytiques, dont l'outil d'information financière pour l'administration des recettes publiques, des outils de diagnostic de l'administration des recettes publiques et un cadre d'analyse de l'écart fiscal qui a, dans un premier temps, été appliqué à la taxe à la valeur ajoutée. Un programme d'évaluation des capacités est par ailleurs conduit à titre expérimental, qui vise à évaluer la capacité institutionnelle à formuler et mettre en œuvre des politiques monétaires et budgétaires de qualité.

Les graphiques 4.6, 4.7 et 4.8 présentent des informations portant respectivement sur la prestation de l'assistance technique pendant l'exercice, par sujets et par régions, l'accroissement de l'appui des bailleurs de fonds au renforcement des capacités et la prestation de l'assistance technique par domaines et par sujets.

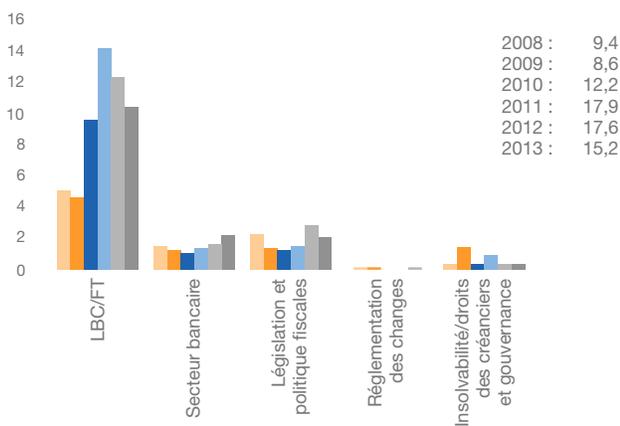
Graphique 4.8**Prestation d'assistance technique par domaine et sujet, exercices 2008–13**

(Années-personnes)

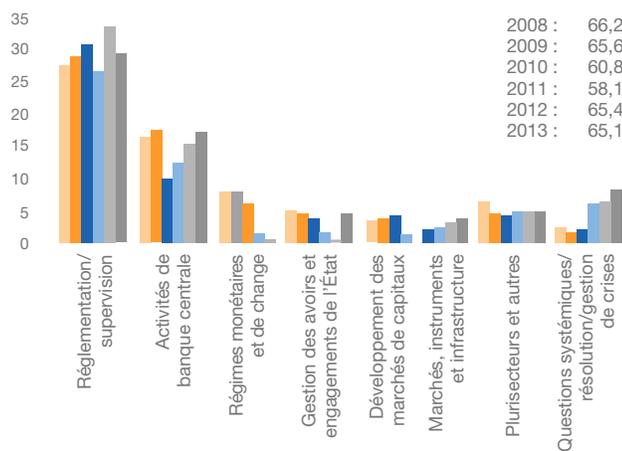
● Exercice 2008 ● Exercice 2009 ● Exercice 2010 ● Exercice 2011 ● Exercice 2012 ● Exercice 2013

Finances publiques

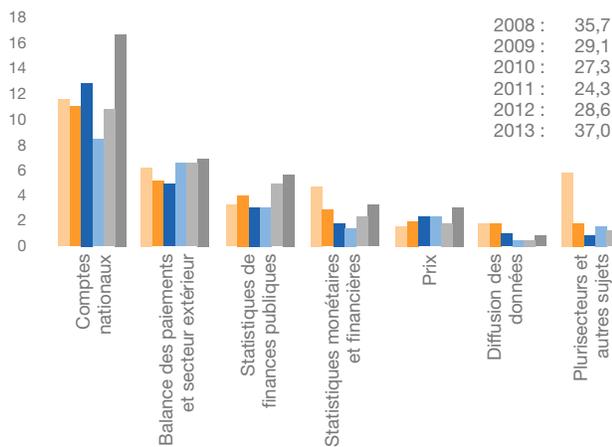
2008 : 69,4
2009 : 69,7
2010 : 83,1
2011 : 97,9
2012 : 122,4
2013 : 149,6

Juridique

2008 : 9,4
2009 : 8,6
2010 : 12,2
2011 : 17,9
2012 : 17,6
2013 : 15,2

Marchés monétaires et de capitaux

2008 : 66,2
2009 : 65,6
2010 : 60,8
2011 : 58,1
2012 : 65,4
2013 : 65,1

Statistiques

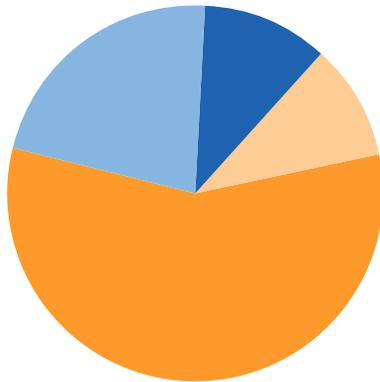
2008 : 35,7
2009 : 29,1
2010 : 27,3
2011 : 24,3
2012 : 28,6
2013 : 37,0

Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

Note : LBC/FT = lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Graphique 4.9**Formation par département, exercice 2013**

(En pourcentage du total des semaines-participants)



- Institut pour le développement des capacités (57 %)
- Département des statistiques (22 %)
- Centres régionaux d'assistance technique (11 %)
- Autres départements (10 %)

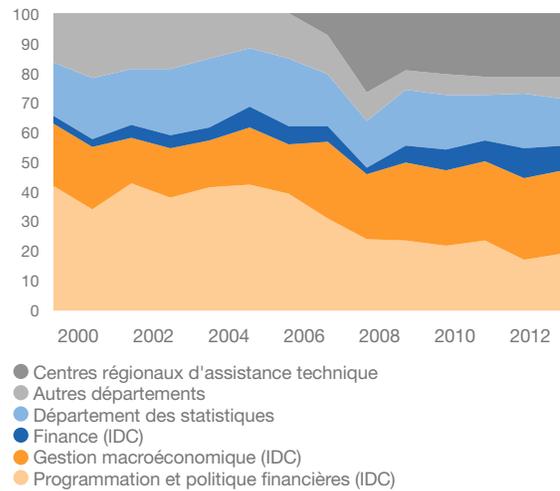
Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

Formation

Les cours de formation et les séminaires destinés aux fonctionnaires des pays membres font partie intégrante des opérations de renforcement des capacités du FMI. Les services de l'institution diffusent leur savoir et leur expérience sur les sujets indispensables à l'analyse et à l'élaboration efficaces de politiques macroéconomiques et financières. La formation est organisée par l'IDC, en collaboration avec d'autres départements, et dispensée au siège du FMI, dans les centres de formation régionaux (CFR) et dans le cadre de programmes régionaux, ainsi que dans les CRAT répartis dans le monde et au travers d'un programme de téléenseignement (graphiques 4.9 et 4.10).

Graphique 4.10**Formation par prestataire, exercices 2000–13**

(En pourcentage du total des semaines-participants)

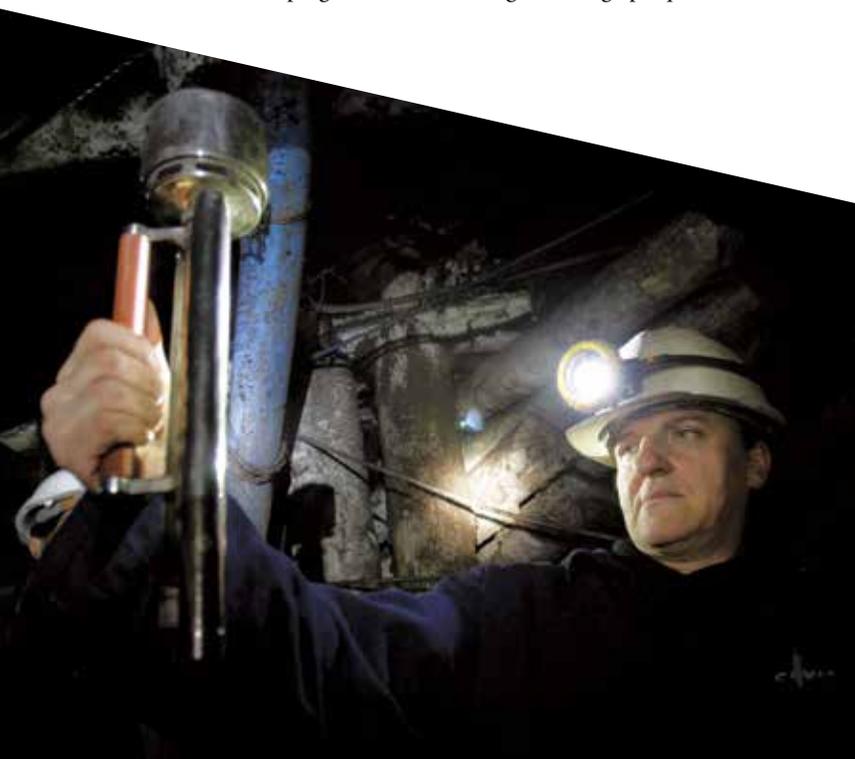


Source : Institut du FMI pour le développement des capacités (IDC).

Le FMI multiplie les efforts pour renforcer les synergies entre assistance technique et formation. Il a ainsi récemment coordonné, dans ces deux domaines, des opérations visant à moderniser les cadres de politique monétaire en Afrique subsaharienne.

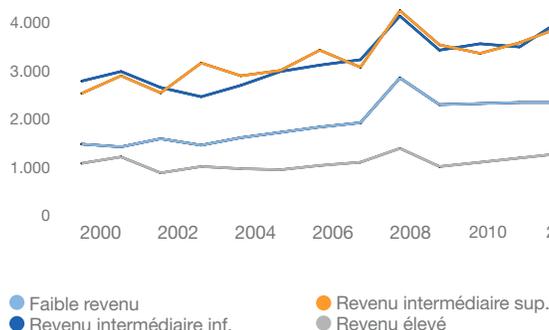
Avec le soutien de donateurs externes et de partenaires à la formation, le FMI a dispensé un peu plus de 12.000 semaines-participants de formation pendant l'exercice, dont plus de 7.700 personnes ont bénéficié (chiffre qui n'a guère varié par rapport à l'exercice précédent)⁶¹. Les principaux bénéficiaires en ont été les pays à revenu intermédiaire, qui ont reçu près de deux tiers du volume de formation dispensé pendant l'exercice (graphique 4.11). En termes de répartition

Gauche Mine de charbon à Breza, en Bosnie **Droite** Séance de formation à l'Institut du FMI pour le développement des capacités à Washington.



Graphique 4.11

Formation par groupe de revenu, exercices 2000–13
(Semaines-participants)



Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

régionale, l'intensification des programmes dans la région Moyen-Orient et Asie centrale ces dernières années y a porté le volume de formation à un niveau à peu près comparable à celui dont bénéficient l'Afrique et la région Asie et Pacifique (graphique 4.12).

Les programmes de formation sont constamment réactualisés en fonction des priorités du FMI et de l'évolution des besoins des pays membres. Pour élargir son public et satisfaire la forte demande, le FMI a entrepris de proposer aux participants des modules d'apprentissage en ligne destinés à compléter la formation en face-à-face. Pour ce faire, il a établi un partenariat avec edX, une organisation à but non lucratif fondée par le Massachusetts Institute of Technology et l'université Harvard pour offrir des formations en ligne.

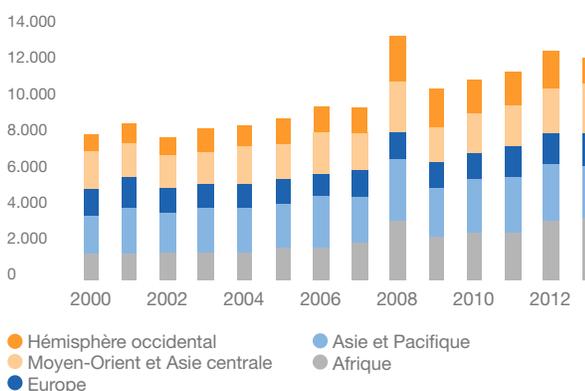
Soutien externe

Le soutien des donateurs a permis au FMI de répondre de façon constructive à la demande accrue de renforcement des capacités. Le montant des opérations financées par ce moyen durant l'exercice a dépassé 125 millions de dollars, en hausse de 17 % par rapport à l'exercice précédent. Depuis 1990, les principaux donateurs pour l'assistance technique sont le Japon, le Canada, le Royaume-Uni, la Suisse et l'Union européenne. Le FMI mobilise l'appui extérieur au renforcement des capacités par différents vecteurs, notamment les CRAT, les CFR et les programmes régionaux, les fonds fiduciaires spécialisés et les partenariats bilatéraux.

Grâce aux CRAT, le FMI peut adapter son assistance technique aux besoins propres d'une région, agir en concertation plus étroite avec d'autres fournisseurs d'aide et réagir plus rapidement à l'apparition de nouveaux besoins. Il existe désormais huit CRAT, dont quatre se trouvent en Afrique, les autres dans les Caraïbes, en Amérique centrale, au Moyen-Orient et dans le Pacifique. Comme indiqué précédemment, un neuvième, situé au Ghana, devrait entrer en fonctionnement à la fin de 2013.

Graphique 4.12

Formation par région, exercices 2000–13
(Semaines-participants)



Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

Des évaluations extérieures indépendantes récentes des centres situés en Afrique de l'Est et de l'Ouest et dans les Caraïbes ont confirmé que les CRAT fournissent des conseils utiles aux régions qu'ils desservent. Les évaluateurs ont accordé à tous les critères de résultats des centres africains des notes comprises entre «excellent» et «bon», et entre «excellent» et «très bon» à ceux du centre caribéen. Les campagnes de collecte de fonds permettant aux CRAT de recueillir les ressources nécessaires pour satisfaire à la forte demande d'assistance technique ont été fructueuses, la plupart des centres étant maintenant en mesure de développer leurs activités.

Les CFR adaptent la formation aux besoins locaux, complétant ainsi les cours dispensés au siège du FMI. Suite à l'établissement de l'Institut de formation pour l'Afrique, le réseau de CFR couvre désormais l'Afrique (le Partenariat multilatéral pour l'Afrique, en Tunisie), l'Asie et le Pacifique (l'Institut régional FMI–Singapour et le programme de formation conjoint Chine–FMI), l'Europe et l'Asie centrale (l'Institut multilatéral de Vienne), le Moyen-Orient (le Centre d'études économiques et financières FMI–Moyen-Orient, à Koweït), et l'Hémisphère occidental (le Centre régional multilatéral pour l'Amérique latine, basé à Brasilia). Chacun des sept CFR est en grande partie financé par le pays d'accueil, certains bénéficiant en outre de contributions d'autres donateurs comme l'Australie, la Chine et le Japon.

Les fonds fiduciaires spécialisés ont intensifié leur activité durant l'exercice. Le fonds pour la gestion des richesses naturelles et le fonds pour la politique et l'administration fiscales conduisent des projets dans 28 pays, ainsi que divers projets régionaux et d'études dont bénéficient d'autres membres du FMI. Un projet d'études sur l'outil d'information financière pour l'administration des recettes publiques a permis de mettre sur pied une base de données regroupant des informations associées à l'administration fiscale, et le fonds pour la gestion des richesses naturelles a organisé, à l'intention des nouveaux pays producteurs, des ateliers sur la gestion des recettes pétrolières. Le fonds pour le Soudan du Sud, établi en sep-



Gauche Marché de légumes à Mutsamudu, aux Comores
Droite Chargement de sacs de riz importés du Viet Nam sur un camion au port de Dili, au Timor oriental

tembre 2012, a pour priorités de renforcer la capacité de la Banque du Soudan du Sud et d'améliorer l'établissement du budget. Selon une évaluation extérieure récente du fonds pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ce fonds a enregistré des résultats remarquables pendant ses cinq années d'existence, dans le cadre de 59 projets conduits dans 33 pays.

Durant l'exercice, le FMI a approfondi ses partenariats bilatéraux avec le Japon, le Canada, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Union européenne, la Norvège et la Belgique, chacun ayant financé à la fois des projets nationaux et plurinationaux. Des travaux visant à élargir les partenariats avec la Chine et la Corée sont en cours.

Depuis 1990, le Japon a apporté près de la moitié des financements extérieurs destinés aux programmes d'assistance technique du FMI. Les projets qu'il a financés pendant l'exercice ont totalisé quelque 113 millions de dollars et couvert 69 pays. Le Canada, deuxième donateur, a pour sa part apporté son concours à quatre nouveaux projets d'assistance technique portant sur le contrôle et la réglementation bancaires et la gestion de la dette dans les Caraïbes et en Afrique du Nord. Le Royaume-Uni prête appui au FMI dans la mise en place du programme pilote d'évaluation des capacités, qui mesurera l'aptitude des pays volontaires à formuler et à appliquer efficacement des politiques monétaires et budgétaires rationnelles. La Suisse finance 14 projets dans 12 pays, et des négociations sont en cours concernant un nouveau projet d'assistance à la Tunisie. L'appui de l'Union européenne s'est avéré décisif pour les CRAT, les fonds fiduciaires spécialisés et divers projets dont la plupart ont trait aux finances publiques, et des progrès substantiels ont été réalisés en vue d'affermir un partenariat stratégique de long terme associant un dialogue étroit sur les politiques au renforcement durable des capacités partout dans le monde.

Pendant l'exercice, le FMI a continué, en association avec la Banque mondiale, à fournir une assistance technique sur les questions liées au secteur financier et à la gestion des finances publiques. Faisant fond sur l'expertise complémentaire des deux institutions, ces projets apportent aux pays une assistance intégrale.

Pour mieux faire connaître ses activités de renforcement des capacités et accroître les contributions des donateurs, le FMI, en collaboration avec le Japon, a organisé un séminaire, «Renforcer les capacités : un partenariat à l'appui d'une croissance durable», pendant l'Assemblée annuelle de 2012. Les autorités japonaises ont en outre réalisé une vidéo, «Partnerships for Change: Japan and the IMF» qui met en relief le rôle central de leur pays en tant que principal donateur des programmes de renforcement des capacités du FMI, et s'intéresse en particulier aux cas du Cambodge, du Kosovo et de Timor-Leste. Avec le soutien du Japon également, le FMI a publié *Building Capacity: The Japan-IMF Partnership—Country Success Stories* pour illustrer le large éventail de projets d'assistance technique financés par le Japon qu'il a menés à bonne fin dans 18 pays.

DONNÉES ET NORMES DE DONNÉES

La qualité des données communiquées par les pays membres en application des Statuts est un élément indispensable à l'efficacité de la surveillance exercée par le FMI. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a discuté, en novembre 2012, de la communication de données à l'institution à des fins de surveillance (chapitre 3).

Normes de diffusion des données

Les normes de diffusion des données permettent de disposer en temps opportun de statistiques détaillées, ce qui est essentiel à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques de qualité. Le FMI a pris plusieurs mesures importantes pour améliorer la transparence et l'ouverture, notamment en élaborant des normes librement consenties pour la diffusion des données économiques et financières.

La norme spéciale de diffusion des données (NSDD) a été établie en 1996 pour aider les pays membres à communiquer des données économiques et financières au public. Le système général de diffusion des données (SGDD), créé l'année suivante, offre aux pays un dispositif qui leur permet d'évaluer leurs besoins et de définir des priorités pour améliorer leurs systèmes statistiques⁶². En 2012, la NSDD Plus a été instaurée pour combler les lacunes mises en

évidence par la crise financière mondiale. Elle comporte neuf catégories de données additionnelles dont les pays adhérents s'engagent à respecter entièrement les exigences d'ici à la fin de 2019.

Aucun pays n'ayant adhéré au SGDD pendant l'exercice, le système comptait toujours 71 pays adhérents à la fin de l'année. Avec l'appui financier du Japon, le FMI a lancé des projets visant à aider certains pays en développement d'Asie, des îles pacifiques, du Moyen-Orient et d'Asie centrale, et d'Europe du Sud-Est à participer au SGDD. Pour l'heure, ces projets ont permis à la Bosnie-Herzégovine, aux Comores, à la République islamique d'Iran, à Samoa, à Timor-Leste et à Tuvalu de commencer à y participer pendant l'exercice⁶³. À la fin de l'exercice, le SGDD comptait 108 pays participants (à l'exclusion de ceux qui sont passés du SGDD à la NSDD)⁶⁴. Actuellement, plus de 90 % des pays membres du FMI participent au SGDD ou à la NSDD.

Dans le cadre des mesures visant à recruter les premiers participants à la NSDD Plus, un atelier a été organisé en septembre 2012 à l'intention des adhérents à la NSDD dont le secteur financier a une importance systémique. L'atelier a passé en revue les exigences relatives aux neuf catégories de données de la NSDD Plus, et mis l'accent sur la couverture, la périodicité et la régularité des données.

Autres activités en rapport avec les données

En s'appuyant sur des travaux antérieurs qui se sont intensifiés depuis le déclenchement de la crise mondiale, le FMI a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer la qualité des données communiquées par ses membres et de faciliter l'accès à celles qu'il produit et gère.

Publications nouvelles et révisées et bases de données

Révision du *Manuel de statistiques de finances publiques 2001*

En mai 2012, le FMI a convoqué une réunion du Comité consultatif des statistiques de finances publiques⁶⁵, un groupe constitué d'experts de 14 pays et de 8 organisations internationales qui travaille en coopération avec l'institution à la mise à jour du *Manuel de statistiques de finances publiques 2001* (MSFP 2001), qui fournit le dispositif d'établissement des statistiques de finances publiques utiles sur le plan analytique. Cette actualisation a pour objectif d'harmoniser le MSFP 2001 avec le Système de comptabilité nationale 2008, qui constitue la norme internationale pour l'établissement des comptes nationaux, afin d'assurer la compatibilité des jeux de données macroéconomiques. En février 2013, le projet de révision a été affiché sur le site Internet du FMI aux fins d'observations. La période réservée aux commentaires s'est achevée mi-avril, la publication du manuel révisé étant prévue d'ici la fin de 2013.

Manuel sur les statistiques relatives aux titres

En novembre 2012, la BRI, la BCE et le FMI ont publié conjointement la troisième et dernière partie du *Manuel sur les statistiques relatives aux titres*, qui porte sur les émissions et les portefeuilles d'actions et de participations⁶⁶. La première partie, qui porte sur

les émissions de titres de créance, a été publiée en mai 2009, et la deuxième, qui concerne les portefeuilles de titres de créance, en septembre 2010. Le *Manuel* a pour objet de permettre aux organismes nationaux et internationaux de produire des statistiques relatives aux titres qui soient pertinentes, cohérentes et comparables d'un pays à l'autre en vue de leur utilisation dans la formulation de la politique monétaire et l'analyse de la stabilité financière. Il est téléchargeable sur les sites Internet des trois institutions.

Révision des Statistiques financières internationales et de la base de données des *Statistiques de la balance des paiements*

En août 2012, le FMI a publié les versions révisées de ses *International Financial Statistics* (IFS) (Statistiques financières internationales) et de la base de données en ligne des *Statistiques de la balance des paiements*⁶⁷. Ces publications, qui couvrent la période 2005–11 (séries annuelles), contiennent pour la première fois les chiffres de la balance des paiements et de la position extérieure globale présentés sur la base de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* (MBP6) du FMI.

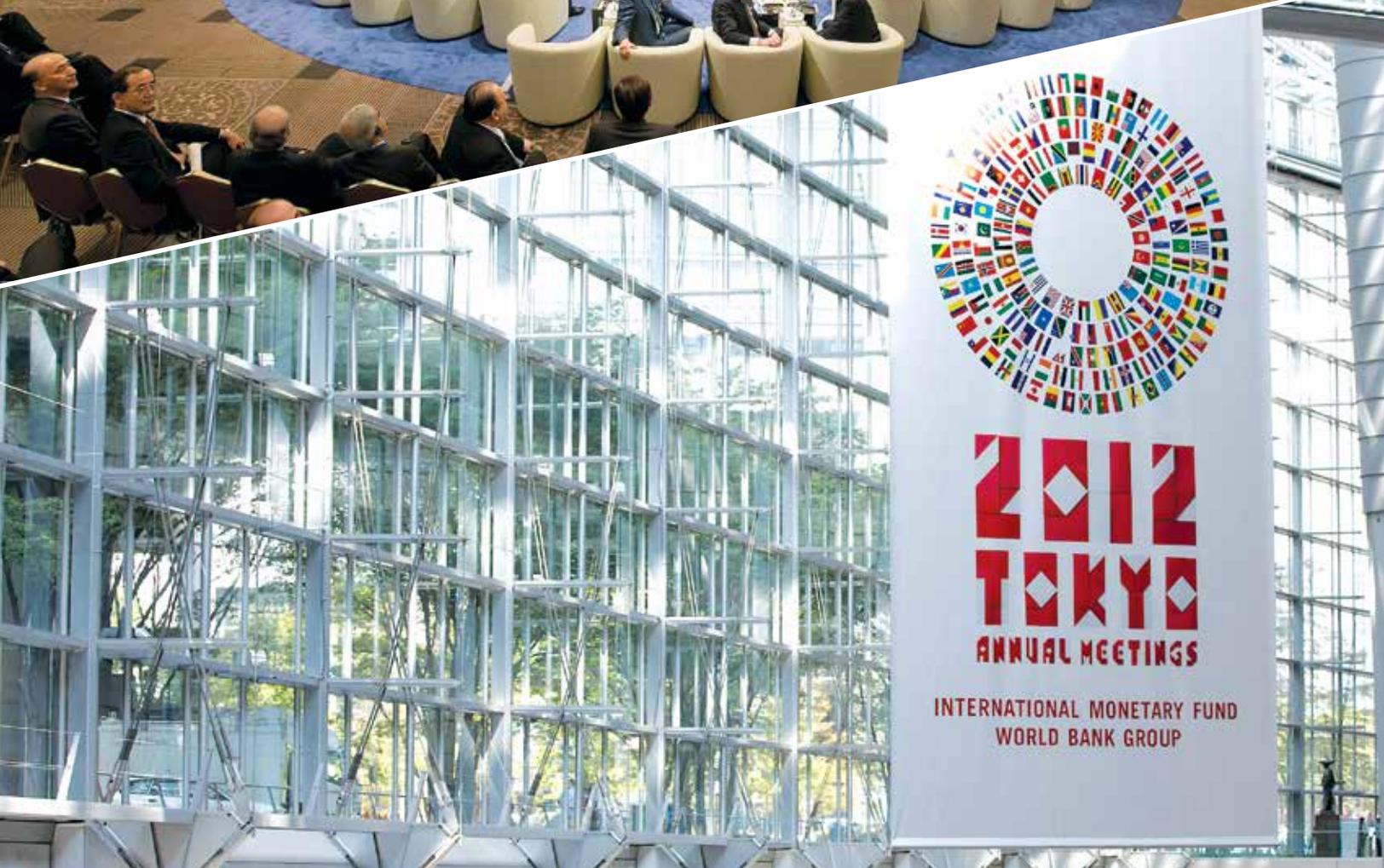
Publication des résultats actualisés d'enquêtes

Pendant l'exercice, le FMI a publié les données actualisées de plusieurs études en cours. En juin 2012, il a rendu publics les résultats révisés de l'Enquête coordonnée sur les investissements directs de 2009 et, en décembre 2012, ceux de l'enquête de 2010, ainsi que les résultats préliminaires pour 2011⁶⁸. Le FMI réalise cette enquête mondiale sur les positions bilatérales d'investissement direct⁶⁹ chaque année depuis 2009. Il a aussi publié, en septembre 2012, les conclusions de la troisième Enquête annuelle sur l'accès aux services financiers⁷⁰, l'unique source mondiale, du côté de l'offre, de données géographiques et démographiques internationales comparables sur l'accès des ménages et des entreprises aux services financiers et de l'utilisation qu'ils en font⁷¹. En novembre 2012, le FMI a diffusé les résultats préliminaires de son Enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille de 2011⁷², seule enquête mondiale sur les actifs d'investissement de portefeuille, qui recueille des informations sur le stock d'avoirs extérieurs sous forme de titres de participation et de titres de créances à long et court terme, et les ventile en fonction du pays de résidence de l'émetteur.

Création d'ArabStat

En avril 2013, le Conseil des ministres arabes des finances a officiellement approuvé la création d'ArabStat, un projet statistique régional, décision qui marque une étape majeure dans le renforcement des systèmes statistiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. S'inscrivant dans le prolongement de la recommandation du Groupe consultatif régional pour le Moyen-Orient du FMI, ArabStat a pour objectif de soutenir les travaux en cours pour consolider la capacité et les systèmes statistiques et d'appuyer les efforts nationaux en vue d'améliorer l'établissement et la diffusion de données. L'instauration d'ArabStat a marqué le point d'orgue de la coopération étroite engagée entre le FMI et les autorités régionales pour rehausser la qualité des données et développer les systèmes statistiques⁷³.

5 FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION



FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION



RÉFORME DES QUOTES-PARTS ET DE LA GOUVERNANCE

Les quotes-parts souscrites (voir encadré 5.1 de la page Internet du *Rapport annuel*) constituent les principales ressources financières du FMI. Le Conseil des gouverneurs procède régulièrement à une révision générale des quotes-parts (au moins une fois tous les cinq ans), ce qui permet au FMI d'évaluer leur adéquation aux besoins de financement des pays membres et de modifier les quotes-parts de certains membres pour tenir compte de l'évolution de leur place relative dans l'économie mondiale. La révision des quotes-parts a pour but de faire en sorte que le FMI soit représentatif de ses pays membres et de l'évolution structurelle de l'économie mondiale. La plus récente — la Quatorzième Révision générale — s'est achevée en décembre 2010, mais les réformes proposées ne sont pas encore entrées en vigueur.

Mise en œuvre des réformes de 2010 des quotes-parts et de la gouvernance

Lors de l'achèvement de la Quatorzième Révision générale, le Conseil des gouverneurs a approuvé les réformes des quotes-parts et de la gouvernance, y compris le projet d'amendement des Statuts visant à réformer le Conseil d'administration.

Ces réformes, une fois qu'elles entreront en vigueur, auront pour effet de doubler les quotes-parts en les portant approximativement à 477 milliards de DTS, de transférer plus de 6 % des quotes-parts aux pays émergents et en développement dynamiques et des pays surreprésentés aux pays sous-représentés, tout en protégeant les quotes-parts relatives et les voix attribuées aux pays membres les

plus pauvres. En outre, après l'entrée en vigueur des réformes de 2010, les administrateurs seront tous élus, la représentation combinée des pays européens avancés au Conseil, qui compte vingt-quatre membres, diminuera de deux administrateurs au profit des pays émergents, et la procédure de désignation d'un deuxième administrateur suppléant sera assouplie de manière à améliorer la représentation des groupes de pays.

Un tableau comparatif des quotes-parts relatives avant et après la mise en œuvre des réformes peut être consulté sur le site Internet du FMI⁷⁴. Aux termes de la résolution du Conseil des gouverneurs portant approbation des augmentations de quotes-parts au titre de la Quatorzième Révision générale, aucune augmentation de quote-part n'est effective tant que trois conditions générales ne sont pas remplies : 1) les pays membres représentant au moins 70 % du total des quotes-parts au FMI au 5 novembre 2010 doivent avoir consenti à l'augmentation de leur quote-part; 2) l'amendement des Statuts relatif à la représentation et à la participation, adopté en 2008 («Sixième Amendement»), doit être entré en vigueur; et 3) l'amendement des Statuts relatif à la réforme du Conseil d'administration, approuvé en 2010, doit aussi être entré en vigueur.

En juin, septembre et décembre 2012 ainsi qu'en avril 2013, le Conseil d'administration a fait le point sur la mise en œuvre du train de réformes de 2010 relatif aux quotes-parts⁷⁵. Au 30 avril 2013, 149 membres, qui détenaient collectivement 77,42 % des quotes-parts au FMI (au 5 novembre 2010) avaient consenti à l'augmentation proposée de leur quote-part; la première condition est donc remplie. La deuxième condition a été remplie lorsque le Sixième Amendement est entré en vigueur en mars 2011 dans le cadre de la réforme des

quotes-parts et de la représentation adoptée en 2008. (Cet amendement a eu essentiellement pour effet de tripler les voix de base des membres du FMI et de mettre en place un dispositif permettant de préserver la part relative des voix de base dans le total des voix; il prévoit aussi la nomination d'un deuxième administrateur suppléant pour les grands groupes de pays⁷⁶.) Pour que la troisième condition soit remplie, trois cinquièmes des pays membres représentant 85 % du total des voix attribuées doivent accepter l'amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration. Au 30 avril 2013, 136 membres représentant collectivement 71,31 % du total des voix attribuées avaient accepté la proposition d'amendement visant à réformer le Conseil d'administration; par conséquent, la troisième condition n'était toujours pas remplie.

Élection 2012 du Conseil d'administration

Un nouveau Conseil d'administration a entamé son mandat de deux ans en novembre 2012, après l'élection des dix-neuf administrateurs actuellement choisis de cette manière⁷⁷. À la suite de ce scrutin, sept nouveaux administrateurs ainsi que plusieurs nouveaux administrateurs suppléants sont entrés au Conseil, qui siègera jusqu'aux prochaines élections ordinaires d'administrateurs en octobre 2014.

Cette élection a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire du Conseil. En effet, plusieurs administrateurs européens ont fusionné leurs sièges au Conseil, dans la perspective de l'entrée en vigueur des réformes de 2010 sur les quotes-parts et la gouvernance. La Belgique et le Luxembourg se sont joints à plusieurs membres du groupe jusque-là représenté par les Pays-Bas pour former un nouveau siège. Ce faisant, la Belgique et les Pays-Bas ont libéré une place pour la création d'un siège supplémentaire pour les pays émergents. Cette place a été attribuée à un nouveau siège pour les pays d'Europe centrale, dont l'Autriche, la Hongrie, la République tchèque et la Turquie. La Pologne et la Suisse se sont entendues pour occuper un siège à tour de rôle; les membres du groupe des pays nordiques et baltes en ont fait de même.

Pour guider le processus électoral, le Conseil a instauré un comité dont la mission est de concilier, d'une part, le souci de modifier suffisamment les règles pour permettre le regroupement des pays avancés d'Europe et, d'autre part, la nécessité de préserver une répartition raisonnable des voix au sein du Conseil. Le Conseil d'administration et le Conseil des gouverneurs ont ensuite approuvé les recommandations du comité concernant l'instauration de nouveaux plafonds de voix pour les groupes de pays et le calendrier des élections.

Révision de la formule de calcul des quotes-parts

Chaque pays membre du FMI se voit attribuer une quote-part qui doit correspondre à son poids relatif dans l'économie mondiale et qui est calculée selon une formule précise⁷⁸. Les quotes-parts déterminent pour chaque pays membre le montant maximal de son engagement financier envers le FMI; elles servent de base aux décisions qui sont prises sur l'accès des pays membres aux ressources de l'institution; elles déterminent la part que reçoit chaque pays membre lors des allocations générales de DTS; et elles sont étroitement liées au nombre de voix dont dispose chaque pays membre.

Les réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 prévoyaient que la formule de calcul des quotes-parts fasse l'objet d'un réexamen complet en janvier 2013 au plus tard. Le premier débat formel du Conseil d'administration sur cette question a eu lieu en mars 2012⁷⁹. Le réexamen complet de la formule de calcul des quotes-parts a aussi fait l'objet de débats formels en juillet, septembre et novembre 2012, avant une discussion finale en janvier 2013⁸⁰. Des discussions informelles se sont aussi tenues en juin 2012. Au terme de ce réexamen, en janvier 2013, le Conseil d'administration a remis son rapport au Conseil des gouverneurs⁸¹.

Dans son rapport, le Conseil d'administration note que des progrès sensibles ont été accomplis dans la définition des principales composantes qui pourraient former la base d'un accord définitif sur une nouvelle formule de calcul des quotes-parts. Il a été convenu que,

Gauche Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint, et le Groupe consultatif africain lors des réunions de printemps 2013 **Droite** Allocation d'ouverture de David Lipton, Premier Directeur général adjoint, au Forum budgétaire lors des réunions de printemps 2013



plutôt que de traiter ce dossier séparément, il était préférable de chercher à réunir un consensus autour d'une nouvelle formule de calcul des quotes-parts dans le contexte de la Quinzième Révision générale.

Ce rapport recense les points d'accord et les domaines dans lesquels les avis des administrateurs divergent et nécessitent des discussions plus approfondies. Les débats du Conseil d'administration ont porté sur un large éventail de questions, dont les principes devant régir le réexamen de la formule, le rôle et la mesure des variables comprises dans la formule actuelle, le poids relatif des variables, les possibilités de simplifier davantage la formule de calcul et l'opportunité d'ajouter de nouvelles variables. Les discussions se sont appuyées sur toute une série de simulations correspondant à diverses réformes possibles ainsi que sur un travail technique approfondi des services du FMI, concernant notamment la prise en compte de la demande potentielle de ressources du FMI, de l'ouverture et des interconnexions entre pays, diverses mesures de l'ouverture financière et la mesure de l'apport financier des pays membres à l'institution.

Il a été convenu que les principes régissant les réformes des quotes-parts et de la représentation adoptées en 2008⁸² restaient valables pour orienter le réexamen de la formule de calcul des quotes-parts. Il a donc été observé que la formule devait être simple et transparente, être compatible avec les fonctions multiples des quotes-parts, produire des résultats acceptables par l'ensemble des pays membres et permettre une application statistique fondée sur des données à jour, de haute qualité et largement disponibles. Il a aussi été convenu que le PIB devait rester la variable la plus importante et recevoir la plus forte pondération dans la formule, avec la possibilité de l'accroître. Un soutien considérable s'est exprimé en faveur d'une augmentation de cette pondération, en particulier si la variabilité est abandonnée (voir plus loin dans ce chapitre), mais d'autres administrateurs préfèrent que soit maintenue la pondération actuelle ou son rapport à celle de l'ouverture. Il a été noté que la question de savoir s'il y a lieu ou non d'ajuster la pondération du PIB à parité de pouvoir d'achat dans la variable mixte du PIB sera aussi étudiée.

Il a aussi été convenu que l'ouverture, qui cherche à rendre compte de l'intégration des pays membres dans l'économie mondiale, devait continuer à jouer un rôle important dans la formule et que les questions relatives à cette variable devaient faire l'objet d'un examen approfondi et recevoir une réponse. Le rôle de la variabilité, qui cherche à rendre compte de la demande potentielle de ressources du FMI, a été examiné en détail et un soutien considérable s'est exprimé en faveur de l'abandon de cette variable. Certains administrateurs ont subordonné leur soutien en faveur de l'abandon de cette variable à d'autres éléments d'un ensemble intégré de réformes, notamment la redistribution de la pondération de cette variable et les mesures visant à protéger les membres les plus pauvres. Certains administrateurs restent d'avis que la variabilité doit jouer un rôle.

Le Conseil a noté que, selon les services du FMI, rares sont les données empiriques qui permettent d'affirmer l'existence d'une relation entre la variabilité et la demande effective de ressources du FMI, et qu'il est difficile de trouver une mesure de meilleure

qualité. Un soutien considérable s'est aussi exprimé en faveur du maintien, avec sa pondération actuelle, de la variable afférente aux réserves, qui fournit un indicateur de la santé financière des pays membres et de leur capacité à contribuer aux finances du FMI.

Plusieurs options ont été envisagées pour inclure une nouvelle mesure des contributions financières dans la formule, des arguments ayant été présentés pour et contre cette réforme. Il a été convenu d'examiner, dans le cadre de la Quinzième Révision générale, s'il y avait lieu de prendre en compte les contributions financières volontaires de montants très élevés au moyen d'ajustements *ad hoc*, et selon quelles modalités.

Il a été généralement convenu que la formule de calcul des quotes-parts devait continuer à inclure un facteur de compression pour aider à atténuer l'influence de la taille des pays membres. Il a aussi été convenu que des mesures devaient être prises pour protéger la participation et la représentation des membres les plus pauvres.

Quinzième Révision générale des quotes-parts

La prochaine révision ordinaire, qui sera la Quinzième Révision générale des quotes-parts, a été avancée d'environ deux ans, à janvier 2014. Le Conseil d'administration s'appuiera sur le résultat de ses travaux en cours d'année sur la révision de la formule de calcul (voir plus haut) pour adopter une nouvelle formule dans le cadre de la Quinzième Révision générale des quotes-parts. Toute modification des quotes-parts doit être approuvée par le Conseil des gouverneurs à la majorité qualifiée de 85 % du total des voix attribuées, et la quote-part d'un pays membre ne peut être modifiée sans le consentement de celui-ci⁸³.

BUDGET ET REVENUS

Ressources financières pour les concours aux pays membres

Le FMI peut utiliser ses avoirs en devises de pays économiquement solides — qu'il a reçus en souscription de quotes-parts — pour apporter un appui financier à ses pays membres. Le Conseil d'administration établit chaque trimestre la liste des monnaies utilisables en fonction de la situation de la balance des paiements et des réserves des pays. Ce sont pour la plupart celles de pays avancés, mais il est arrivé que la liste comporte aussi des pays émergents et parfois des pays à faible revenu. Ces devises, ainsi que ses propres avoirs de DTS, constituent les ressources utilisables du FMI. Si besoin est, il peut les compléter temporairement par l'emprunt — dans le cadre de ses accords permanents ou de conventions bilatérales.

Accords d'emprunt

Le FMI dispose de deux lignes de crédit permanentes, les Accords généraux d'emprunt (AGE, institués en 1962) et les Nouveaux Accords d'emprunt, (NAE, institués en 1998). En vertu de ces accords, un certain nombre de pays membres ou leurs institutions se tiennent prêts à apporter au FMI des concours additionnels en cas d'activation.



Gauche Conférence de presse lors de l'Assemblée annuelle 2012
Droite Koriki Jojima, Ministre des finances du Japon, Jim Yong Kim, Président de la Banque mondiale, et Christine Lagarde, Directrice générale, à Sendai, ville japonaise ravagée par un tremblement de terre, en octobre 2012

Les NAE constituent un ensemble d'accords de crédit entre le FMI et 38 pays membres et institutions⁸⁴, dont plusieurs pays émergents. Ils ont été élargis par l'ouverture à de nouveaux participants en mars 2011 afin d'accroître les ressources disponibles pour fournir des financements. L'activation prêt par prêt des NAE initiaux a alors été remplacée par l'établissement de périodes d'activation générale de six mois au maximum. Une fois activés, les NAE peuvent constituer un complément de ressources de 366,5 milliards de DTS (553 milliards de dollars).

Les NAE élargis ont pris effet en mars 2011 et ont été activés pour la première fois en avril 2011. Ils ont été activés à deux reprises pendant la période couverte par ce rapport, en octobre 2012 et en avril 2013, à chaque fois pour la période maximale autorisée de six mois.

Les AGE permettent au FMI d'emprunter des montants spécifiés des monnaies à 11 pays industrialisés (ou à leurs banques centrales). Une proposition d'appel de fonds ne peut cependant être faite que lorsqu'une proposition d'établissement d'une période d'activation dans le cadre des NAE n'est pas acceptée par les participants aux NAE.

Les AGE et l'accord de crédit associé avec l'Arabie saoudite ont été reconduits sans modification pour une période de cinq ans à compter du 26 décembre 2013. Le montant de crédits pouvant être mis à la disposition du FMI dans le cadre des AGE s'élève au total à 17 milliards de DTS (26 milliards de dollars), plus 1,5 milliard de DTS (2,3 milliards de dollars) au titre de l'accord associé avec l'Arabie saoudite. Ils ont été activés dix fois, la dernière en 1998.

Conventions bilatérales

Depuis l'éclatement de la crise mondiale, le FMI a signé avec des créanciers officiels un certain nombre de conventions bilatérales de prêt et de souscription d'obligations en complément des ressources provenant des quotes-parts et des accords d'emprunt permanents. La première série d'emprunts bilatéraux a eu lieu en 2009–10, et ces ressources ont servi à couvrir les engagements du FMI au titre d'accords de financement approuvés avant la première activation

des NAE élargis. Le FMI a cessé de recourir à des emprunts bilatéraux à compter d'avril 2013, et le reliquat des engagements initialement financés de cette manière est maintenant financé à l'aide de ressources provenant des quotes-parts.

En juin 2012, le Conseil d'administration a approuvé les modalités des emprunts bilatéraux du FMI⁸⁵. Ces modalités s'assimilent à celles qui ont été convenues pour les emprunts bilatéraux de 2009–10 et pour les NAE élargis. Elles stipulent que le FMI ne peut se prévaloir des nouveaux emprunts qu'après avoir engagé la plupart des ressources disponibles au titre des quotes-parts ou des NAE. Les créances des pays membres sur le FMI au titre de ces accords peuvent être comptabilisées dans leurs réserves internationales, et le FMI rembourse tout montant tiré, augmenté des intérêts.

Sur fond de dégradation de la situation économique et financière dans la zone euro, au cours de l'exercice 38 pays ont pris l'engagement de contribuer à un accroissement de 461 milliards de dollars des ressources du FMI par le biais de conventions de prêt bilatérales⁸⁶. Le Conseil d'administration a entériné des conventions en octobre 2012, puis en janvier, février et avril 2013. Au 30 avril 2013, le Conseil d'administration avait approuvé 21 de ces conventions, dont 18 avaient été finalisées et exécutées pour un montant total de 350 milliards de dollars.

Accords à l'appui des activités de financement en faveur des pays à faible revenu

Suite à la réforme de ses facilités de prêts concessionnels en 2009, le FMI a lancé une campagne de mobilisation de fonds pour obtenir des ressources additionnelles par voie d'accords bilatéraux ainsi que des contributions à la bonification des prêts concessionnels dans le cadre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). Des conventions de prêt ou de souscription d'obligations ont été signées avec 13 pays membres. Le FMI a signé au cours de l'exercice une convention avec la Banque nationale de Belgique, par laquelle la Belgique s'engage à fournir au fonds RPC de nouvelles ressources à concurrence de 350 millions de DTS (540 millions de dollars) au bénéfice des pays à faible revenu⁸⁷.

Le montant total des ressources supplémentaires obtenues pour le financement de concours concessionnels atteignait donc 9,81 milliards de DTS (14,81 milliards de dollars) au 30 avril 2013.

Ventes d'or et nouveau mode de financement du FMI

Ventes d'or

Le nouveau mode de financement du FMI approuvé en 2008 prévoyait l'établissement d'une dotation au compte d'investissement, financée par le produit de la vente d'une partie des avoirs en or du FMI. L'objectif était de placer ces ressources, le rendement de ces placements devant être utilisé pour contribuer au budget du FMI, tandis que la valeur réelle à long terme de la dotation serait préservée. En juillet 2009, le Conseil d'administration a décidé que, outre le financement de cette dotation, une partie du produit des ventes d'or servirait aussi à augmenter les ressources du FMI destinées aux prêts concessionnels en faveur des pays à faible revenu.

En septembre 2009, le Conseil a approuvé la vente de 403,3 tonnes d'or, soit un huitième du total des avoirs en or du FMI. Les ventes d'or ont commencé en octobre 2009 et pris fin en décembre 2010, après avoir rapporté au total 9,54 milliards de DTS, dont 2,69 milliards de DTS au titre de la valeur comptable de l'or et 6,85 milliards de DTS de bénéfices. Toutes les ventes se sont faites aux prix du marché, qui étaient plus élevés que prévu en 2008, au moment de l'adoption du nouveau mode de financement par le Conseil (850 dollars l'once). L'or a été vendu au prix moyen de 1.144 dollars l'once, ce qui a produit un bénéfice supplémentaire inattendu. Sur le total des 6,85 milliards de DTS de bénéfices, le Conseil d'administration a décidé que 4,4 milliards de DTS seraient affectés à la réserve spéciale, le reliquat de 2,45 milliards de DTS, soit le montant de bénéfices exceptionnels, étant versé à la réserve générale en attendant qu'il soit décidé de son affectation finale.

Dans le cadre du programme de financement des concours aux pays à faible revenu pour 2009–14, le Conseil d'administration a approuvé, en février 2012, la distribution aux pays membres de 700 millions de DTS (1,1 milliard de dollars) sur les bénéfices exceptionnels de 2,45 milliards de DTS. Cette distribution devait intervenir lorsque les pays membres auraient donné des assurances satisfaisantes qu'au moins 90 % du montant distribué, soit 630 millions de DTS (978 millions de dollars), seraient transférés ou rétrocédés au fonds fiduciaire RPC⁸⁸. Ce seuil a été atteint en octobre 2012 et la distribution a eu lieu dans le courant du mois⁸⁹. Le FMI continue à rechercher les contributions d'autres pays membres pour maximiser sa capacité de financement concessionnel.

Le Conseil d'administration a poursuivi la réflexion sur l'emploi du reliquat des bénéfices exceptionnels des ventes d'or (1,75 milliard de DTS, soit 2,7 milliards de dollars) à plusieurs occasions en 2011. Il a examiné trois principales options : faciliter les contributions pour accroître la capacité de financement concessionnel en faveur des pays à faible revenu, renforcer des soldes de précaution du FMI, ou encore

accroître la dotation d'or. En septembre 2012, il a approuvé la distribution du reste des bénéfices exceptionnels en vue d'assurer la viabilité du fonds fiduciaire RPC (voir le chapitre 4).

Nouvelle réglementation applicable au compte d'investissement

Comme indiqué plus haut, le nouveau mode de financement du FMI approuvé en 2008 prévoyait l'établissement d'une dotation au compte d'investissement et nécessitait une extension du pouvoir d'investissement de l'institution, ce qu'a permis le Cinquième Amendement des Statuts du FMI, qui a pris effet en février 2011. Au terme de plusieurs débats à ce sujet (notamment en juin 2012 et janvier 2013), le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle réglementation applicable au compte d'investissement en janvier 2013⁹⁰. Elle remplace celle qui avait été approuvée en 2006 et fixe le cadre juridique dans lequel s'exerce ce pouvoir d'investissement élargi.

La nouvelle réglementation institue trois sous-comptes au sein du compte d'investissement — revenu fixe, dotation et bénéfices temporaires exceptionnels — chacun ayant des objectifs de placement différents. Elle prévoit de solides garde-fous contre les conflits d'intérêts, réels ou présumés, notamment une séparation claire des responsabilités du Conseil d'administration, de la direction du FMI et des gestionnaires externes, et l'exclusion de certaines activités d'investissement pouvant, de par leur nature, susciter une présomption de conflit d'intérêts.

Commissions, rémunération, répartition des charges et revenus

Commissions

En attendant l'investissement des ressources de la dotation (voir la section précédente), qui s'étalera sur une période de trois ans, les activités de financement du FMI restent sa principale source de revenus. Le taux de commission de base (taux d'intérêt) des concours du FMI est égal au taux d'intérêt du DTS, plus une marge exprimée en points de base⁹¹. Cette marge est déterminée à l'aide d'une formule de calcul du taux de base approuvée par le Conseil d'administration en décembre 2011. Cette formule, d'application à compter de l'exercice 2013, est un élément important pour la pleine mise en oeuvre du nouveau mode de financement, la marge étant fixée de manière à couvrir les coûts d'intermédiation liés aux prêts du FMI et à permettre l'accumulation de réserves. La nouvelle formule de calcul comporte en outre un système de vérification croisée pour garantir que le taux de commission reste raisonnable par rapport aux conditions du marché du crédit à long terme. Le Conseil d'administration a décidé que, pour les exercices 2013 et 2014, le taux de commission serait maintenu à 100 points de base.

Des majorations de 200 points de base sont appliquées en cas de financements élevés (au-delà de 300 % de la quote-part du pays emprunteur) dans les tranches de crédit⁹² et au titre d'accords élargis; il s'agit d'une commission additionnelle liée à l'encours des crédits.

Le FMI applique aussi une majoration de 100 points de base en fonction de la durée en cas d'utilisation de crédits élevés (même seuil que ci-dessus) qui restent non remboursés pendant plus de 36 mois.

Outre les commissions périodiques et les majorations, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est appliquée à chaque décaissement de prêt du compte des ressources générales. Une commission d'engagement remboursable sur les décaissements de ce compte — dans le cadre d'accords tels que les accords de confirmation, les accords élargis, les accords au titre de la ligne de crédit modulable et de la ligne de précaution et de liquidité — est prélevée sur les montants qui peuvent être tirés dans le cadre d'un accord durant chaque période de douze mois. Une commission d'engagement de 15 points de base est prélevée sur les montants engagés à concurrence de 200 % de la quote-part; elle est de 30 points de base sur les montants compris entre 200 % et 1.000 % de la quote-part, et de 60 points de base sur les montants supérieurs à 1.000 % de la quote-part. Ces commissions sont remboursées à mesure de l'utilisation du crédit et au prorata des tirages effectués. Le FMI prélève aussi des commissions spéciales sur le principal impayé et sur les commissions en arriérés de moins de six mois.

Conformément aux éléments du nouveau mode de financement du FMI, le Conseil d'administration a décidé de revenir, durant l'exercice 2013, à la pratique ancienne consistant à rembourser au compte des ressources générales les frais d'administration du fonds fiduciaire RPC.

Rémunération et intérêts

En ce qui concerne les charges, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au compte des ressources générales («position dans la tranche de réserve»). Les Statuts stipulent que le taux de rémunération ne peut être supérieur au taux d'intérêt du DTS, ni inférieur à 80 % de ce taux. Le taux de rémunération actuel est égal au taux d'intérêt du DTS, qui est aussi le taux d'intérêt des emprunts effectués par le FMI.

Comme indiqué plus haut, le FMI peut, à titre provisoire, compléter les ressources provenant de la souscription des quotes-parts par des emprunts au titre des accords d'emprunt permanents et de conventions bilatérales. Au 30 avril 2013, le FMI détenait des fonds totalisant 46 milliards de DTS (69 milliards de dollars) empruntés auprès des pays membres dans le cadre de conventions bilatérales de prêt et de souscription d'obligations, ainsi qu'au titre des NAE élargis et augmentés.

Répartition des charges

Les taux de commission et de rémunération sont ajustés par un mécanisme de répartition des charges mis en place au milieu des années 80, qui ventile équitablement la charge des obligations financières impayées entre les pays membres créanciers et débiteurs. Les charges d'intérêts trimestrielles en arriéré (impayées) depuis six mois ou plus sont compensées par le relèvement du taux de

commission et l'abaissement du taux de rémunération (ajustements de répartition des charges) pour couvrir le manque à percevoir. Les montants ainsi recueillis sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées.

Durant l'exercice 2013, les ajustements liés aux charges d'intérêts trimestrielles impayées ont été en moyenne inférieurs à 1 point de base, en raison de l'augmentation de l'encours des crédits consentis aux pays membres par le FMI pour amortir les effets de la crise mondiale et d'une hausse similaire de la position des pays dans la tranche de réserve. Les taux de commission et de rémunération ajustés se sont établis en moyenne à 1,09 % et 0,09 %, respectivement, pendant l'exercice.

Revenu net

Le revenu net du FMI pour l'exercice s'est élevé à 2,0 milliards de DTS (3,0 milliards de dollars), en raison principalement du niveau élevé des activités de financement et des placements détenus au compte d'investissement.

Budgets administratif et d'équipement

En avril 2012, dans le cadre du budget à moyen terme 2013–15, le Conseil d'administration a fixé le montant total des dépenses administratives nettes pour l'exercice 2013 à 997 millions de dollars ainsi qu'un plafond de 1.159 millions de dollars pour les dépenses administratives brutes (voir tableau 5.1)⁹³. Il a aussi approuvé le report de 41 millions de dollars de ressources non dépensées au titre de l'exercice 2012. Il a enfin approuvé des dépenses d'équipement d'un montant de 388 millions de dollars, destinées pour l'essentiel à la rénovation sur plusieurs années de l'immeuble principal du siège (voir encadré 5.1).

Durant l'exercice 2013, la crise mondiale persistante a continué à influencer sur les activités du FMI, et le budget approuvé visait à appuyer la participation active de l'organisation aux efforts collectifs pour rétablir la stabilité financière. Par rapport à l'exercice précédent, les dépenses globales ont été maintenues inchangées en valeur réelle, mis à part une allocation spéciale pour l'Assemblée annuelle de 2012, et ont de nouveau inclus une allocation temporaire de 53 millions de dollars pour faire face aux besoins liés à la crise.

Les dépenses administratives effectives nettes de l'exercice 2013 se sont chiffrées à 948 millions de dollars, soit 50 millions de moins que le montant budgétisé, ce qui s'explique surtout par le fait que les dépenses de personnel ont été moins élevées que prévu et que les réserves extraordinaires n'ont pas été consommées, alors qu'elles avaient été accrues pour l'exercice en raison des risques élevés et des perspectives exceptionnellement incertaines au moment de l'établissement du budget. Les dépenses d'équipement nettes pour les locaux et les technologies de l'information (TI) se sont chiffrées à 89 millions de dollars et ont donc été *grosso modo* conformes aux prévisions. Les principaux investissements relatifs aux locaux ont été la rénovation du Concordia et les études préliminaires en vue de la rénovation de l'immeuble principal

Encadré 5.1**Travaux de rénovations**

Immeuble principal du siège (HQ1). La rénovation de l'immeuble HQ1 (le plus ancien des deux immeubles du siège à Washington, construit il y a près de 40 ans) vise à en remplacer les systèmes principaux indispensables pour assurer la sécurité et améliorer les rendements énergétiques. Suite à l'approbation du projet par le Conseil d'administration dans le cadre du budget à moyen terme 2012–14, les architectes et les ingénieurs ont commencé à planifier la rénovation. Ce travail, approuvé par la direction du FMI en avril 2011, devait tenir compte des besoins opérationnels liés à la configuration des espaces essentiels et des bureaux. Le marché a été attribué après appel à la concurrence, et les fonds précédemment approuvés par le Conseil ont été débloqués pour le démarrage du chantier. Les travaux de réparation et de rénovation ont commencé au printemps 2013 et s'étaleront sur une période de plus de quatre ans.

Concordia. L'immeuble du Concordia, édifié il y a 46 ans, sert essentiellement de lieu d'hébergement de longue durée pour les cadres nationaux qui participent aux cours de l'Institut pour le développement des capacités; les travaux de rénovation, qui ont débuté en novembre 2011, visaient à moderniser ou remplacer les infrastructures vétustes en vue de créer un bâtiment plus moderne, énergétiquement efficace et durable. Une fois achevé, il sera, par son style et sa construction, aux normes de la certification «OR» du système Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) et devrait recevoir la certification «platine» pour son fonctionnement et son entretien. Le Concordia a rouvert ses portes pour accueillir des participants aux cours de l'Institut en avril 2013.

du siège (voir encadré 5.1). Sur le plan des TI, les investissements visaient surtout à améliorer la stabilité et l'exploitation des systèmes centraux, dans le cadre des projets en cours dans les domaines de la gestion de l'information et des données et de la sécurité informatique.

Aux fins de l'information financière, les dépenses administratives du FMI sont comptabilisées selon les normes internationales d'information financière (IFRS), et non sur une base caisse. Les normes

IFRS exigent une comptabilisation sur la base des engagements ainsi que la comptabilisation et l'amortissement des prestations dues aux employés sur la base de leur valeur actuarielle. Le tableau 5.2 rapproche de façon détaillée les résultats du budget administratif net pour l'exercice 2013, d'un montant de 948 millions de dollars, et les dépenses administratives comptabilisées selon les normes IFRS, d'un montant de 751 millions de DTS (1.135 millions de dollars), comme l'indiquent les états financiers vérifiés du FMI.

Tableau 5.1**Budget par grande catégorie de dépenses, exercices 2012–16**

(Millions de dollars)

	EXERCICE 2012		EXERCICE 2013		EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016
	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget	Budget	Budget
BUDGET ADMINISTRATIF							
Personnel	820	799	835	802	862	867	869
Déplacements ¹	112	105	125	119	123	124	129
Immeubles et autres	181	178	181	180	190	192	194
Réserves pour imprévus	11	—	18	—	12	11	11
TOTAL DES DÉPENSES BRUTES	1.123	1.082	1.159	1.102	1.186	1.195	1.203
Recettes ²	-138	-136	-161	-154	-179	-172	-171
TOTAL DES DÉPENSES NETTES	985	947	997	948	1.007	1.023	1.032
Report ³	34	—	41	—	42		
TOTAL DES DÉPENSES NETTES, REPORT COMPRIS	1.019	947	1.038	948	1.049	1.023	1.032
BUDGET D'ÉQUIPEMENT							
Équipement des bâtiments et technologie de l'information	162	44	388	89	41	46	44

Source : Bureau du budget et de la planification du FMI.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

¹ Les exercices 2013 et 2016 comprennent une dotation pour la tenue de l'Assemblée annuelle à l'étranger.² Comprend les activités financées par les donateurs, les dispositifs de partage des coûts avec la Banque mondiale, la vente de publications, la location des garages et diverses autres recettes.³ Ressources reportées de l'exercice précédent selon les règles établies.

En avril 2013, le Conseil d'administration a approuvé un budget pour l'exercice 2014, qui comprend 1.007 millions de dollars de dépenses administratives nettes et un plafond de 1.186 millions de dollars pour les dépenses administratives brutes ainsi qu'un report maximum de 42 millions de dollars de ressources non dépensées au titre de l'exercice 2013. Pour la deuxième année de suite, le plafond des dépenses administratives nettes est resté inchangé en termes réels par rapport à l'exercice précédent. Le budget d'équipement a été fixé à 41 millions de dollars, dont environ 24 millions pour financer les équipements informatiques et le reste pour les investissements nécessaires dans les locaux. Le Conseil d'administration a aussi approuvé un budget indicatif pour la période 2015–16.

Le budget à moyen terme 2014–16 a été établi dans le cadre de la planification stratégique du FMI; l'enveloppe globale de crédits et la répartition des ressources doivent permettre de réaliser les objectifs prioritaires de l'institution exposés dans le Plan d'action mondial de la Directrice générale (voir chapitre 4). L'enveloppe globale de crédits restant inchangée, les nouvelles demandes et activités — par exemple le renforcement de l'appui aux efforts de transition et de réformes dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ainsi que de la surveillance bilatérale et du suivi des programmes — ont été prises en compte moyennant un redéploiement interne des ressources. Cela a demandé une certaine rationalisation des produits de la surveillance multilatérale et des économies sur d'autres postes budgétaires résultant des modifications récentes des règles et procédures internes. Le budget pour l'exercice 2014 prévoit une enveloppe de ressources temporaires anticrise comparable à celle de 2013 (53 millions de dollars); le niveau et la composition des ressources temporaires seront revus dans le cadre du budget prévisionnel pour l'exercice 2015.

Arriérés envers le FMI

Les impayés au titre d'obligations financières envers le FMI (y compris en tant que mandataire) ont diminué, tombant de 1.301 millions de DTS (2.017 millions de dollars) à la fin de l'exercice 2012 à 1.298 millions de DTS (1.959 millions de dollars) au 30 avril 2013 (tableau 5.3). La majeure partie (76 %) correspond aux arriérés du Soudan, le reste se répartissant entre la Somalie (18 %) et le Zimbabwe (6 %). À la fin de l'exercice 2013, tous les arriérés pouvaient être qualifiés de prolongés (plus de six mois); un tiers des impayés se rapportaient à des remboursements de principal, le reste à des commissions et intérêts. Plus des quatre cinquièmes représentaient des arriérés envers le compte des ressources générales, le reste étant dû au fonds fiduciaire et au fonds fiduciaire RPC. Le Zimbabwe est le seul pays à avoir des impayés prolongés envers le fonds fiduciaire RPC. L'allocation de DTS d'août 2009 a permis à tous les pays ayant des arriérés prolongés de rester à jour de leurs obligations envers le département des DTS.

Dans le cadre de la stratégie de coopération renforcée du FMI en matière d'arriérés, des mesures correctives ont été prises pour régler les cas d'arriérés prolongés. Au terme de l'exercice, la Somalie et le Soudan n'étaient toujours pas autorisés à utiliser les ressources du compte des ressources générales. Le Zimbabwe ne pourra pas recourir aux ressources du compte des ressources générales tant qu'il n'aura pas apuré ses arriérés envers le fonds fiduciaire RPC. Une déclaration de non-coopération, la suspension partielle de l'assistance technique et la radiation de la liste des pays admissibles au bénéfice des prêts du fonds fiduciaire RPC restent en vigueur comme mesures correctives liées aux arriérés du Zimbabwe envers le fonds fiduciaire RPC. En octobre 2012, le Conseil d'administration a décidé de poursuivre l'assistance technique au Zimbabwe dans des domaines bien définis.

Tableau 5.2

Dépenses administratives indiquées dans les états financiers

(Millions de dollars, sauf indication contraire)

RÉSULTATS NETS DU BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2013	948
Écart entre les dates	
Coûts liés aux retraites et autres prestations postérieures à l'emploi	213
Dépenses d'équipement — amortissement des dépenses de l'exercice en cours et des exercices antérieurs	47
Montants non inclus dans le budget administratif	
Dépenses d'équipement — postes immédiatement passés en charge conformément aux normes IFRS	8
Remboursements au département général (du fonds fiduciaire RPC et du fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe et du département des DTS)	-81
TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES INDIQUÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	1.135
POUR MÉMOIRE :	
Total des dépenses administratives indiquées dans les états financiers vérifiés (millions de DTS)	751

Sources : Département financier et Bureau du budget et de la planification du FMI.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes. Les conversions ont été faites au taux de change moyen pondéré effectif pour l'exercice 2013 d'environ 1,51 dollar pour 1 DTS.

Mécanismes d'audit

Le dispositif d'audit du FMI se compose d'un cabinet d'audit externe, d'une fonction d'audit interne et d'un Comité de vérification externe des comptes, qui est indépendant et, aux termes de la réglementation générale du FMI, assure la supervision générale de l'audit annuel.

Comité de vérification externe des comptes

Le Comité de vérification externe des comptes est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration et nommés par le Directeur général. Ses membres sont nommés pour trois ans dans le cadre de mandats échelonnés et sont indépendants du FMI. Ils sont ressortissants de différents pays membres et doivent posséder les qualifications et les aptitudes requises pour assurer la supervision de l'audit annuel. En règle générale, les membres du Comité disposent d'une solide expérience acquise au sein de cabinets internationaux d'expertise comptable, dans le secteur public ou dans le monde universitaire. Le Comité désigne son (sa) président(e) parmi ses membres, fixe ses propres procédures et s'acquitte de sa mission de supervision de l'audit annuel en toute indépendance par rapport à la direction du FMI. Le Comité se réunit à Washington chaque année, normalement en janvier ou en février, pour surveiller la planification de l'audit annuel, puis en juin une fois l'audit terminé et en juillet pour faire rapport au Conseil d'administration. Les services du FMI et les auditeurs externes consultent les membres du Comité tout au long de l'année. En 2013, le Comité se composait de Arfan Ayass (président), Gonzalo Ramos et Jian-Xi Wang.

Cabinet d'audit externe

Le cabinet d'audit externe, choisi par le Conseil d'administration en consultation avec le Comité de vérification externe des comptes et nommé par le Directeur général, est chargé de l'audit annuel des états financiers du FMI, y compris les comptes administrés en vertu de l'article V, section 2 b), des Statuts, et la caisse de retraite du personnel. Au terme de l'audit annuel, le Comité de vérification externe informe le Conseil d'administration des conclusions de l'audit et remet le rapport du cabinet d'audit externe au Directeur général et au Conseil d'administration, pour transmission au Conseil des gouverneurs. La

durée de la mission du cabinet d'audit externe est normalement de cinq ans. Actuellement, l'audit des comptes du FMI est assuré par Deloitte & Touche LLP. Deloitte & Touche LLP a émis une opinion sans réserve à l'issue de l'audit des états financiers du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2013.

Bureau de la vérification et de l'inspection internes

La fonction d'audit interne est confiée au Bureau de la vérification et de l'inspection internes, qui est chargé d'évaluer en toute indépendance l'efficacité des méthodes de gestion des risques ainsi que des procédures de contrôle et de gouvernance du FMI. La fonction d'audit du Bureau porte sur les services du FMI, le Conseil d'administration, les bureaux des administrateurs, ainsi que le Bureau indépendant d'évaluation et ses services.

Durant l'exercice, le Bureau de la vérification et de l'inspection internes a mené à bien dix missions de vérification et d'inspection et a bien progressé dans trois autres, dans les domaines suivants : audit financier pour évaluer l'adéquation du dispositif de contrôle et des procédures de sauvegarde et de gestion des avoirs et comptes financiers du FMI; audit des technologies de l'information pour évaluer l'adéquation des systèmes de gestion informatisés et l'efficacité des dispositifs de sécurité; évaluation du fonctionnement et de l'efficacité des procédures de travail, des contrôles y afférents et de leur efficacité au regard des objectifs généraux du FMI. En outre, il a effectué cinq vérifications consultatives et a contribué à une enquête interne.

À côté de ses fonctions d'audit interne, le Bureau fait également office de secrétariat du Comité consultatif sur la gestion des risques. À ce titre, il coordonne la production du rapport annuel au Conseil sur la gestion des risques et contribue à des séances d'information informelles du Conseil sur la gestion des risques.

Conformément aux meilleures pratiques en vigueur, le Bureau rend compte à la direction du FMI et au Comité de vérification externe, ce qui garantit son objectivité et son indépendance. La qualité des activités du Bureau a été évaluée en décembre 2012 par une équipe d'évaluation indépendante de l'Institut des auditeurs internes, qui a confirmé que le Bureau respectait toutes les normes professionnelles en la matière.

Tableau 5.3

Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type, au 30 avril 2013

(Millions de DTS)

	Total	Ventilation par type		
		Département général (y compris la facilité d'ajustement structurel)	Fonds fiduciaire	Fonds fiduciaire RPC
Somalie	233,8	225,6	8,2	—
Soudan	982,1	900,6	81,5	—
Zimbabwe	82,2	—	—	82,2
Total	1.298,1	1.126,1	89,8	82,2

Source : Département financier du FMI.



Gauche Tharman Shanmugaratnam, Président du CMFI, lors des réunions de printemps 2013 **Droite** Mark Plant, Directeur du Département des ressources humaines, lors d'une séance de discussion ouverte avec le personnel en mars 2013 au siège du FMI

Le Conseil est informé deux fois par an des travaux du Bureau au moyen d'un rapport d'activités qui contient des informations sur les vérifications et inspections prévues ainsi que sur les résultats et le suivi des recommandations d'audit. La dernière réunion informelle d'information du Conseil sur ces questions, à la fin de l'exercice, a eu lieu en janvier 2013. Aucune carence notable n'a été signalée qui influencerait sur les états financiers et la structure de contrôle interne du FMI. Le taux global d'application des recommandations d'audit au premier semestre de l'exercice 2013 s'est amélioré par rapport à l'exercice 2012, bien qu'il soit resté un peu en deçà du niveau des exercices précédents.

Gestion des risques

Le cadre de gestion des risques du FMI a encore été renforcé pendant l'exercice, en particulier avec les travaux d'un comité et d'un groupe de travail chargés de cette question. Le Comité consultatif sur la gestion des risques soutient la mise en œuvre du cadre de gestion des risques du FMI. Comme indiqué dans la sous-section précédente, ce comité établit un rapport annuel sur les principaux risques auxquels le FMI est exposé, et il présente de façon informelle au Conseil d'administration les questions afférentes à la gestion des risques, comme il l'a fait, pendant l'exercice considéré dans le présent rapport, en juin 2012.

En août 2012, le Conseil d'administration a examiné le rapport 2012 sur la gestion des risques qui avait été établi par le comité. De manière générale, les administrateurs ont accueilli favorablement le format plus ciblé du rapport, qui a bénéficié d'une simplification de l'enquête sur l'évaluation des risques et d'une amélioration de la notification d'incidents. Les administrateurs ont indiqué qu'à l'avenir les rapports pourraient offrir des évaluations des risques plus intégrées qui mettraient davantage l'accent sur les stratégies d'atténuation, ainsi que sur des examens des mesures d'application antérieures.

Un groupe de travail sur le cadre de gestion des risques du FMI, nommé en mars 2012, a achevé ses travaux en février 2013, après consultation avec des experts externes des secteurs public et privé,

et a présenté ses observations et recommandations à la direction du FMI. Le groupe de travail a été chargé de formuler des propositions visant à répondre aux principales recommandations découlant du rapport d'un panel extérieur réuni en 2010 pour procéder à un examen indépendant et détaillé du cadre de gestion des risques du FMI. Il a été chargé aussi d'examiner le rôle potentiel de l'analyse quantitative dans la gestion des risques financiers par le FMI.

RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

Le personnel du FMI joue un rôle déterminant dans le succès de l'institution, et une gestion efficace des ressources humaines qui apporte son soutien à cette main-d'œuvre basée sur la connaissance est l'élément le plus essentiel pour l'importance de l'institution. Il est essentiel que le FMI puisse attirer, motiver, conserver et mettre en valeur une main-d'œuvre fortement qualifiée, novatrice et diverse pour pérenniser son succès.

Ressources humaines pendant l'exercice

Le FMI a continué de mettre l'accent sur un recrutement solide pendant l'exercice : il a opéré des réformes importantes dans les ressources humaines en réaction à l'enquête de 2010 auprès du personnel et a cherché à moderniser les prestations et les services des ressources humaines dans l'ensemble de l'institution.

Caractéristiques du personnel

Le recrutement et la conservation du personnel pendant l'année civile 2012 ont été déterminés principalement par la crise mondiale en cours et ce qu'elle continue de requérir du FMI⁹⁴. Le FMI a engagé 161 personnes en 2012. Parmi ces nouveaux membres du personnel, 85 étaient des économistes, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Le recrutement dans les carrières spécialisées a dépassé la récente moyenne sur cinq ans, avec 48 personnes engagées, soit une augmentation de 37 % par rapport à 2011.

Le FMI fait appel principalement à des économistes ayant un nombre élevé d'années d'expérience dans l'analyse et l'élaboration de la politique économique pour reconstituer les effectifs des départements géographiques et fonctionnels. 56 économistes en milieu de carrière ont été recrutés en 2012, soit une réduction de 11 % par rapport à l'année précédente et de 19 % par rapport à la moyenne de 2008–12 (69). Cette diminution peut s'expliquer par deux décisions qui ont ralenti l'embauche externe d'économistes : un gel du recrutement d'économistes principaux non spécialistes et la publication de tous les postes d'économistes à pourvoir en interne avant de les annoncer à l'extérieur de l'institution, si nécessaire.

La nécessité de fournir des conseils techniques détaillés, en particulier sur des questions relatives au secteur financier et à la gestion budgétaire, a entraîné une forte augmentation du recrutement d'employés sous contrat à durée déterminée en 2012, leur nombre progressant de 14 % pour atteindre 470. Le recrutement d'employés sous contrat à long terme dans la catégorie des cadres a augmenté de 42 %, principalement à cause du besoin de compétences dans le domaine de l'assistance technique. Le recrutement d'employés sous contrat à long terme dans la catégorie des agents auxiliaires a constitué un autre facteur d'augmentation (55 %).

Au 30 avril 2013, les effectifs du FMI se composaient de 2.061 cadres d'exécution et de direction, et de 457 agents auxiliaires. Une liste des cadres de direction et l'organigramme de l'institution figurent aux pages 73 et 74, respectivement.

Diversité

Soucieux de la diversité de son personnel sur le plan de la nationalité et de la mixité, le FMI recrute activement dans le monde entier⁹⁵. Sur les 188 pays membres que comptait le FMI fin avril 2013, 144 étaient représentés dans ses effectifs. Les tableaux 5.1 à 5.3 de la page Internet du *Rapport annuel* présentent la répartition du personnel par nationalité, sexe et type de pays.

Gauche Christine Lagarde, Directrice générale, et Ellen Johnson, présidente du Libéria, lors du séminaire sur la mondialisation lors de l'Assemblée annuelle 2012. **Droite** Excavation de pétrole à Meta, en Colombie



L'institution continue à accomplir des progrès en ce qui concerne le recrutement d'un personnel divers. Le recrutement de ressortissants d'Afrique, d'Asie de l'Est et du Moyen-Orient en 2012 a été comparable ou plus élevé à celui des années récentes. Bien que le recrutement de ressortissants des pays en transition d'Europe ait diminué légèrement, leur nombre est resté au niveau de référence de 2014. Le Programme-économistes, au titre duquel sont engagés des économistes débutants, reste une bonne source de diversité régionale et de mixité. Parmi les 29 personnes qui ont participé à ce programme en 2012, un tiers provenait de régions sous-représentées et la part des femmes était de 48 %. La concurrence demeure vive pour les candidats ayant des doctorats d'universités de haut niveau.

Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la plupart des repères de diversité du FMI, quoique de manière inégale d'une région et d'un grade à l'autre. Le repère relatif aux cadres d'exécution et de direction a été dépassé dans le cas des pays en transition d'Europe, et la part du personnel en provenance d'Asie de l'Est sera proche de son niveau de référence de 2014. En ce qui concerne l'Afrique, les progrès ont été assez limités (6,8 % pour l'exercice 2013, contre 5,4 % en 2003, lorsque l'indicateur original a été fixé), le repère de 8 % n'étant pas atteint. La part globale du Moyen-Orient dans les postes d'exécution et de direction s'est avérée la plus difficile à accroître ; elle était de 4,5 % fin avril 2012, soit guère différente des 4,4 % observés en 2013, le repère étant de 8 %. Dans certains cas, mais pas dans tous, il est difficile de progresser durablement au niveau des cadres de direction, tandis que des changements marqués ont été observés au niveau des cadres d'exécution. Dans les autres catégories, l'inverse est vrai. En outre, les questions qui influent sur les tendances de l'embauche et de la conservation des effectifs varient d'une région à l'autre, ainsi qu'entre régions et sexes.

Rapport annuel 2011 sur la diversité

Le Rapport annuel sur la diversité est établi par le Bureau de la diversité du FMI en consultation avec le Conseil de la diversité, un organe représentatif qui formule des recommandations sur des questions relatives



à la diversité à la direction, aux chefs de département et aux groupes de référence des départements sur la diversité. Le rapport, qui est publié sur le site Web du FMI, rend compte des efforts déployés par l'institution pour promouvoir un cadre et des conditions de travail plus divers.

En juin 2012, le Conseil d'administration a examiné le Rapport annuel 2011 sur la diversité⁹⁶. Lorsqu'ils ont examiné le rapport, les administrateurs ont souligné qu'il était nécessaire de continuer de s'appuyer sur les initiatives mises en place pour atteindre les objectifs de diversité fixés pour 2014 et pour renforcer la stratégie de diversité de manière générale, tout en veillant à ce que le recrutement et l'avancement professionnel restent fondés sur le mérite. Ils ont noté que, en ce qui concerne les aspects démographiques de la diversité, les progrès dans plusieurs domaines avaient été compensés en partie par des évolutions allant à l'encontre des objectifs de diversité de l'institution dans d'autres domaines. Ils ont noté que la part des membres du personnel provenant de régions sous-représentées avait augmenté, tant au niveau des cadres qu'en pourcentage des cadres de direction. Tandis que la représentation des femmes avait augmenté au niveau des cadres, la part des femmes au niveau des postes de direction avait diminué légèrement. Les administrateurs ont souligné qu'il importait de continuer de s'efforcer d'accroître la part des femmes et des effectifs de régions sous-représentées au niveau des cadres de direction.

Les administrateurs ont noté que le Programme-économistes de 2012 avait été une source de diversité régionale et de mixité. Toutefois, ils ont souligné que le FMI devrait renforcer le programme de diversité dans une perspective globale et à plus long terme, notamment en adoptant des mesures novatrices en matière d'avancement professionnel et en accroissant la réserve de promotions de membres du personnel d'origines diverses. De nombreux administrateurs ont souligné qu'une plus grande diversité des parcours universitaires, y compris pour le Programme-économistes, et des expériences professionnelles a pour avantage de stimuler une réflexion indépendante et créative, et un certain nombre de ces administrateurs ont noté que les cadres en milieu de carrière peuvent contribuer à cultiver la diversité de la réflexion. Un petit nombre d'administrateurs ont demandé à fixer des objectifs et des indicateurs dans ce domaine.

Les administrateurs ont souscrit aux initiatives prises en matière de diversité à la suite du sondage mené en 2010 auprès du personnel : en particulier, il importe de communiquer clairement l'analyse de rentabilisation de la diversité, et il est accordé une place plus importante à l'inclusion, tout en veillant à ce que la performance soit le principal déterminant du recrutement et des promotions. Ils ont souligné qu'il importait de renforcer le dispositif de responsabilisation des cadres supérieurs et d'intégrer le programme dans les politiques et les pratiques des ressources humaines, notamment en accroissant la diversité parmi les responsables principaux. Ils appellent à examiner avec soin les données relatives aux promotions, ventilées par sexe et par groupes sous-représentés.

Les administrateurs ont noté que des mesures avaient été prises à la suite des questions soulevées lors de l'examen par le Conseil d'administration du Rapport annuel 2010 sur la diversité, en particulier avec

l'enquête sur les pratiques des institutions comparables. La plupart des administrateurs ont noté avec satisfaction la conclusion selon laquelle les méthodes utilisées par le FMI sont plus ou moins conformes aux pratiques efficaces d'autres institutions internationales, mais ils ont noté que le FMI pourrait renforcer ses pratiques de manière à élargir le programme de diversité comme le recommande le rapport.

Les administrateurs ont aussi souscrit à la déclaration du FMI sur la diversité et l'inclusion qui figure dans le rapport.

Grille des traitements des cadres de direction

La grille de rémunération des cadres de direction est revue périodiquement par le Conseil d'administration. Le salaire du Directeur général est approuvé par le Conseil des gouverneurs. Des ajustements annuels sont effectués sur la base de l'indice des prix à la consommation de la ville de Washington. Au 1^{er} juillet 2012, la grille des traitements des hauts cadres de direction, qui est fonction des responsabilités de chacun, s'établissait comme suit :

Directrice générale	476.360 dollars
Premier Directeur général adjoint	414.220 dollars
Directeurs généraux adjoints	394.510 dollars

La rémunération des administrateurs s'élevait à 244.350 dollars et celle de leurs suppléants à 211.370 dollars. Le tableau 5.4 de la page Internet du *Rapport annuel* présente la grille des salaires au FMI.

Réformes de la gestion des ressources humaines

Sondage auprès des employés du FMI

À la suite du sondage de 2010 auprès du personnel, les projets engagés l'an dernier ont été mis en œuvre cette année-ci. Un nouveau dispositif de responsabilisation pour les chefs de département a été mis en œuvre pour mieux mettre les objectifs des départements en conformité avec ceux de l'institution. Il met davantage l'accent sur la gestion des ressources humaines et des budgets, et devrait rendre les chefs de département comptables de l'action qu'ils entreprennent pour atteindre les indicateurs fixés. Une déclaration sur les valeurs en milieu de travail a été annoncée : elle a pour objectif de fournir des recommandations sur les comportements souhaitables auxquels tous les employés du FMI devraient aspirer. Des progrès dans les domaines de la mobilité et de la mise en valeur du personnel ont été accomplis aussi grâce à l'expansion du programme de mobilité externe, à la mise en œuvre de programmes de mobilité interne pour les cadres et les macroéconomistes principaux, ainsi qu'à la mise en place d'une filière technique pour des employés très performants et hautement spécialisés. Enfin, des initiatives visent à rehausser la qualité de la direction au sein de l'institution. Des cadres supérieurs ont cherché cette année à définir la voie vers une culture plus ouverte en matière de gestion et de direction. Il s'agissait notamment d'identifier des occasions de réduire la hiérarchie et d'encourager l'innovation et la créativité. Parmi les principaux résultats figurent la définition claire des rôles et responsabilités de la direction des départements, ainsi que l'établissement de plans visant à accroître la cohésion au sein des équipes de direction.

En mars 2013, un nouveau sondage a été effectué auprès du personnel, conformément à la stratégie consistant à sonder le personnel de manière systématique. Le taux de réponse de 87,6 % a témoigné de la forte adhésion du personnel à ce type d'initiative et a dépassé de plus de 17 points de pourcentage celui du sondage précédent. Il a été procédé à une analyse pour détecter les domaines où des progrès ont été accomplis depuis 2010 et ceux où des efforts supplémentaires seraient peut-être nécessaires.

Planification des effectifs

Le Conseil d'administration a été informé de manière informelle de la planification stratégique des effectifs en février 2013. Le document établi pour cette séance d'information présentait des propositions de fond, notamment dans les domaines des conditions d'emploi, de la diversité, de la formation et de la gestion des ressources humaines. Cette nouvelle attention accordée à la planification des effectifs au niveau institutionnel commence à fournir des recommandations utiles aux départements pour la planification des efforts qu'ils déploient pour aligner leurs ressources humaines et financières sur l'exécution de leurs plans d'activité et de leurs produits.

Modernisation des prestations et des services de ressources humaines

Le Département des ressources humaines a pris un certain nombre de mesures dans le courant de l'année pour améliorer la gouvernance et accélérer la modernisation du programme de retraite du FMI. Il s'agit notamment de la restructuration du Comité d'administration de la caisse de retraite du personnel, du renforcement de la gouvernance du compte de placement pour prestations à verser aux retraités et de l'officialisation d'une stratégie de financement dudit compte, et d'une expansion du programme des prestations de retraite avec l'inclusion d'un plan d'épargne facultatif. Ce plan favorise la mobilité du personnel, offre un instrument d'épargne supplémentaire pour la retraite et améliore la transférabilité des prestations.

Le cadre de politique générale et des procédures pour l'emploi et la gestion des bureaux des représentants résidents et des centres régionaux d'assistance technique a été renforcé pendant l'exercice. Entre autres, un manuel de politique générale et des procédures pour les directeurs des bureaux à l'étranger a été publié : il offre des informations détaillées pour l'emploi des employés locaux dans tous les bureaux à l'étranger. Le manuel inclut une meilleure politique d'évacuation, des améliorations de l'assurance médicale, des recommandations en matière fiscale et des modèles fortement améliorés de contrats d'emploi. En même temps, un manuel pour les employés locaux a été publié pour la première fois : il fournit des informations transparentes et uniformes sur leurs conditions d'emploi. Toutes ces mesures servent à intégrer ces employés dans le dispositif global des conditions d'emploi au FMI et à souligner l'intérêt accordé par l'institution à ce groupe d'employés très important qui contribue à sa mission dans le monde entier.

Membres

Il n'y avait aucune demande d'adhésion au FMI en attente à la fin de l'exercice précédent, et il n'y a eu aucune nouvelle demande pendant l'exercice examiné dans le présent rapport. Le nombre de pays membres du FMI était donc inchangé, à 188, à la fin de l'exercice.

Reconnaissance du gouvernement fédéral de la Somalie

En avril 2013, le FMI a reconnu le gouvernement fédéral de la Somalie, ouvrant ainsi la voie à la reprise des relations après un intervalle de 22 ans⁹⁷. La Somalie est membre du FMI depuis 1962. La reconnaissance du gouvernement permet au FMI de recommencer à offrir de l'assistance technique à la Somalie et à lui fournir des conseils de politique économique. Cette décision est conforme au large soutien obtenu de la communauté internationale et à la reconnaissance reçue par le gouvernement somalien depuis son entrée en fonction en septembre 2012.

Déclaration de censure contre l'Argentine

Le Conseil d'administration s'est réuni en février 2012 pour examiner les propositions faites par la Directrice générale en ce qui concerne les mesures correctives que l'Argentine devrait appliquer pour améliorer la qualité des données officielles communiquées au FMI pour l'indice des prix à la consommation de l'agglomération de Buenos Aires et le PIB national⁹⁸. Le Conseil a alors demandé à l'Argentine de mettre en œuvre des mesures précises, dans les 180 jours qui suivaient, en vue de mettre la qualité de ses données en conformité avec l'obligation en la matière au titre des Statuts du FMI. Ces mesures avaient pour objectif d'aligner ces indicateurs sur les normes statistiques internationales qui garantissent une mesure exacte.

À la demande du Conseil, la Directrice générale a rendu compte de l'application de ces mesures en septembre 2012. À ce moment-là⁹⁹, le Conseil a fait part aux autorités de sa préoccupation devant le fait que l'Argentine n'avait pas observé ses obligations au titre des Statuts en appliquant les mesures correctives fixées. Il a appelé l'Argentine à appliquer les mesures sans retard et a demandé à la Directrice générale de présenter un autre rapport sur l'évolution de la situation en décembre 2012¹⁰⁰.

Le Conseil a examiné le rapport de la Directrice générale en février 2013. Il a noté que les progrès accomplis par l'Argentine dans l'application des mesures correctives depuis la réunion du Conseil de septembre 2012 n'avaient pas été suffisants¹⁰¹. En conséquence, le FMI a publié une déclaration de censure contre l'Argentine résultant de l'inexécution de son obligation envers le FMI au titre des Statuts de l'institution. Le Conseil a demandé à l'Argentine d'adopter les mesures correctives pour remédier à l'inexactitude des données sur l'indice des prix à la consommation de l'agglomération de Buenos Aires et le PIB sans plus de délai, et, en tout cas, au plus tard le 29 septembre 2013. Il a été demandé à la Directrice générale de faire rapport au Conseil en novembre 2013 sur l'état d'avancement de ces mesures correctives. Il est prévu que le Conseil réexaminera alors la question et la réaction de l'Argentine conformément aux procédures du FMI.



Gauche Finalistes et gagnants du concours de dissertation pour étudiants japonais **Droite** Christine Lagarde, Directrice générale, avec des étudiantes après son discours de fin d'année universitaire à la Kennedy School of Government à Cambridge, dans le Massachusetts, en mai 2012

RESPONSABILISATION

Le FMI est responsable devant ses 188 pays membres. Sur le plan externe, le FMI est surveillé par de multiples parties intéressées : dirigeants politiques, fonctionnaires, médias, société civile et monde universitaire; sur le plan interne, son propre organisme de surveillance, le Bureau indépendant d'évaluation, joue un rôle essentiel dans la responsabilisation de l'institution envers ses pays membres.

Externe

Plan d'action mondial de la Directrice générale

Les conclusions et messages principaux du FMI sont publiés deux fois par an dans le Plan d'action mondial de la Directrice générale (voir chapitre 4). Ce rapport résume les principaux risques qui sont décrits dans les rapports du FMI sur la surveillance multilatérale (*Perspectives de l'économie mondiale*, Rapport sur la stabilité financière dans le monde, Moniteur des finances publiques et Rapport de contagion consolidé) et établit un ensemble de mesures que les pays membres et le FMI devraient prendre pour les atténuer. Il est distribué au Conseil d'administration avant les réunions de printemps et l'Assemblée annuelle, où il est présenté au CMFI. Le Conseil d'administration s'est réuni de manière informelle pour examiner le Plan d'action mondial de la Directrice générale en octobre 2012 et en avril 2013.

Transparence

La politique du FMI en matière de transparence, adoptée en 1999 et révisée en mars 2010, précise que l'institution «a pour principe fondamental de diffuser documents et informations en temps opportun à moins que des raisons impérieuses et spécifiques ne l'empêchent de le faire». Ce principe «respecte le caractère facultatif de la publication des documents qui ont trait aux pays membres»¹⁰². Le Conseil d'administration reçoit des mises à jour annuelles concernant l'application de cette politique; ces rapports font partie de l'information que le FMI

publie dans le cadre de son effort de transparence. La mise à jour de 2012, publiée en juillet 2012, est disponible sur le site Web du FMI¹⁰³.

La prochaine revue de la politique de transparence de l'institution est prévue pour l'année prochaine : il s'agira d'évaluer l'application de la politique depuis 2009. Elle analysera aussi les répercussions des récents changements de la politique de surveillance du FMI sur la transparence, énoncés notamment dans la Revue triennale de la surveillance de 2011, qui invitait à se centrer davantage sur les interconnexions, à renforcer l'évaluation des risques, à approfondir le travail sur la stabilité financière et à souligner l'importance du secteur extérieur, ainsi que dans la décision sur la surveillance intégrée (voir chapitre 3), qui aboutira à une analyse plus complète des effets de contagion dans les consultations au titre de l'article IV. Cette revue explorera aussi les moyens d'accroître la quantité, le délai de production et l'accessibilité des informations mises à la disposition du public, de protéger l'intégrité des documents du FMI et de renforcer la responsabilisation de l'institution.

En février et en mars 2013, le FMI a procédé à des consultations publiques sur sa politique de transparence dans le cadre de la revue prévue. Des commentaires ont été sollicités sur tous les aspects de la politique, mais en particulier en ce qui concerne les points forts et les points faibles de la politique, les moyens de l'améliorer, l'éventuelle amélioration ou détérioration de la politique au cours des cinq dernières années, et sa performance par rapport à celle d'autres institutions, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, la fréquence et l'utilité des documents. Les commentaires reçus pendant la consultation ont été publiés, sauf indication contraire, et sont disponibles sur la page Internet des consultations¹⁰⁴.

Information et contacts avec les parties prenantes extérieures

Les objectifs de l'action d'information du FMI sont doubles : premièrement, écouter les voix extérieures pour mieux comprendre leurs préoccupations et leurs points de vue, afin d'améliorer la pertinence et la qualité des conseils de politique économique fournis

Encadré 5.2

Dialogue avec les jeunes

L'objectif du FMI dans son dialogue avec les jeunes du monde entier est de communiquer avec la prochaine génération de dirigeants, de recueillir leurs points de vue sur les principales questions économiques, d'échanger des idées sur les problèmes qu'ils rencontrent dans leur région et d'être à l'écoute de leurs aspirations, de leurs préoccupations et de leurs craintes. Pendant l'exercice, l'institution a mené un certain nombre d'actions d'information qui ciblaient les jeunes du monde entier.

La plus importante fut un concours de dissertation organisé afin de mieux faire connaître l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale en octobre 2012^a. Les étudiants universitaires ont présenté 96 dissertations sur le thème «Perspectives des jeunes sur l'économie mondiale et le rôle du FMI». Trois gagnants et cinq seconds prix ont participé pendant l'Assemblée annuelle à un dialogue sur la jeunesse asiatique avec la Directrice générale adjointe, Nemat Shafik, au cours duquel cette dernière a souligné que les jeunes doivent être davantage entendus dans le débat économique mondial, car ils devront faire face aux séquelles des choix qui sont effectués aujourd'hui. Ce dialogue incluait aussi cinq étudiants de Chine, de Corée, de Singapour et de Thaïlande, tous membres du

programme du FMI pour les jeunes, qui ont évoqué leurs problèmes. Dans sa deuxième année, le dialogue avec les jeunes a continué de refléter les craintes relatives aux effets de la crise mondiale sur les jeunes et en particulier le chômage.

La Directrice générale a accordé une attention particulière à la communication avec les jeunes pendant l'exercice. En mai 2012, par exemple, elle a prononcé le discours de remise des diplômes à la Kennedy School of Government de l'université Harvard, dans lequel elle a évoqué les interconnexions de la société mondiale. À l'université Keio en juillet 2012, elle a répondu aux questions des étudiants sur le rôle des unions monétaires régionales dans la stabilisation du système monétaire international et le rôle des ressources financières du FMI dans les pays de la zone euro, entre autres. Lors de sa première visite officielle au Chili en tant que Directrice générale en décembre 2012, elle s'est entretenue avec des étudiants de l'université du Chili et de l'Université catholique du Chili lors d'un débat radiodiffusé sur le thème «La prochaine génération du Chili pose des questions au FMI».

^a Voir le communiqué de presse 12/312, «Winners of the 2012 IMF Essay Contest in Japan» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12312.htm).

par le FMI; deuxièmement, faire mieux connaître à l'extérieur les objectifs et le fonctionnement du FMI. Parmi les groupes particuliers avec lesquels le FMI noue le dialogue dans le cadre de son action d'information figurent les organisations de la société civile et les jeunes, les syndicats, les parlementaires, les universitaires, les groupes de réflexion et les médias. Des instruments tels que les médias sociaux, les vidéos et les podcasts occupent une place de plus en plus importante dans la stratégie d'information du FMI ces dernières années. Pendant l'exercice, le FMI a mis particulièrement l'accent sur le dialogue avec les jeunes (voir encadré 5.2).

Le Département des relations extérieures du FMI est responsable au premier chef des activités d'information du FMI et du dialogue avec les parties prenantes extérieures¹⁰⁵. Avec l'évolution des politiques du FMI — par exemple l'intérêt accru accordé à la promotion de la réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu par le biais d'une approche participative, et à la transparence et à la bonne gouvernance —, la sensibilisation et la communication sont devenues une partie intégrante du travail du FMI dans les pays.

Tandis que les efforts de communication du FMI prenaient de l'ampleur face à la crise et à ses séquelles, l'équipe dirigeante et les cadres supérieurs ont joué un rôle important dans cette action. Les actions de communication menées par la direction et les cadres supérieurs du FMI permettent d'expliquer la vision stratégique de l'institution et ses principales priorités pour les membres en général; de susciter un soutien en faveur de réformes nationales difficiles mais bénéfiques au double plan intérieur et international; d'en apprendre davantage sur les problèmes qui se posent aux principales parties prenantes dans les pays

membres, y compris au sein de groupes non traditionnels, en vue d'améliorer les analyses et les conseils de politique économique fournis par le FMI; et de renforcer l'engagement du FMI d'assurer un soutien résolu à ses membres, y compris ceux qui sont le plus touchés par la crise. La Directrice générale, les Directeurs généraux adjoints et les cadres supérieurs du FMI se déplacent fréquemment dans toutes les régions du monde : ils rencontrent les principales parties prenantes dans les pays membres et profitent de nombreuses occasions pour aider à atteindre les objectifs du FMI en matière d'information.

Rapports sur les Perspectives économiques régionales

Dans le cadre de ses Études économiques et financières, le FMI publie des rapports semestriels sur les perspectives économiques régionales, qui analysent plus en profondeur les évolutions de l'économie et les principaux problèmes de politique économique dans les grandes régions du monde. La publication de ces rapports est généralement prévue de manière à coïncider avec des campagnes de communication conduites dans chaque région. On trouvera sur le site Internet du FMI le texte intégral de tous les rapports, les communiqués de presse qui en résument les conclusions, ainsi que la transcription et des enregistrements vidéo des conférences de presse organisées au moment de leur publication¹⁰⁶.

Bureaux régionaux du FMI

Bureau régional Asie et Pacifique

En tant que fenêtre du FMI sur la région Asie et Pacifique, dont l'importance dans l'économie mondiale ne cesse de croître, le Bureau

régional Asie et Pacifique suit les développements économiques et financiers, ce qui permet de donner une perspective plus régionale à la surveillance exercée par le FMI. Ce bureau a pour mission de promouvoir une meilleure compréhension du FMI et de ses politiques dans la région ainsi que de tenir le FMI informé des points de vue régionaux sur les grands dossiers. Il a accru sa surveillance bilatérale et régionale en développant son rôle en Mongolie, en soutenant et en participant activement à des travaux impliquant le Japon et en renforçant la surveillance régionale avec des organisations asiatiques, y compris ASEAN+3 (Association des nations de l'Asie du Sud-Est plus Chine, Corée et Japon) et la Coopération économique Asie-Pacifique. Le bureau contribue aussi au renforcement des capacités dans la région au moyen du programme de bourses d'études Japon-FMI pour l'Asie, du séminaire macroéconomique Japon-FMI pour l'Asie et d'autres séminaires macroéconomiques. Par ailleurs, le Bureau mène des actions d'information au Japon et dans la région, et entretient un dialogue avec les dirigeants asiatiques en organisant des conférences et des événements sur des questions d'actualité en rapport avec les travaux du FMI (voir encadré 5.3).

Bureaux européens du FMI

Les bureaux européens du FMI représentent l'institution dans la région; ils conseillent au besoin la direction et les départements, apportent un appui aux opérations du FMI en Europe et transmettent les positions européennes sur les dossiers intéressant le FMI. Leur rôle s'est développé considérablement étant donné la demande accrue de conseils, de compétences techniques et de participation du FMI à des débats concernant la crise financière mondiale et la crise de la dette en Europe. En outre, les institutions basées en Europe, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Union européenne (UE), le Conseil de stabilité financière (CSF) et la Banque des règlements internationaux (BRI), jouent un rôle crucial dans la riposte à la crise. Il a donc été primordial de renforcer la coordination du FMI avec ces institutions (voir «Collaboration avec d'autres organisations» au chapitre 4).

Les activités des bureaux européens du FMI concernent essentiellement quatre grands domaines. Premièrement, ils contribuent à la surveillance multilatérale et régionale exercée par le FMI en représentant celui-ci

dans diverses organisations et en lui faisant rapport sur les positions et les activités des organisations internationales, laboratoires de réflexion et experts influents basés en Europe, et en participant aux consultations du FMI avec les institutions de l'UE. Deuxièmement, ils représentent le FMI pour les activités ordinaires du Comité d'aide au développement de l'OCDE et ont établi des relations de travail étroites avec les agences de développement bilatérales et multilatérales en Europe. Troisièmement, ils mènent de vastes campagnes d'information pour mieux éclairer le débat et diffuser les idées du FMI sur les principales questions de politique économique en Europe. Enfin, ils jouent un rôle central dans le recrutement, en contribuant aux efforts déployés par le FMI en matière de diversité.

Interne

Bureau indépendant d'évaluation

Créé en 2001, le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du FMI évalue les politiques et activités du FMI afin de rehausser la transparence et la responsabilisation de l'institution, de promouvoir une culture d'apprentissage en son sein et d'étayer les responsabilités institutionnelles du Conseil d'administration en matière de gouvernance et de surveillance. Aux termes de son mandat, le BIE est totalement indépendant de la direction du FMI et fonctionne de façon autonome vis-à-vis du Conseil d'administration, auquel il remet ses conclusions.

Examen par le Conseil d'administration des rapports et des recommandations du BIE

Réserves internationales : avis du FMI. En décembre 2012, le BIE a publié une évaluation intitulée «Réserves internationales : avis du FMI et perspectives des pays». Cette évaluation portait sur deux aspects distincts de l'analyse du FMI : le rôle des évaluations de l'adéquation des réserves dans le cadre de la surveillance bilatérale et l'effet des réserves sur la stabilité du système monétaire international.

L'évaluation a conclu que les discussions du FMI sur les réserves internationales dans le cadre de la surveillance bilatérale étaient souvent *pro forma*, reposant excessivement sur les indicateurs

Encadré 5.3

Conférence sur la gestion des flux de capitaux en Asie

Les dirigeants de 13 pays asiatiques se sont rencontrés à Tokyo en mars 2013 pour examiner les enjeux de la gestion des flux de capitaux avec des représentants du FMI et des universitaires. La conférence était organisée conjointement par l'université Hitotsubashi et le Bureau régional Asie et Pacifique du FMI, et était financée par le Japon. Cette conférence fait partie des diverses initiatives prises par le Bureau pour renforcer les capacités d'élaboration de la politique économique en Asie.

Le Bureau régional Asie et Pacifique du FMI a lancé le débat par un examen des tendances mondiales et des déterminants des flux de capitaux vers les pays émergents : il s'ensuivit un échange de vues sur la gestion des flux de capitaux dans quelques pays asiatiques tels que la Corée, l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande. Les participants ont examiné également l'avis du FMI sur la gestion des flux de capitaux qui vient d'être établi (voir chapitre 3).

classiques et ne tenant pas suffisamment compte des circonstances du pays. Le BIE a recommandé que le FMI applique les indicateurs d'adéquation des réserves avec souplesse et par des moyens adaptés à la situation du pays, qu'il tienne compte des multiples arbitrages entrant dans les décisions sur les réserves et qu'il intègre les conseils sur les réserves à ceux portant sur des domaines connexes, qu'il adresserait non seulement aux marchés émergents, mais aussi aux économies avancées, le cas échéant.

Dans le contexte multilatéral, le BIE a salué les travaux de plus vaste portée du FMI sur le système monétaire international, mais a noté que ces travaux étaient insuffisants pour éclairer l'analyse et les recommandations sur les réserves. Le BIE a recommandé que le FMI intègre l'examen de l'accumulation des réserves dans une analyse globale des risques pesant sur la stabilité financière et que, pour ce qui est des effets externes systémiques, les initiatives du FMI tiennent compte de l'importance relative des contributions des pays à ces effets externes.

Dans son examen de l'évaluation, le Conseil a en général souscrit aux recommandations du BIE tout en reconnaissant que le FMI avait déjà fait des progrès dans nombre de ces domaines dans le cadre plus large de ses travaux sur le système monétaire international. Cependant, les administrateurs avaient des vues différentes sur les fondements analytiques du rapport, en particulier pour ce qui est de la question de savoir si les pays membres étaient représentés de manière adéquate dans l'échantillon choisi par le BIE. Ils ont noté avec satisfaction que le BIE concluait que les études des services du FMI sur l'adéquation des réserves officielles se situaient au tout premier rang dans ce domaine. Ils ont noté que ces études avaient fourni un riche éventail d'instruments servant de base à l'évaluation des réserves au niveau des pays¹⁰⁷.

Rôle du FMI en tant que conseiller de confiance. En février 2013, le BIE a publié une évaluation intitulée «Rôle du FMI en tant que conseiller de confiance», dont l'objectif était de déterminer si et dans quelles circonstances les autorités des pays membres ont vu dans le FMI un conseiller de confiance. Le BIE a constaté que l'image du FMI s'était sensiblement améliorée depuis le début de la crise mondiale et que l'institution était jugée plus souple et plus prompte à réagir que par le passé. Cependant, le degré auquel le FMI est considéré comme un conseiller de confiance varie selon la région et la catégorie de pays; les autorités des pays d'Asie et d'Amérique latine ainsi que des grands pays émergents étaient les plus sceptiques, et celles des grands pays avancés, les plus indifférentes. Reconnaissant qu'il y aura toujours une tension inhérente entre le rôle du FMI en tant qu'organisme de surveillance de l'économie mondiale et son rôle de conseiller de confiance des autorités des pays membres, le BIE a cherché à déterminer comment le FMI pourrait conserver l'image plus positive qu'il a acquise au lendemain de la crise.

Selon les recommandations de l'évaluation, le FMI devrait prendre des mesures pour accroître la valeur ajoutée des consultations au titre de l'article IV, renforcer la continuité de la relation entre lui et ses pays membres, coopérer plus étroitement avec les autorités nationales aux activités de sensibilisation, apaiser les craintes de divulgation

inutile d'informations et mettre en œuvre sa politique de transparence de façon uniforme et équitable. Le Conseil d'administration a souscrit à l'orientation générale des recommandations formulées par le BIE pour continuer d'améliorer la qualité et l'efficacité des conseils prodigués par le FMI à ses pays membres et est convenu qu'il existe divers moyens de rendre ces recommandations opérationnelles¹⁰⁸.

Programme de travail du BIE

Le BIE en est au stade final de ses travaux sur le rapport intitulé «Évaluation des systèmes d'autoévaluation du FMI». Il y examine comment le FMI tire les enseignements de l'action passée.

Après consultation avec les autorités nationales, les administrateurs, la direction du FMI, les services du FMI et des parties prenantes extérieures, un atelier informel du Conseil d'administration s'est déroulé en novembre 2012 pour examiner les sujets de nouvelles évaluations du BIE. Le BIE a ensuite engagé des travaux sur trois évaluations : les prévisions du FMI, les statistiques des pays et la riposte du FMI à la crise mondiale. Des documents de synthèse seront affichés après consultation avec les parties intéressées en ce qui concerne les objectifs et les principes des différentes évaluations.

Au début de 2013, le BIE a diffusé un volume décrivant les dix premières années d'évaluation indépendante au FMI. Ce volume ainsi que le texte complet des évaluations déjà achevées, des informations sur celles qui sont en cours, des documents de synthèse et les rapports annuels du BIE, entre autres documents, sont disponibles sur le site Internet du BIE¹⁰⁹.

Application des recommandations du BIE approuvées par le Conseil d'administration

Peu après l'examen d'une évaluation par le Conseil d'administration, les services et la direction du FMI présentent à ce dernier un plan de mise en œuvre des recommandations du BIE approuvées par les administrateurs. Trois de ces plans ont été examinés pendant l'exercice, et un quatrième a été soumis à l'examen du Conseil d'administration peu après la fin de l'exercice.

Action du FMI au cours de la période qui a précédé la crise mondiale.

En mai 2012, le Conseil d'administration a examiné le plan de mise en œuvre des recommandations approuvées par le Conseil à la suite de l'évaluation par le BIE de l'action du FMI au cours de la période qui a précédé la crise financière et économique mondiale¹¹⁰. Dans son rapport, qui a été examiné par le Conseil d'administration en janvier 2011, le BIE présente une série de recommandations visant à rendre plus efficace la surveillance exercée par le FMI. L'examen du plan de mise en œuvre des recommandations du rapport était prévu après la revue triennale de la surveillance de 2011, étant donné que bon nombre des questions soulevées dans le rapport étaient aussi abordées dans ce contexte.

Les administrateurs ont estimé dans l'ensemble que le plan de mise en œuvre proposé complétait bien le plan d'action pour la revue

triennale de la surveillance et que, ensemble, ces deux plans devraient accroître l'efficacité de la surveillance exercée par le FMI. Ils ont globalement souscrit aux propositions particulières du plan et ont pris note avec satisfaction de la déclaration de la direction du FMI concernant un programme ambitieux visant à mettre fin à la culture du cloisonnement et à promouvoir l'expression de points de vue différents, de même que la franchise, ce qui ferait avancer les initiatives en cours.

Études. En novembre 2012, le Conseil d'administration a souscrit au plan de mise en œuvre proposé en réaction aux recommandations approuvées par le Conseil qui faisaient suite à l'évaluation des études du FMI par le BIE¹¹¹. Dans son rapport, qui a été examiné par le Conseil d'administration en juin 2011, le BIE a évalué les études effectuées par le FMI entre 1999 et 2008 et a présenté des recommandations visant à accroître l'utilité et la qualité des études du FMI et à en améliorer la coordination et la hiérarchisation au sein de l'institution. Le Conseil d'administration est convenu que les propositions incluses dans le plan de mise en œuvre répondaient à l'impératif du dispositif.

Réserves internationales. En mars 2013, le Conseil d'administration a avalisé le plan de mise en œuvre pour l'évaluation des réserves internationales, qui présente les actions proposées pour donner suite à cette évaluation¹¹². Ces actions sont les suivantes : 1) la rédaction d'un nouveau document sur l'adéquation des réserves, qui examinera les travaux inclus dans le document de 2011 intitulé «Assessing Reserve Adequacy» et la formulation de directives supplémentaires et actualisées si nécessaire; 2) l'établissement d'une note d'orientation des services du FMI pour l'évaluation de l'adéquation des réserves; et 3) la poursuite du dialogue sur les questions relatives aux réserves avec les pays membres, le secteur privé et le monde universitaire.

Conseiller de confiance. Une proposition de plan de mise en œuvre pour l'évaluation du rôle du FMI en tant que conseiller de confiance a été soumise au Comité d'évaluation du Conseil d'administration en avril 2013 et a été approuvée par le Comité le mois suivant; elle a ensuite été approuvée par le Conseil d'administration.

Rapport de suivi périodique

En 2007, le Conseil d'administration a aussi institué le rapport de suivi périodique pour garantir que les recommandations du BIE approuvées par les administrateurs soient effectivement appliquées et fassent l'objet d'un suivi systématique. En février 2013, le Conseil d'administration a examiné le *Cinquième rapport de suivi périodique des plans suite aux recommandations du BIE avalisées par le Conseil* et déterminé que des mesures appropriées ont été ou sont actuellement prises par le FMI pour le suivi de l'évaluation par le BIE des «Interactions du FMI avec ses pays membres»¹¹³.

Évaluation extérieure du BIE

Pendant l'exercice, le Conseil d'administration a engagé la deuxième évaluation externe du BIE¹¹⁴. L'objectif de l'évaluation était d'évaluer

l'efficacité du BIE et d'envisager d'apporter des améliorations à sa structure, à sa mission, à ses modalités opérationnelles et à son mandat. Le groupe d'évaluateurs de haut niveau était composé de José Antonio Ocampo, de Stephen Pickford et de Cyrus Rustomjee.

En mars 2013, le Conseil d'administration a examiné l'évaluation¹¹⁵. Les administrateurs ont noté avec satisfaction que le groupe d'évaluateurs estimait que le BIE avait largement contribué à promouvoir la gouvernance et la transparence au sein du FMI, ainsi qu'à améliorer sa culture d'apprentissage. Ils ont noté avec satisfaction aussi que les évaluateurs ont constaté que l'indépendance du BIE avait été largement reconnue et, en tant que telle, avait renforcé l'image extérieure du FMI. Les administrateurs sont convenus que les rapports du BIE devraient porter principalement sur des questions générales à long terme et tirer des enseignements plus en rapport avec et plus applicables à la promotion de la politique générale et de la culture du FMI. Ils ont noté que le Directeur du BIE devrait continuer de disposer d'une pleine latitude pour choisir les sujets d'évaluation, conformément au mandat du BIE. Les administrateurs sont convenus dans l'ensemble que le BIE devrait axer ses recommandations sur des questions de fond qui se posent au FMI, plutôt que sur des processus, ces derniers étant la responsabilité et l'avantage comparatif de la direction du FMI, bien qu'ils aient reconnu qu'il soit difficile dans la pratique de distinguer la substance du processus, en fonction de l'objet de l'évaluation. De nombreux administrateurs ont estimé aussi qu'il serait utile pour le BIE d'évaluer périodiquement, en fonction des ressources à sa disposition, les examens *ex post* et les évaluations *ex post* de programmes appliqués par les pays.

Les administrateurs sont convenus de la nécessité d'améliorer le processus de suivi des recommandations du BIE avalisées par le Conseil d'administration. Ils ont souligné l'importance d'une prise en charge solide et d'une participation active de la part du Conseil d'administration, en particulier par l'intermédiaire de son Comité d'évaluation. En particulier, les administrateurs sont d'avis qu'il pourrait incomber au Comité d'évaluation d'examiner et de suivre les plans de mise en œuvre, ainsi que de veiller à ce qu'ils soient disponibles en temps utile, notamment en établissant des délais pour leur établissement et leur présentation. Notant que l'interaction entre le BIE et les pays membres constitue un élément essentiel du processus de suivi, la plupart des administrateurs étaient disposés à juger approprié le fait que le BIE présente ses travaux récents lors des Assemblées annuelles du FMI.

En ce qui concerne l'examen des rapports d'évaluation du BIE par le Conseil d'administration, de nombreux administrateurs ont souscrit, ou ont été réceptifs, à la proposition du BIE selon laquelle ce dernier devrait rédiger des projets de résumé et collaborer avec le Département du secrétariat pour en établir la version finale, conformément aux procédures standard pour tous les autres résumés.

Les parties appropriées, à savoir le Comité d'évaluation, le BIE, ainsi que les services et la direction du FMI, donnent suite aux recommandations du panel qui ont recueilli un large soutien et aux questions en suspens qui doivent être étudiées plus avant.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS

au 30 avril 2013¹

NOMMÉS

Meg Lundsager <i>Poste vacant</i>	États-Unis
Daikichi Momma <i>Tomoyuki Shimoda</i>	Japon
Hubert Temmeyer <i>Steffen Meyer</i>	Allemagne
Hervé de Villeroché <i>Alice Terracol</i>	France
Stephen Field <i>Christopher Yeates</i>	Royaume-Uni

ÉLUS

Menno Snel <i>Willy Kiekens</i> <i>Yuriy G. Yakusha</i>	Arménie, Belgique, Bosnie-et-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Israël, Luxembourg, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine
José Rojas <i>Fernando Varela</i> <i>María Angélica Arbeláez</i>	Colombie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Venezuela
Andrea Montanino <i>Thanos Catsambas</i>	Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin
Der Jiun Chia <i>Rasheed Abdul Ghaffour</i>	Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam
ZHANG Tao <i>SUN Ping</i>	Chine
Jong-Won Yoon <i>Ian Davidoff</i>	Australie, Corée, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Ouzbékistan, Vanuatu
Thomas Hockin <i>Mary T. O'Dea</i>	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie
Audun Groenn <i>Pernilla Meyersson</i>	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède

Momodou Saho <i>Chileshe M. Kapwepwe</i> <i>Okwu Joseph Nnanna</i>	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
A. Shakour Shaalan <i>Sami Geadah</i>	Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Oman, Qatar, Syrie, Yémen
Johann Prader <i>Miroslav Kollar</i>	Autriche, Bélarus, Hongrie, Kosovo, République slovaque, République tchèque, Slovaquie, Turquie
Rakesh Mohan <i>Kosgallana Ranasinghe</i>	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka
Ahmed Alkholifey <i>Fahad Alshathri</i>	Arabie saoudite
René Weber <i>Dominik Radziwill</i>	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Pologne, République kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan
Paulo Nogueira Batista, Jr. <i>Hector Torres</i> <i>Luis Oliveira Lima</i>	Brésil, Cap-Vert, Équateur, Guyana, Haïti, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname, Timor-Leste, Trinidad-et-Tobago
Aleksei V. Mozhin <i>Andrei Lushin</i>	Russie
Mohammad Jafar Mojarrad <i>Mohammed Daïri</i>	Afghanistan, Algérie, Ghana, Maroc, Pakistan, République islamique d'Iran, Tunisie
Pablo Garcia-Silva <i>Sergio Chodos</i>	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay
Kossi Assimaidou <i>Nguéto Tiraina Yambaye</i> <i>Woury Diallo</i>	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Guinée équatoriale, Gabon, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo

¹ Le nombre de voix dont dispose chaque administrateur est indiqué à l'appendice IV figurant sur la page Internet du *Rapport annuel* (www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2013/eng/); les changements de composition du Conseil d'administration survenus pendant l'exercice sont notés à l'appendice V sur la page Internet du *Rapport annuel*.

CADRES DE DIRECTION

au 30 avril 2013

Olivier J. Blanchard, *Conseiller économique*
José Viñals, *Conseiller financier*

DÉPARTEMENTS GÉOGRAPHIQUES

Antoinette Monsio Sayeh
Directrice, Département Afrique

Anoop Singh
Directeur, Département Asie et Pacifique

Reza Moghadam
Directeur, Département Europe

Masood Ahmed
Directeur, Département Moyen-Orient et Asie centrale

Alejandro M. Werner
Directeur, Département Hémisphère occidentale

DÉPARTEMENTS FONCTIONNELS ET SERVICES SPÉCIALISÉS

Gerard T. Rice
Directeur, Département des relations extérieures

Andrew Tweedie
Directeur, Département financier

Carlo Cottarelli
Directeur, Département des finances publiques

Sharmini A. Coorey
Directrice, Institut du FMI

Sean Hagan
Conseiller juridique et Directeur, Département juridique

José Viñals
Directeur, Département des marchés monétaires et de capitaux

Olivier J. Blanchard
Directeur, Département des études

Poste vacant
Directeur, Département des statistiques

Siddharth Tiwari
Directeur, Département de l'élaboration et de l'examen des politiques

INFORMATION ET COMMUNICATION

Shogo Ishii
Directeur, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

Emmanuel van der Mensbrugghe
Directeur, Bureaux européens du FMI

Axel Bertuch-Samuels
Représentant spécial auprès des Nations Unies

SERVICES DE SOUTIEN

Mark W. Plant
Directeur, Département des ressources humaines

Jianhai Lin
Secrétaire, Département du Secrétariat

Frank Harnischfeger
Directeur, Département de la technologie et des services généraux

Susan Swart
Chef du service d'information, Département de la technologie et des services généraux

BUREAUX

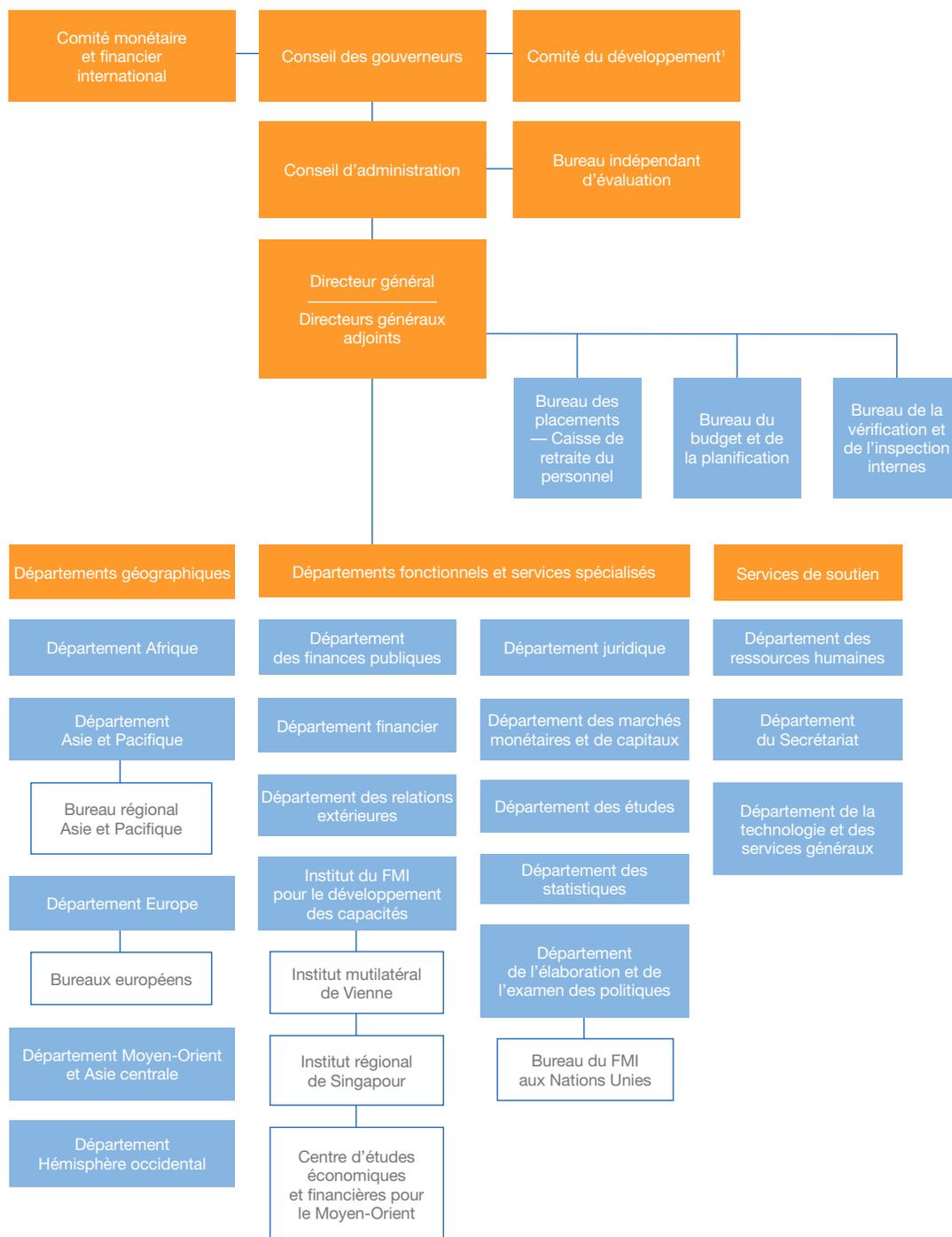
Daniel A. Citrin
Directeur, Bureau du budget et de la planification

G. Russell Kincaid
Directeur, Bureau de la vérification et de l'inspection internes

Moises J. Schwartz
Directeur, Bureau indépendant d'évaluation

ORGANIGRAMME DU FMI

au 30 avril 2013



¹ Appelé officiellement Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement.

NOTES

- 1 L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril de l'année suivante.
- 2 Le rapport sur les effets de contagion de 2012 est consultable sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/pp/eng/2012/070912.pdf). Les séances informelles sont des réunions informelles du Conseil d'administration durant lesquelles aucune décision n'est prise et qui ne font l'objet d'aucune synthèse.
- 3 Ce document peut être consulté sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/pp/eng/2011/102711.pdf).
- 4 Le rapport est disponible sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/pp/eng/2012/070212.pdf).
- 5 L'adoption de la Décision sur la surveillance intégrée (voir la section suivante) a fait des consultations au titre de l'article IV un outil de surveillance tant bilatérale que multilatérale.
- 6 Voir «Examen triennal de la surveillance 2011» au chapitre 3 du *Rapport annuel 2012 : Un élan collectif pour soutenir la reprise mondiale* (http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2012/pdf/ar12_fra.pdf).
- 7 Voir la note d'information au public 12/89, «*IMF Executive Board Adopts New Decision on Bilateral and Multilateral Surveillance*» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn1289.htm), et le communiqué de presse 12/262, «Déclaration de M^{me} Christine Lagarde, Directrice générale du Fonds monétaire international, sur le renforcement de la surveillance du FMI» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2012/pr12262f.htm>).
- 8 Voir la note d'information au public 12/139, «*IMF Executive Board Reviews Progress Implementing the Priorities of the 2011 Triennial Surveillance Review*» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn12139.htm).
- 9 Voir la note d'information au public 12/125, «*IMF Executive Board Reviews Progress in Members' Provision of Data to the Fund for Surveillance Purposes*» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn12125.htm).
- 10 Voir la note d'information au public 12/111, «*IMF Sets Out a Strategy for Financial Sector Surveillance*» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn12111.htm), et le communiqué de presse 12/356, «*Statement by IMF First Deputy Managing Director David Lipton on the IMF's Financial Surveillance Strategy*» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12356.htm).
- 11 La Note d'orientation peut être consultée sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/pp/eng/2012/101012.pdf).
- 12 Voir «Programme de travail du BIE» au chapitre 5 du *Rapport annuel 2011 : Vers une croissance équitable et équilibrée* (http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2011/pdf/ar11_fra.pdf).
- 13 Ce document est publié sur le site Internet du FMI (<http://www.imf.org/external/french/np/pp/2012/080712f.pdf>).
- 14 Ce document est publié sur le site Internet du FMI (<http://www.imf.org/external/french/np/pp/2012/082412f.pdf>).
- 15 Ce document est publié sur le site Internet du FMI (<http://www.imf.org/external/french/np/pp/2012/081512f.pdf>).
- 16 Ce document est publié sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/012813.pdf); voir également le communiqué de presse 13/93, «Le FMI préconise une réforme des subventions énergétiques à l'échelle mondiale : la croissance économique et l'environnement en profiteraient largement» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2013/pr1393f.htm>).
- 17 Voir la note d'information au public 12/137, «*IMF Executive Board Discusses the Liberalization and Management of Capital Flows—An Institutional View*» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn12137.htm).
- 18 Ces documents de politique générale et ces discussions ont porté sur le rôle du FMI (novembre 2010), la gestion des entrées de capitaux (avril 2011) et des sorties de capitaux (avril 2012), les aspects multilatéraux (novembre 2011) et la libéralisation des flux de capitaux (avril 2012). Voir «Flux de capitaux» au chapitre 3 du *Rapport annuel 2011 : Vers une croissance équitable et équilibrée* (http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2011/pdf/ar11_fra.pdf) et au chapitre 3 de son *Rapport annuel 2012 : Un élan collectif pour soutenir la reprise mondiale* (http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2012/pdf/ar12_fra.pdf).
- 19 L'approche intégrée décrit à grands traits un processus systématique et un rythme de libéralisation adaptés au développement institutionnel et financier de chaque pays. Elle propose la suppression des mesures de gestion des flux de capitaux selon un calendrier bien échelonné, en tenant compte des autres politiques et conditions, notamment des politiques macroéconomiques et prudentielles.
- 20 Cette note d'orientation est disponible sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/042513.pdf).
- 21 Ce document est publié sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/012913.pdf).
- 22 Voir «Modification des facilités de financement concessionnel» au chapitre 4 du *Rapport annuel 2010 : Pour une reprise*

mondiale équilibrée (http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2010/ar10_fra.pdf).

- 23** Voir la note d'information au public 12/108, «The Review of Facilities for Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn12108.htm).
- 24** Le programme de financement des prêts concessionnels du FMI actuellement en vigueur, approuvé par le Conseil d'administration en 2009 pour faire face à l'accroissement des besoins dérivant de la crise mondiale, arrive à expiration en 2014. Le Conseil a subséquemment décidé d'utiliser une partie de bénéfices exceptionnels provenant des ventes d'or du FMI dans le cadre d'une stratégie visant à pérenniser les ressources du fonds fiduciaire RPC; voir le chapitre 4.
- 25** Comme les quotes-parts des membres vont doubler suite à l'augmentation proposée dans le cadre de la Quatorzième Révision, leur niveau d'accès aux ressources diminuerait de moitié si on le maintenait au niveau actuel en termes de pourcentage de leur quote-part.
- 26** Voir la note d'information au public 13/45, «IMF Executive Board Reviews Facilities for Low-Income Countries and Eligibility for Using Concessional Financing» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2013/pn1345.htm).
- 27** Outre les instruments de financement concessionnel (tableau 4.1), le FMI propose un Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) aux pays qui ont durablement stabilisé leur situation macroéconomique et n'ont généralement pas besoin de ses financements. L'ISPE fournit plus souvent des évaluations des politiques économiques et financières d'un pays membre que ne le fait la surveillance. Il informe clairement les donateurs, les créanciers et le grand public de la solidité des politiques appliquées par les pays.
- 28** Ce document de politique générale, «Review of Facilities for Low-Income Countries—Proposals for Implementation», peut être consulté sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/031813.pdf).
- 29** Il s'agit d'accords dans le cadre desquels une période de 18 mois s'est écoulée depuis que la dernière revue s'est achevée.
- 30** Ces dispositions permettent à certains des très petits pays (comptant moins de 200.000 habitants) de bénéficier du fonds fiduciaire RPC.
- 31** Voir la note d'information au public 12/128, «IMF Executive Board Discusses Global Risks, Vulnerabilities, and Policy Challenges Facing Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn12128.htm).
- 32** Ce document peut être consulté sur le site Internet du FMI (<http://www.imf.org/external/french/np/pp/2012/041612f.pdf>).
- 33** Pour de plus amples renseignements sur l'Initiative PPTE, voir la fiche technique «Allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/hipcf.htm>).
- 34** Les ressources du fonds fiduciaire RPC-PPTE, créé pour alléger la dette dans le cadre de l'initiative PPTE et bonifier les prêts FRPC, se composent de dons et de dépôts engagés par 93 pays membres et de contributions du FMI lui-même.
- 35** Par ailleurs, le FMI a accordé au Libéria un Allègement de dette au-delà de l'initiative PPTE d'un montant de 116 millions de DTS (172 millions de dollars), et un Allègement de la dette d'un montant de 178 millions de DTS (268 millions de dollars) à Haïti au titre du Fonds fiduciaire pour l'Allègement de la dette après une catastrophe.
- 36** Voir la note d'information au public 13/39, «IMF Executive Board Concludes Macroeconomic Issues in Small States and Implications for Fund Engagement» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2013/pn1339.htm).
- 37** Voir la note d'information au public 12/109, «IMF Executive Board Concludes Discussion of 2011 Review of Conditionality» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn12109.htm).
- 38** Ce groupe de travail interdépartemental a été réuni en 2011 pour définir les objectifs du FMI dans le domaine de l'emploi et de la croissance solidaire, recenser les lacunes et formuler un plan en vue de les combler.
- 39** Le Plan d'action mondial d'octobre 2012 de la Directrice générale est disponible sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/pp/eng/2012/101312.pdf).
- 40** Voir le communiqué de presse 12/391, «Communiqué de la vingt-sixième réunion du CMFI» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2012/pr12391f.htm>).
- 41** Voir le communiqué de presse 13/129, «Communiqué de la vingt-septième réunion du CMFI» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2013/pr13129f.htm>). Le Plan d'action mondial d'avril 2013 de la Directrice générale est disponible sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/042013.pdf).
- 42** Le document d'orientation peut être consulté sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/031413.pdf).
- 43** Le document d'orientation peut être consulté sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/pp/eng/2012/061512.pdf).
- 44** Voir la note d'information au public 13/43, «IMF Executive Board Reviews the Policy on Debt Limits in Fund-Supported Programs» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2013/pn1343.htm).
- 45** Voir «Modernisation du cadre de la politique budgétaire et de l'analyse de viabilité de la dette publique» au chapitre 3 du *Rapport annuel 2012 : Un élan collectif pour soutenir la reprise mondiale* (http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2012/pdf/ar12_fra.pdf). Pour les besoins de la note, les pays ayant accès aux marchés sont ceux qui ne peuvent bénéficier d'une aide au titre du fonds fiduciaire RPC (voir la section suivante), à savoir la totalité des pays avancés et la plupart des pays émergents.

- 46 La note d'orientation peut être consultée sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/050913.pdf).
- 47 Le document discuté par le Conseil est publié sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/pp/eng/2012/082712.pdf). La liquidation a trait aux activités engagées lorsque un établissement financier fait faillite — autrement dit, lorsqu'il n'est plus viable et qu'il n'existe aucune perspective raisonnable qu'il le devienne.
- 48 Voir le communiqué de presse 13/138, «IMF Publishes Revised Guidelines for Foreign Exchange Reserve Management» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13138.htm).
- 49 Le FMI utilise le même seuil de revenu par habitant que celui employé par le Groupe de la Banque mondiale pour décider de l'admissibilité aux ressources de l'Association internationale pour le développement, lequel fait l'objet d'une révision annuelle.
- 50 Voir le communiqué de presse 12/298, «IMF Executive Board Deems South Sudan Eligible for Concessional Lending» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12298.htm).
- 51 En particulier, toute modification à l'accès aux ressources, aux conditions de financement, à la politique de panachage des ressources, à l'admissibilité et à d'autres mesures applicables devrait être conçue de manière à ce que la demande courante en temps normal puisse être couverte par les ressources disponibles au titre du premier pilier, et les besoins de financement élevés intervenant par exemple à la suite de chocs considérables par les mécanismes pour imprévus.
- 52 Voir la note d'information au public 12/118, «IMF Executive Board Approves the Distribution of Remaining Windfall Gold Sales Profits as Part of a Strategy to Make the Poverty Reduction and Growth Trust Sustainable over the Longer Term» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn12118.htm); voir également le communiqué de presse 12/368, «Le Conseil d'administration du FMI approuve la distribution du reliquat des bénéfices exceptionnels des ventes d'or, qui s'élève à 2,7 milliards de dollars, dans le cadre d'une stratégie visant à pérenniser l'octroi de prêts aux pays à faible revenu» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2012/pr12368f.htm>).
- 53 Voir le communiqué de presse 12/505, «IMF Executive Board Approves Extension of Temporary Interest Waiver for Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12505.htm).
- 54 Montant brut, non corrigé des accords annulés.
- 55 Les décaissements effectués au titre d'accords financés par le compte des ressources générales sont désignés par le terme «achats» et les remboursements sont appelés «rachats».
- 56 Voir la note d'information au public 13/33, «IMF Membership in the Financial Stability Board» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2013/pn1333.htm).
- 57 Voir communiqués de presse : 12/422, «IMF to Open Regional Training Center for Sub-Saharan Africa in Mauritius» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12422.htm); 12/507, «La Directrice générale du FMI, Christine Lagarde, échange des documents de financement avec Maurice pour le nouvel Institut de formation pour l'Afrique» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2012/pr12507f.htm>); et 13/133, «IMF and Mauritius Sign Memorandum of Understanding to Create Africa Training Institute» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13133.htm).
- 58 Voir le communiqué de presse 13/134, «Ghana and IMF Sign Memorandum of Understanding to Create New Africa Regional Technical Assistance Center (AFRITAC) in Accra» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13134.htm).
- 59 Voir le communiqué de presse 12/242, «Joint Vienna Institute Celebrates 20th Anniversary with High-Level Conference» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12242.htm), et «Celebration of the 20th Anniversary of the Joint Vienna Institute» (www.imf.org/external/np/seminars/eng/2012/jvi/).
- 60 Les chiffres englobent l'assistance technique apportée aux pays non membres du FMI, comme la Cisjordanie et Gaza, avec l'approbation du Conseil d'administration.
- 61 Les chiffres couvrent toutes les activités de formation du FMI, à savoir les formations dispensées dans le cadre du programme de l'Institut pour le développement des capacités et les autres.
- 62 Pour de plus amples renseignements sur la NSDD et le SGDD, voir la fiche technique «Normes du FMI pour la diffusion des données» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/dataf.htm>).
- 63 Voir communiqués de presse : 12/283, «The Islamic Republic of Iran Begins Participation in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12283.htm); 12/362, «Samoa Begins Participation in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12362.htm); 12/406, «The Democratic Republic of Timor-Leste Begins Participation in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12406.htm); 13/46, «The Union of the Comoros Joins the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr1346.htm); 13/104, «Tuvalu Joins the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13104.htm); et 13/122, «Bosnia and Herzegovina joins the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13122.htm).
- 64 Voir communiqués de presse : 12/264, «IMF Unveils Japanese-Funded Project to Help Produce Internationally Comparable National Accounts and Price Statistics in South-Eastern Europe» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12264.htm); 12/394, «IMF Launches Japan-Funded Project to Improve External Sector Statistics in Asia and Pacific Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12394.htm); et 12/440, «IMF Launches Japanese-Funded Project to

- Improve External Sector Statistics in the Pacific» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12440.htm).
- 65 Voir le communiqué de presse 12/185, «IMF Convenes Advisory Committee Meeting on Modernizing Government Finance Statistics» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12185.htm).
- 66 Voir le communiqué de presse 12/459, «BIS, ECB and IMF Publish Third Part of Handbook on Securities Statistics» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12459.htm).
- 67 Voir le communiqué de presse 12/284, «IMF Releases Balance of Payments and International Investment Position Statistics Based on the Latest International Standard» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12284.htm).
- 68 Voir communiqués de presse : 12/219, «IMF Releases Expanded Coordinated Direct Investment Survey» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12219.htm); et 12/473, «IMF Releases 2011 Coordinated Direct Investment Survey Results» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12473.htm).
- 69 L'investissement direct est une forme d'investissement international en vertu de laquelle le résident d'un pays contrôle ou exerce une influence substantielle sur la gestion d'une entreprise résidente d'un autre pays.
- 70 Voir le communiqué de presse 12/320, «IMF Releases 2012 Financial Access Survey Data» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12320.htm).
- 71 Les données de ces enquêtes sont consultables sur le site Internet du FMI (<http://cdis.imf.org>, <http://cpis.imf.org>, et <http://fas.imf.org>, respectivement) et sur le site de sa librairie en ligne (www.elibrary.imf.org).
- 72 Voir le communiqué de presse 12/438, «IMF Releases Results of 2011 Coordinated Portfolio Investment Survey» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12438.htm).
- 73 Voir le communiqué de presse 13/135, «International Monetary Fund and Arab Monetary Fund Welcome the Launching of ArabStat» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13135.htm).
- 74 Voir www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pdfs/quota_tbl.pdf.
- 75 Voir communiqués de presse : 12/221, 12/309, 12/499 et 13/127, «IMF Executive Board Reviews Progress toward Implementation of the 2010 Quota and Governance Reform» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12221.htm; www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12309.htm; www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12499.htm; et www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13127.htm).
- 76 Voir encadré 5.1, «La fonction des quotes-parts et des voix de base», dans le *Rapport annuel 2008 : L'économie mondiale au service de tous* (<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2008/index.htm>), pour plus de précisions.
- 77 Voir le communiqué de presse 12/409, «New IMF Executive Board Begins Two-Year Term» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12409.htm).
- 78 La formule servant actuellement à calculer les quotes-parts comprend quatre variables qui s'ajoutent. La mesure du PIB est affectée du coefficient le plus élevé (50 %), et combine une mesure du PIB converti aux taux de change du marché (30 %) et une mesure du PIB calculé à parité de pouvoir d'achat (20 %). Les trois autres variables sont : l'ouverture, qui mesure la somme des recettes et des paiements courants (30 %), la variabilité des recettes courantes et des flux nets de capitaux (15 %) et les réserves de change officielles (5 %). Un facteur de compression de 0,95 est appliqué à la somme pondérée des quatre variables composant la formule de calcul des quotes-parts, de manière à réduire la dispersion des quotes-parts relatives calculées entre les pays membres. Cela a pour effet de réduire la part relative des plus grands pays membres calculée selon la formule et de relever celle de tous les autres pays.
- 79 Voir «Révision de la formule de calcul des quotes-parts» dans le *Rapport annuel 2012 : Un élan collectif pour soutenir la reprise mondiale*.
- 80 Voir les notes d'information au public : 12/94, 12/120 et 12/145, «IMF Executive Board Discusses Quota Formula Review» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn1294.htm; www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn12120.htm; et www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn12145.htm). Voir également le communiqué de presse 13/30, «Le Conseil d'administration du FMI remet son rapport sur le réexamen de la formule de calcul des quotes-parts» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2013/pr1330f.htm>).
- 81 Le rapport du Conseil d'administration au Conseil des gouverneurs est disponible sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/013013.pdf).
- 82 Voir «Réforme des quotes-parts et de la représentation» dans le *Rapport annuel 2008 : L'économie mondiale au service de tous*.
- 83 Pour de plus amples informations sur les révisions des quotes-parts, voir la fiche technique «Quotes-parts au FMI» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/quotasf.htm>).
- 84 À la suite de l'élargissement des NEA en mars 2011, chacun des nouveaux participants devait notifier au FMI son adhésion à la convention d'accord. Au 30 avril 2013, deux des 14 nouveaux participants, l'Irlande et la Grèce, n'avaient pas fourni cette notification.
- 85 Voir le communiqué de presse 12/229, «IMF Executive Board Approves Modalities for Bilateral Borrowing to Boost IMF Resources» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12229.htm).

- 86** Voir les communiqués de presse : 12/231, «Christine Lagarde, Directrice générale du FMI, se félicite des promesses de contributions additionnelles aux ressources du FMI qui portent ces contributions à 456 milliards de dollars» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2012/pr12231f.htm>); et 12/388, «IMF Managing Director Christine Lagarde Welcomes Pledges from Algeria and Brunei Darussalam to Boost Fund Resources» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12388.htm). Ces communiqués de presse font respectivement référence à 37 et 2 pays membres. Cependant, en raison de l'évolution de sa situation économique, Chypre ne fait plus partie de la liste.
- 87** Voir le communiqué de presse 12/471, «IMF Signs SDR 350 Million Borrowing Agreement with the National Bank of Belgium to Support Lending to Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12471.htm).
- 88** Comme le produit des ventes d'or fait partie des ressources générales à la disposition de l'ensemble des pays membres, il ne peut pas être placé au fonds fiduciaire RPC, qui est réservé à l'usage des pays à faible revenu. Pour financer ce fonds fiduciaire à partir des ventes d'or, il fallait donc distribuer ces ressources à l'ensemble des pays membres, proportionnellement à leur quote-part (voir encadré 5.1 sur les pages Internet), étant entendu qu'ils donneraient instruction au FMI de les transférer au fonds RPC (ou lui rétrocéderaient un montant équivalent) à titre de contributions à la bonification des prêts.
- 89** Voir le communiqué de presse 12/389, «IMF Distributes US\$1.1 Billion of Gold Sales Profits in Strategy to Boost Low-Cost Crisis Lending to Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12389.htm).
- 90** Voir le communiqué de presse 13/37, «IMF Approves New Rules and Regulations for Investment Account» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr1337.htm).
- 91** Pour plus d'explications au sujet du DTS et des questions connexes, voir la fiche technique intitulée «Droits de tirage spéciaux (DTS)» <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/sdrf.htm>.
- 92** Une explication du système de tranches de crédit figure à la note 3 du tableau 4.1.
- 93** La différence entre dépenses brutes et dépenses nettes a trait aux recettes, qui sont essentiellement les concours accordés par des bailleurs de fonds extérieurs pour financer le renforcement des capacités effectué par le FMI.
- 94** Bien que le Rapport annuel du FMI porte sur les activités de l'institution pendant chaque exercice, les données du Département des ressources humaines sur les caractéristiques des effectifs portent sur l'année civile et non sur l'exercice.
- 95** Les progrès accomplis en matière de diversité sont examinés plus en détail dans le rapport annuel du FMI sur la diversité (voir aussi sous-section suivante).
- 96** Voir la note d'information au public 12/100, «IMF Executive Board Discusses the 2011 Diversity Annual Report» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn12100.htm). Pour faire passer la période de déclaration de l'année civile à l'exercice du FMI, le rapport 2011 portait sur une période de 16 mois (année civile 2011 jusqu'à la fin de l'exercice 2012 en avril 2012) : le rapport est ainsi disponible dans de meilleurs délais par rapport à son examen par le Conseil d'administration et est aligné sur les autres principaux rapports établis au Département des ressources humaines.
- 97** Voir le communiqué de presse 13/119, «IMF Recognizes the Federal Government of Somalia» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr13119.htm).
- 98** Voir le communiqué de presse 12/30, «Statement by the IMF Executive Board on Argentina» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr1230.htm).
- 99** Voir le communiqué de presse 12/319, «Statement by the IMF Executive Board on Argentina» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12319.htm).
- 100** Voir le communiqué de presse 12/488, «Statement by the IMF Spokesman on Argentina» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12488.htm).
- 101** Voir le communiqué de presse 13/33, «Statement by the IMF Executive Board on Argentina» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr1333.htm).
- 102** Le texte intégral de la politique de transparence du FMI figure à l'adresse www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/102809.pdf, sous le titre «The Fund's Transparency Policy».
- 103** Voir «Key Trends in Implementation of the Fund's Transparency Policy» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2012/071612.pdf).
- 104** Voir «Consultation sur la revue 2013 de la politique de transparence du FMI» (<http://www.imf.org/external/french/np/exr/consult/2013/transpol/indexf.htm>).
- 105** Le 1^{er} mai 2013, le Département des relations extérieures est devenu le Département de la communication.
- 106** Les rapports sur les *Perspectives économiques régionales* sont disponibles sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/pubs/ft/reo/rerepts.aspx). Les documents ayant servi de base à l'établissement des rapports publiés pendant l'exercice 2011 se trouvent aussi sur le site.

- 107** Voir le communiqué de presse 12/494, «IMF Management and Staff Welcome Opportunity to Discuss Independent Evaluation Office Report on International Reserves» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12494.htm) pour la réponse de la direction et des services du FMI à l'évaluation des réserves.
- 108** Voir le communiqué de presse 13/54, «IMF Management and Staff Welcome Independent Evaluation Office's Report on the Role of IMF as Trusted Advisor» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr1354.htm) pour la réponse de la direction et des services du FMI à l'évaluation.
- 109** www.ieo-imf.org. Des versions papier de ce document d'évaluation du BIE, et de beaucoup d'autres documents similaires, sont disponibles aussi à la librairie du FMI (www.imfbookstore.org).
- 110** Voir la note d'information au public 12/54, «IMF Executive Board Discusses Implementation Plan in Response to Board-Endorsed Recommendations for the IEO Evaluation of IMF Performance in the Run-Up to the Financial and Economic Crisis». (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn1254.htm). Le texte intégral du rapport et le résumé des délibérations du Conseil sont affichés sur le site du BIE (www.ieo-imf.org).
- 111** Voir la note d'information au public 13/32, «IMF Executive Board Considers Implementation Plan Following IEO Evaluation of Research at the IMF». (www.imf.org/external/np/sec/pn/2013/pn1332.htm). Le texte intégral du rapport et le résumé des délibérations du Conseil sont affichés sur le site du BIE (www.ieo-imf.org).
- 112** Voir la note d'information au public 13/63, «IMF Executive Board Discusses Implementation Plan in Response to Board-Endorsed Recommendations for the IEO Evaluation of International Reserves—IMF Concerns and Country Perspectives». (www.imf.org/external/np/sec/pn/2013/pn1363.htm). Le texte intégral du rapport et le résumé des délibérations du Conseil sont affichés sur le site du BIE (www.ieo-imf.org).
- 113** Voir la note d'information au public 13/62, «IMF Executive Board Concludes Fifth Periodic Report on Implementing IEO Recommendations Endorsed by the Executive Board» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2013/pn1362.htm).
- 114** La première évaluation externe a été publiée en 2006.
- 115** Voir la note d'information au public 13/40, «IMF Executive Board Considers External Evaluation of the Independent Evaluation Office» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2013/pn1340.htm) et le communiqué de presse 12/285, «External Evaluation of the Independent Evaluation Office of the IMF Gets Underway» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12285.htm).



IMF ANNUAL REPORT 2013 (FRENCH)
INTERNATIONAL MONETARY FUND
700 19TH STREET NW
WASHINGTON, DC 20431 USA



ISBN 978-1-48436-271-6



9 781484 362716